

PROGRAMME LOCAL D'INSERTION ET DE COHESION SOCIALE

2016

COMMISSION RSA FLERS



La loi du 13 août 2004 reconnaît aux départements un rôle de chef de file en matière sociale et médico-sociale. En conséquence, les Conseils départementaux sont chargés de définir et mettre en œuvre la politique d'action sociale.

Le Conseil départemental de l'Orne agit quotidiennement pour le bien-être des Ornais : la solidarité, la justice sociale et la protection de la famille sont les valeurs qu'il soutient en leur faveur. Son action sanitaire et sociale permet de traverser des étapes difficiles dans la vie, de trouver un soutien extérieur, moral, médical ou matériel, pour anticiper une difficulté ou la surmonter.

En outre, le département de l'Orne a choisi de mettre les territoires au cœur de son intervention. Il s'agit, en effet, de répondre au mieux aux besoins des personnes en difficulté d'insertion en prenant en compte les spécificités locales notamment en termes de ressources et de freins. Le Département de l'Orne élabore, pour chacun des 4 territoires de commission RSA, un Programme Local d'Insertion et de Cohésion Sociale (PLICS).

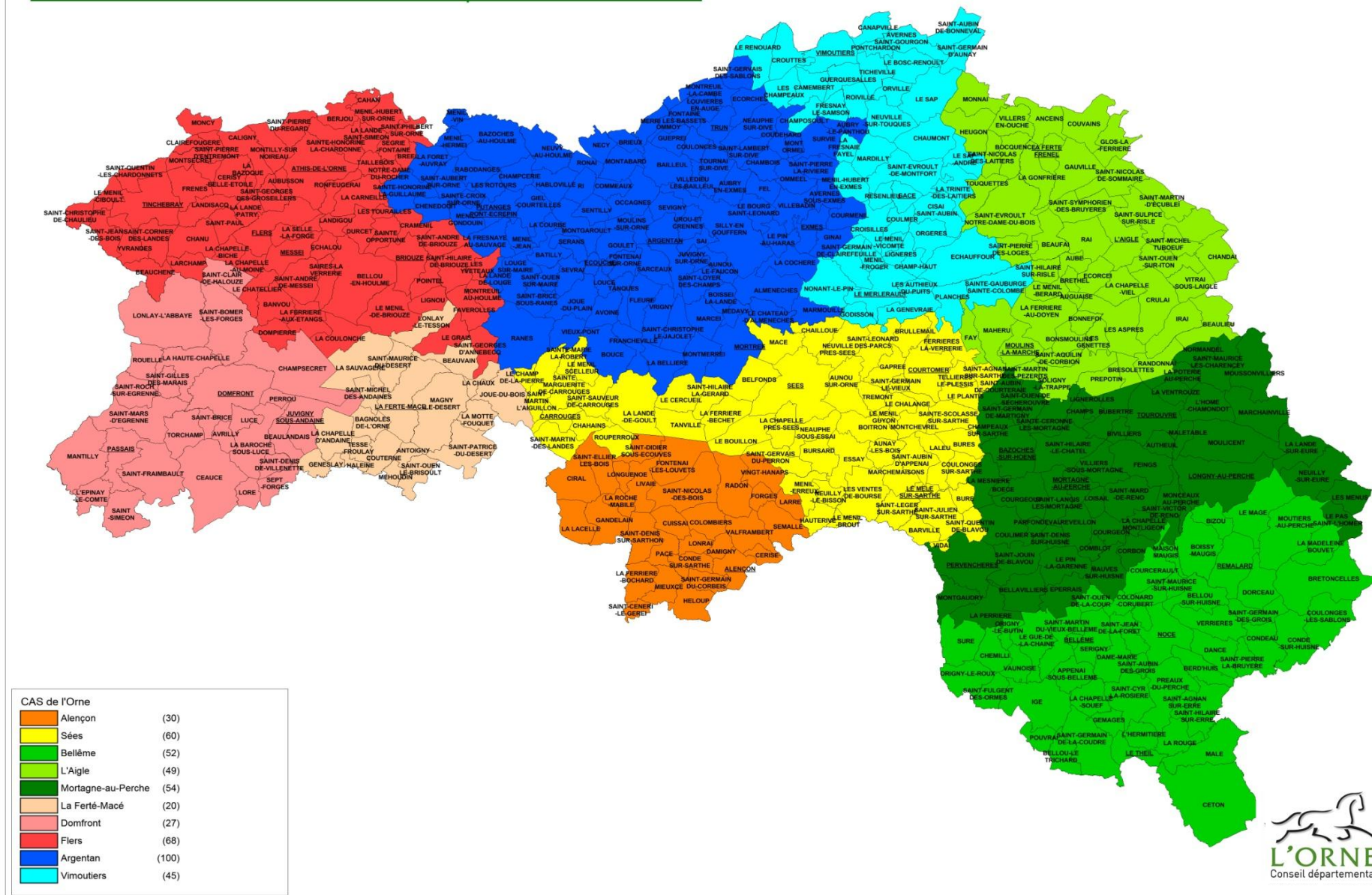
Le Programme Local d'Insertion et de Cohésion Sociale est conçu avant tout comme un outil à disposition des décideurs et des acteurs locaux intervenant dans le champ de l'insertion. Il s'agit d'aider à mieux comprendre les caractéristiques principales des bénéficiaires du RSA qui relèvent de la compétence du Conseil départemental en terme d'accompagnement, de présenter les moyens mis à disposition par le Conseil départemental en terme d'actions d'insertion et d'aides financières mais aussi à mettre en perspectives les axes de travail à développer pour faire en sorte que l'offre d'insertion reste adaptée aux besoins locaux.

Le PLICS 2016 illustre d'une manière concrète l'action territoriale du Département au regard de l'insertion qui repose sur l'implication d'un fort partenariat investi dans cette mission de lutte contre l'exclusion.

Sommaire

Introduction	page 2
Le département de l'Orne et les antennes des circonscriptions d'action sociale	page 4
I. La commission RSA : orientation et accompagnement des bénéficiaires du RSA	page 5
1. Les allocataires du RSA	page 5
1.1 Les allocataires du RSA sur la commission RSA de Flers	page 5
1.2 Répartition géographique et fiches cantonales	page 8
1.2.1 La répartition du nombre d'allocataire RSA et conjoints - Carte de l'Orne	page 8
1.2.2 Les fiches cantonales	page 9
1.3 L'activité de la commission RSA en 2015	page 58
2. L'accompagnement des personnes soumises aux droits et devoirs	page 59
2.1 L'orientation des bénéficiaires RSA	page 59
2.2 Les personnes (responsables du dossier et/ou conjoints) bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs en orientation sociale	page 60
2.2.1 Les actions inscrites sur les contrats d'insertion	page 60
2.2.2 La durée des contrats d'insertion	page 61
2.2.3 Les référents sociaux RSA conventionnés	page 62
2.3 Les personnes (responsables du dossier et/ou conjoints) bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs en orientation professionnelle	page 65
II. Les dispositifs d'insertion	page 69
1. Les participants aux actions du programme local d'insertion et de cohésion sociale	page 69
2. L'accès à l'emploi et à la formation	page 72
2.1 L'accompagnement en atelier de formation de base	page 72
2.2 L'accompagnement vers l'emploi	page 75
2.3 Les actions de l'insertion par l'activité économique	page 80
2.4 Le chargé de mission RSA Pôle emploi	page 90
3. Les actions en faveur de la mobilité	page 91
4. Le logement	page 96
5. L'insertion sociale	page 103
6. La santé	page 108
7. L'insertion des jeunes	page 110
8. Les aides financières à l'insertion	page 112
III. Les groupes de travail et dynamiques locales	page 115
1. Les dynamiques locales liées à l'insertion sociale	page 116
2. Les dynamiques locales liées à l'emploi ou la formation	page 119
3. La mise en place d'actions spécifiques mobilité	page 122

Service de la coordination des circonscriptions d'action sociale

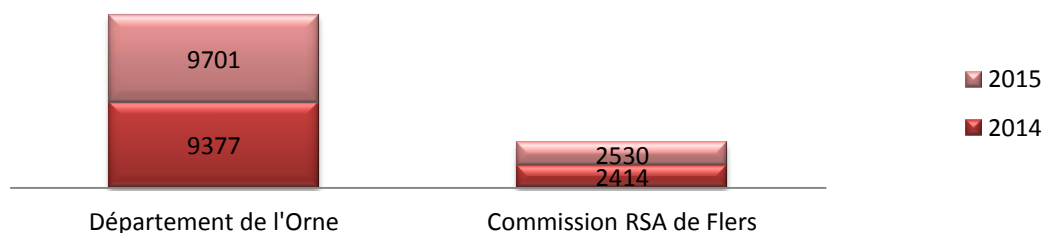


I. LA COMMISSION RSA : ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA

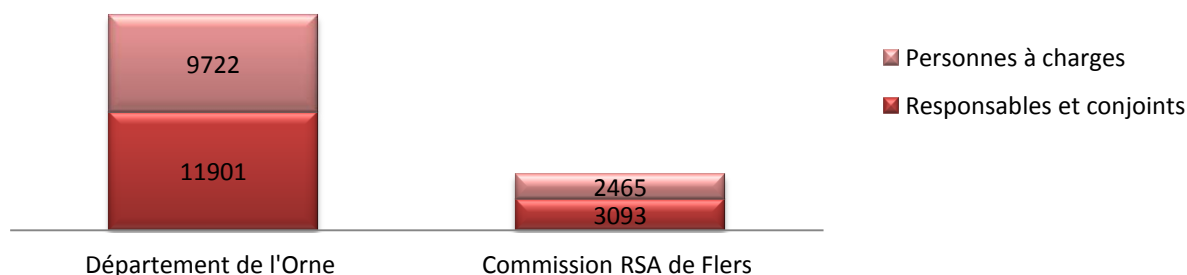
1. LES ALLOCATAIRES DU RSA

1.1 Les allocataires du RSA sur la commission RSA de Flers au 31 décembre 2015

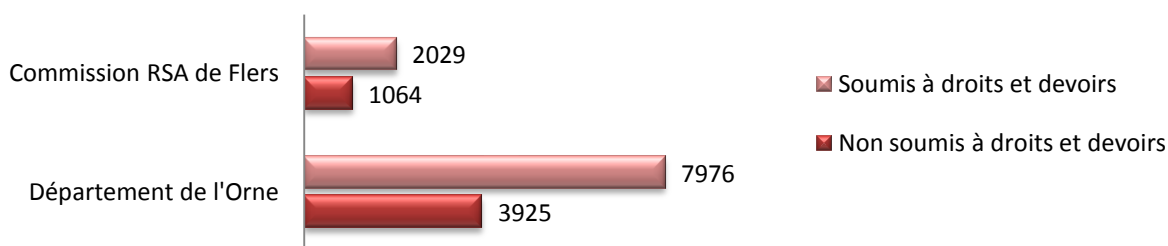
Les ménages allocataires du RSA en 2014 et 2015



Les personnes couvertes par le RSA en 2015 : responsables du dossier, conjoints, et personnes à charge



Nombre de personnes (responsables du dossier et conjoints) bénéficiaires du RSA et type de soumission en 2015



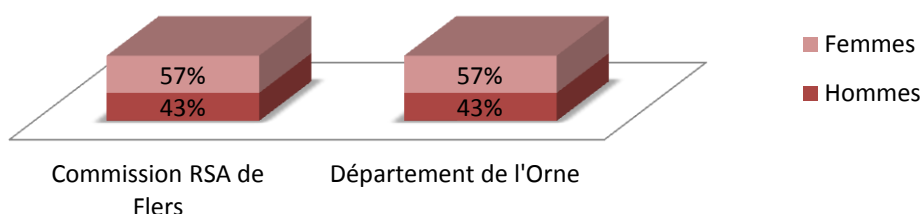
En résumé :

En 2015, le territoire de la commission RSA de Flers recensait 2 530 ménages allocataires du RSA (+4,8% par rapport à 2014), ce qui représente 26% des ménages allocataires dans le département de l'Orne.

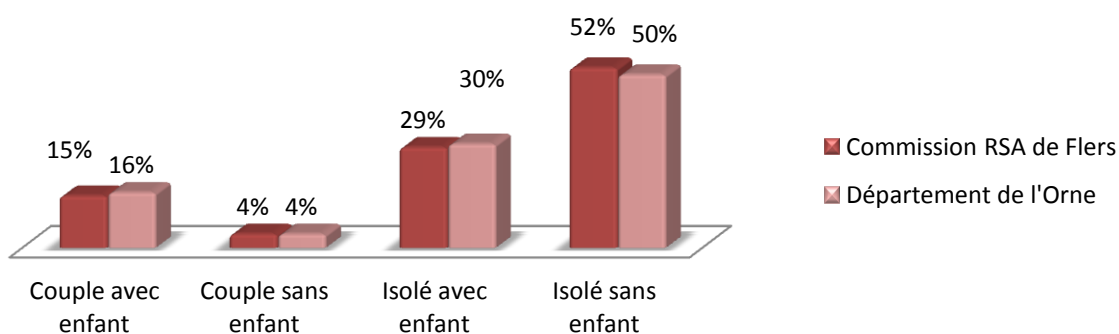
Le dispositif RSA couvre en 2015, sur le territoire de la commission RSA de Flers, 5 558 personnes (responsables du dossier, conjoints et personnes à charges) soit 5,35% de la population de ce territoire.

Enfin, on comptabilise 2 029 personnes bénéficiaires du RSA (responsables de dossier et conjoints) soumises à droits et devoirs, soit 66% du total des bénéficiaires du RSA.

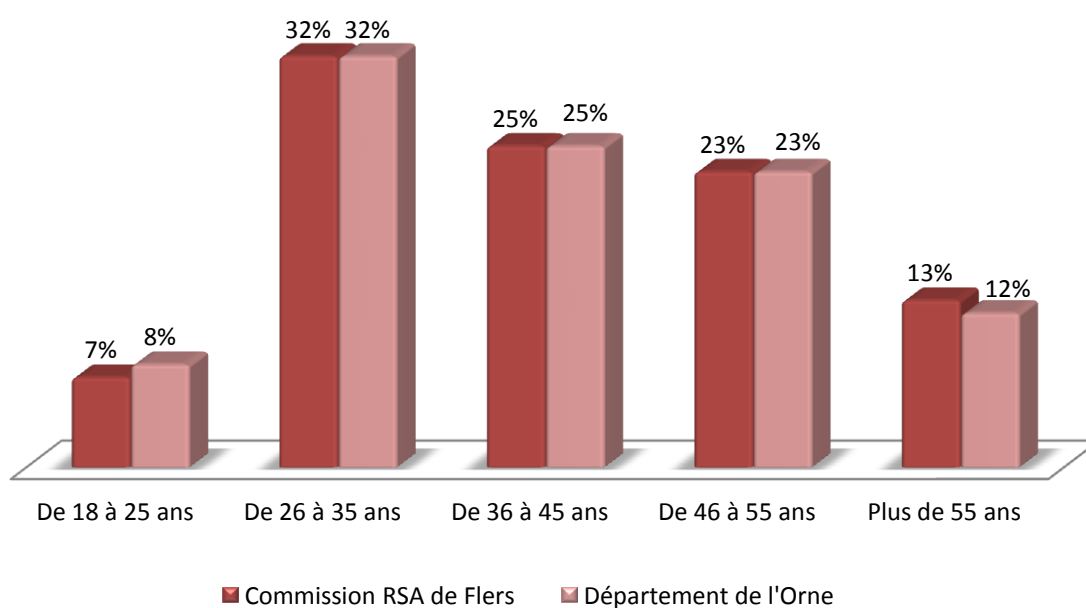
Répartition par sexe des personnes (responsables du dossier et/ou conjoints) bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs en 2015



Répartition par situation familiale des personnes (responsable du dossier et/ou conjoints) bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs en 2015

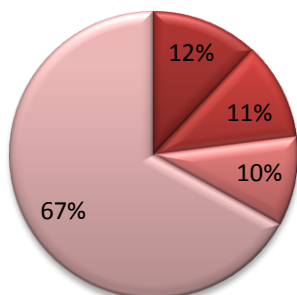


Répartition par âge des personnes (responsables du dossier et/ou conjoints) bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs en 2015



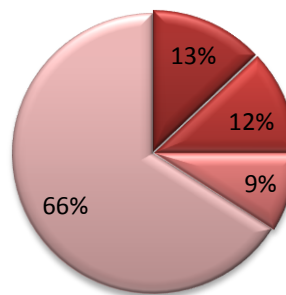
**Ancienneté dans le dispositif des personnes (responsable du dossier et/ou conjoints)
bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs en 2015**

Commission RSA de Flers



■ moins de 12 mois ■ 13 à 24 mois
■ 25 à 36 mois ■ plus de 36 mois

Département de l'Orne



■ moins de 12 mois ■ 13 à 24 mois
■ 25 à 36 mois ■ plus de 36 mois

En résumé :

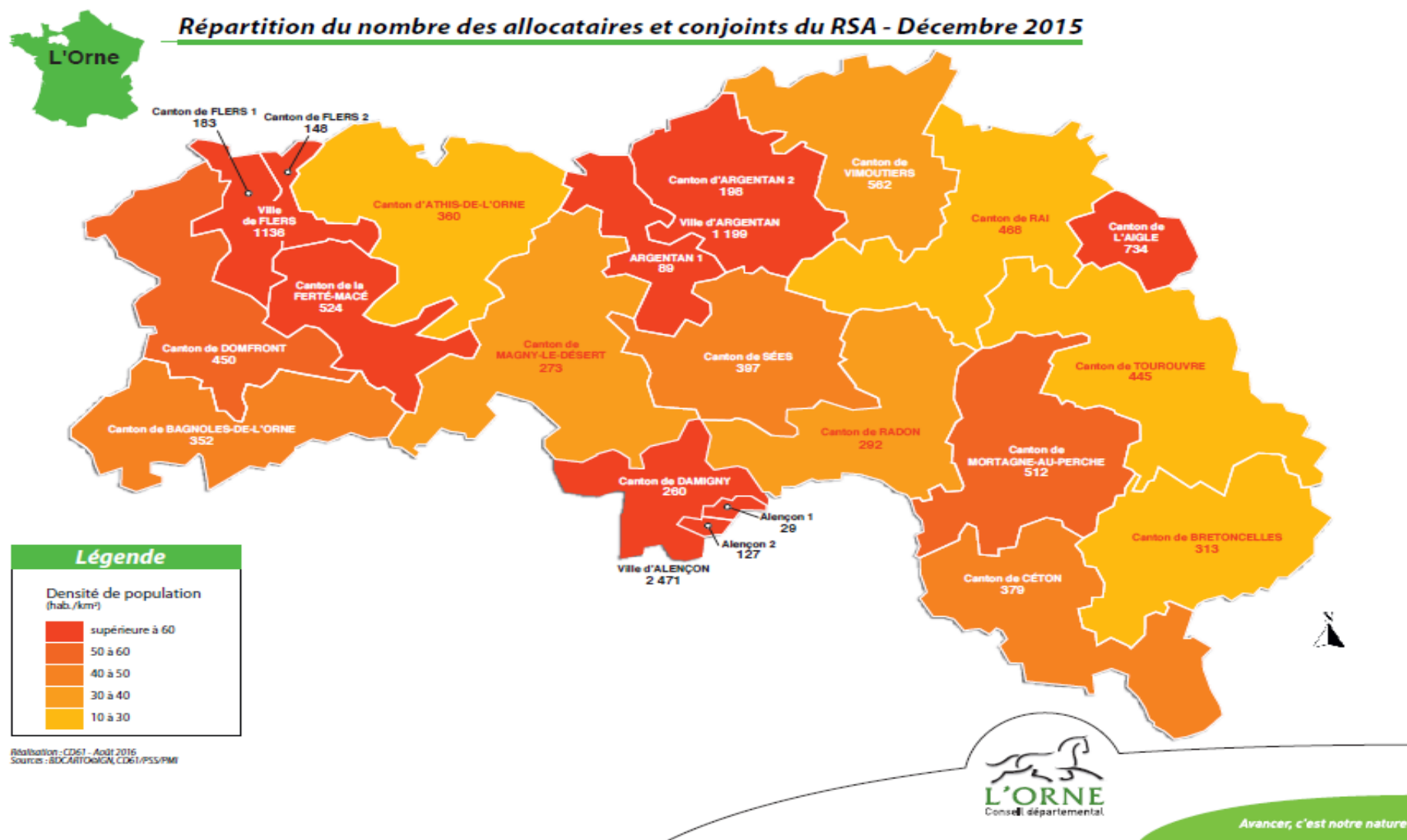
Nous pouvons constater que les femmes (57%) sont plus nombreuses que les hommes (43%) à être bénéficiaires du RSA.

Les personnes isolées avec ou sans enfant sont davantage concernées par le dispositif du RSA (81%). De plus, parmi les personnes soumises aux droits et devoirs de la commission RSA de Flers, ce sont celles âgées entre 26 et 35 ans, qui sont les plus touchées par le RSA (32%).

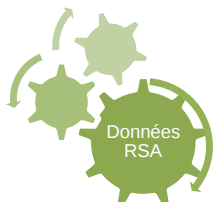
Enfin, 67% des personnes (responsable du dossier et/ou conjoints) bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont dans le dispositif depuis plus de 36 mois.

1.2 Répartition géographique et fiches cantonales

1.2.1 La répartition du nombre d'allocataires RSA et conjoints - Carte de l'Orne



- Canton de L'Aigle
- Ville d'Alençon
- Canton d'Alençon 1 (hors ville d'Alençon)
- Canton d'Alençon 2 (hors ville d'Alençon)
- Ville d'Argentan
- Canton d'Argentan 1 (hors ville d'Argentan)
- Canton d'Argentan 2 (hors ville d'Argentan)
- Canton d'Athis de l'Orne
- Canton de Bagnoles de l'Orne
- Canton de Bretoncelles
- Canton de Ceton
- Canton de Damigny
- Canton de Domfront
- Canton de La Ferté Macé
- Ville de Flers
- Canton de Flers 1 (hors ville de Flers)
- Canton de Flers 2 (hors ville de Flers)
- Canton de Magny le Désert
- Canton de Mortagne au Perche
- Canton de Radon
- Canton de Rai
- Canton de Sées
- Canton de Tourouvre
- Canton de Vimoutiers

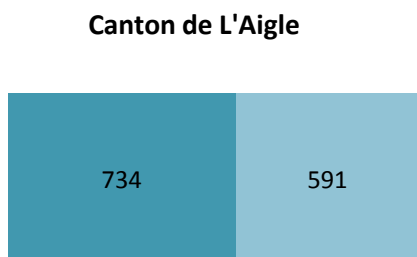


CANTON DE L'AIGLE

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

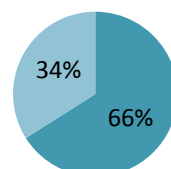


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

11 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

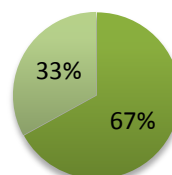
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de L'Aigle



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



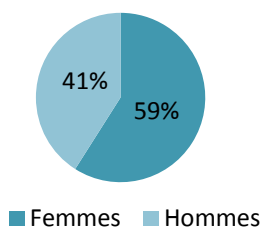
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

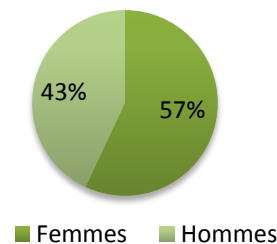
Répartition par sexe

Canton de L'Aigle



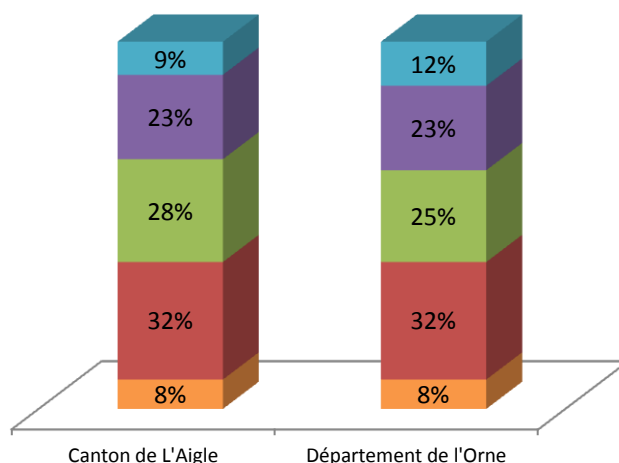
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

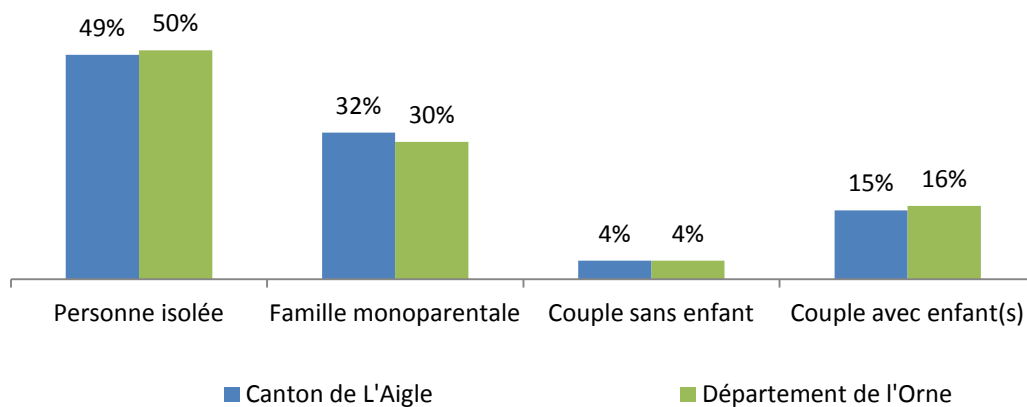
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

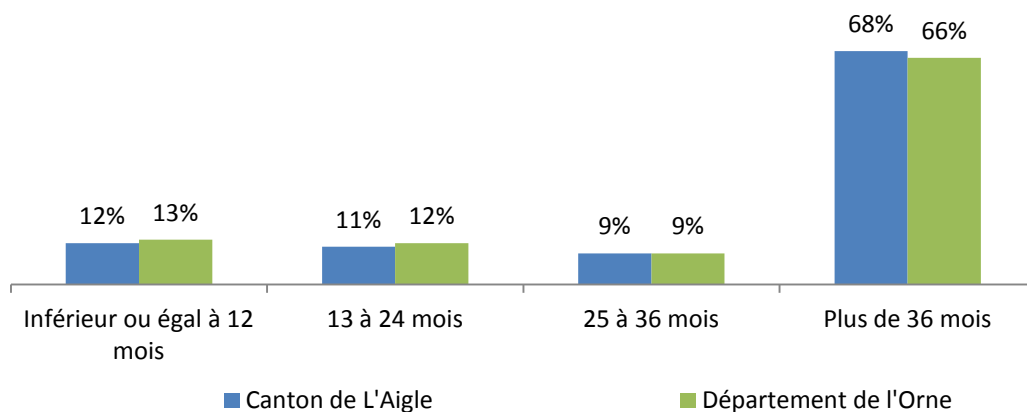
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

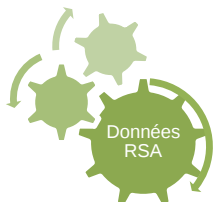
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





VILLE D'ALENÇON

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Ville d'Alençon

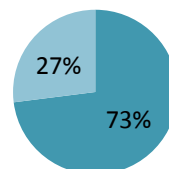


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

18% de la population de la ville d'Alençon est couverte par le dispositif RSA

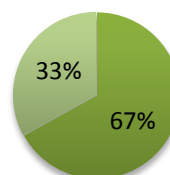
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Ville d'Alençon



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



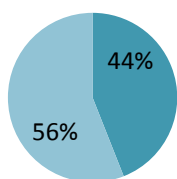
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

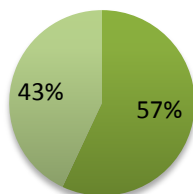
Répartition par sexe

Ville d'Alençon



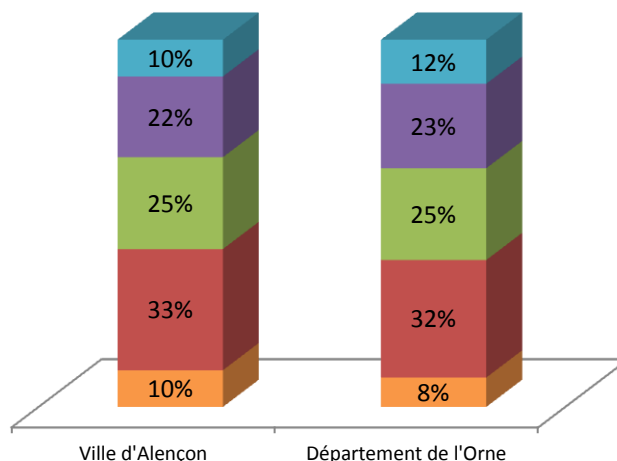
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

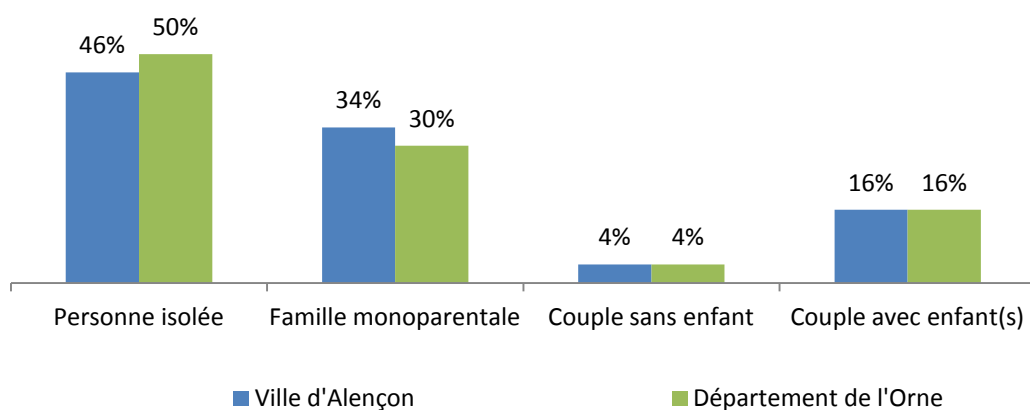
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

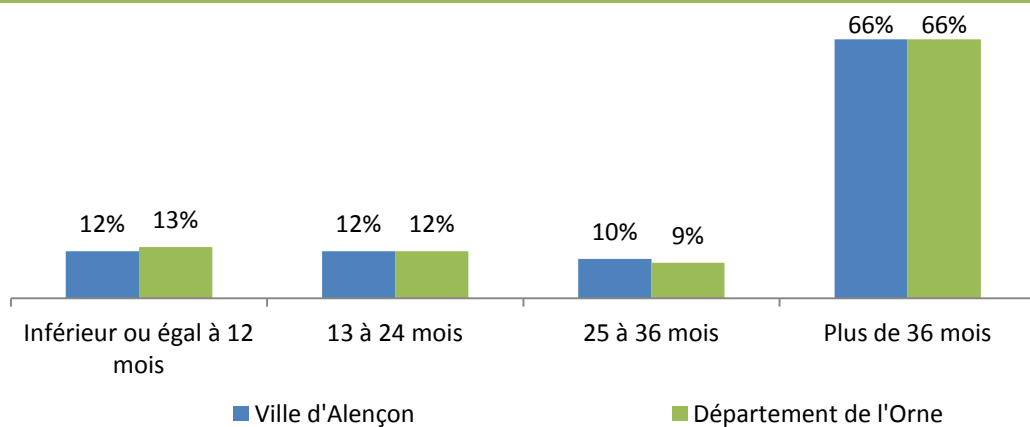
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

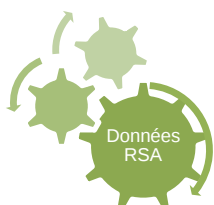
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





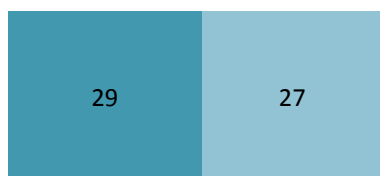
CANTON D'ALENCON 1 (HORS VILLE D'ALENCON)

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton d'Alençon 1

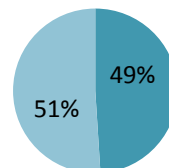


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

**7% de la population cantonale est couverte
par le dispositif RSA**

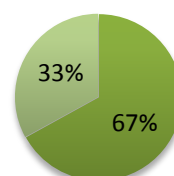
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton d'Alençon 1



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



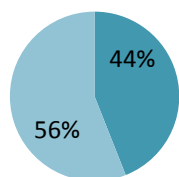
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

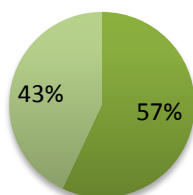
Répartition par sexe

Canton d'Alençon 1



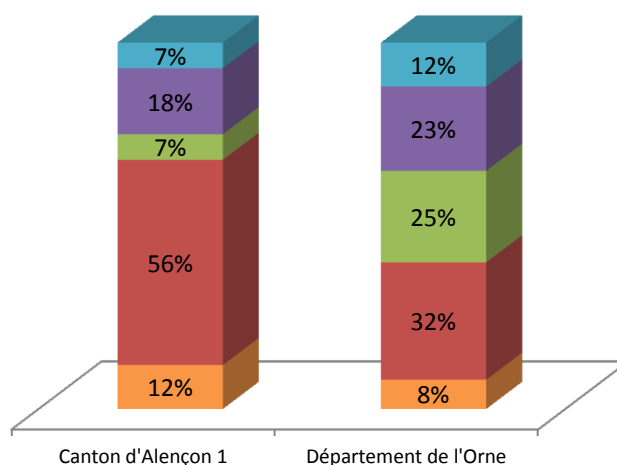
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

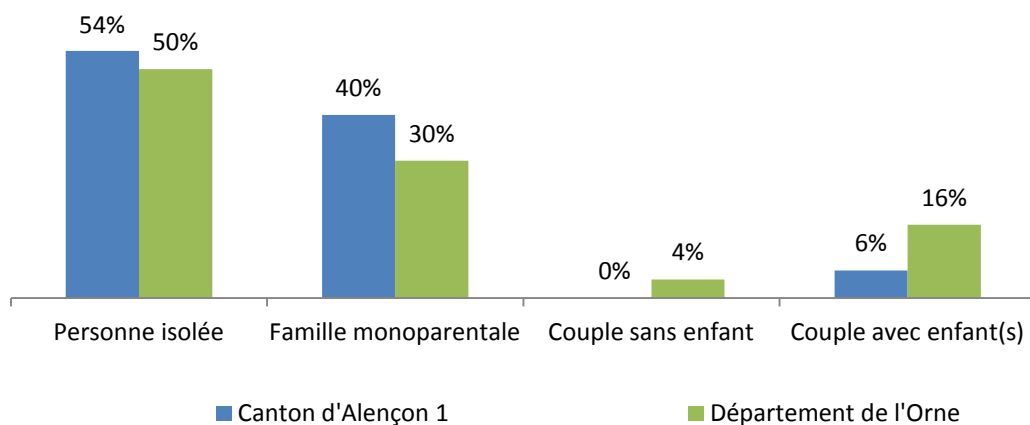
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

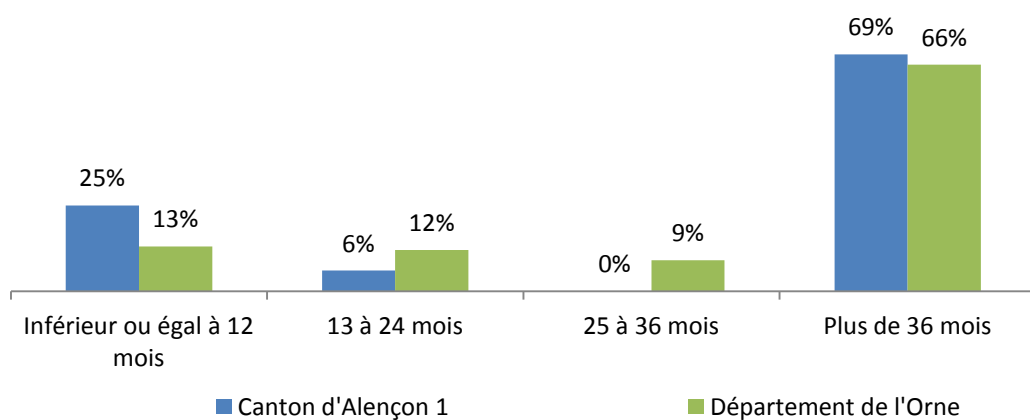
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

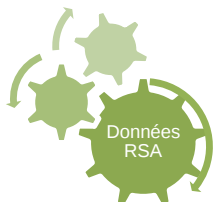
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





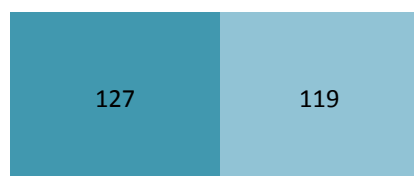
CANTON D'ALENÇON 2 (HORS VILLE D'ALENÇON)

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton d'Alençon 2

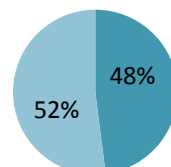


- Demandeurs et conjoints
- Personnes à charges

**6% de la population cantonale est couverte
par le dispositif RSA**

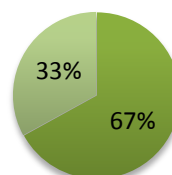
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton d'Alençon 2



- Soumis aux droits et devoirs
- Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



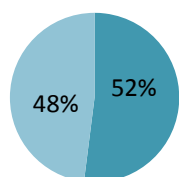
- Soumis à droits et devoirs
- Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

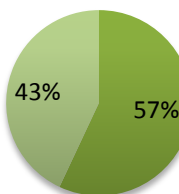
Répartition par sexe

Canton d'Alençon 2



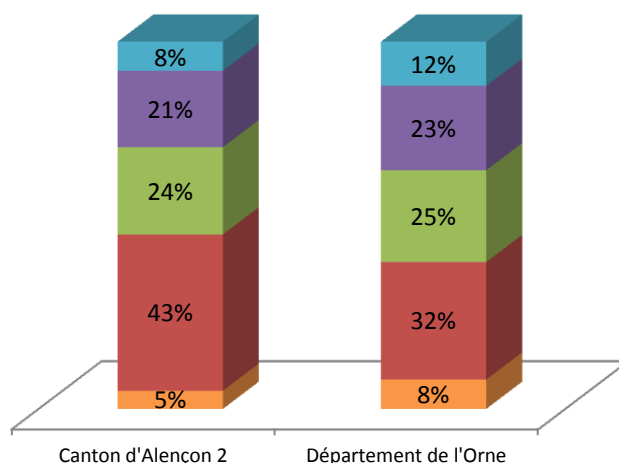
- Femmes
- Hommes

Département de l'Orne



- Femmes
- Hommes

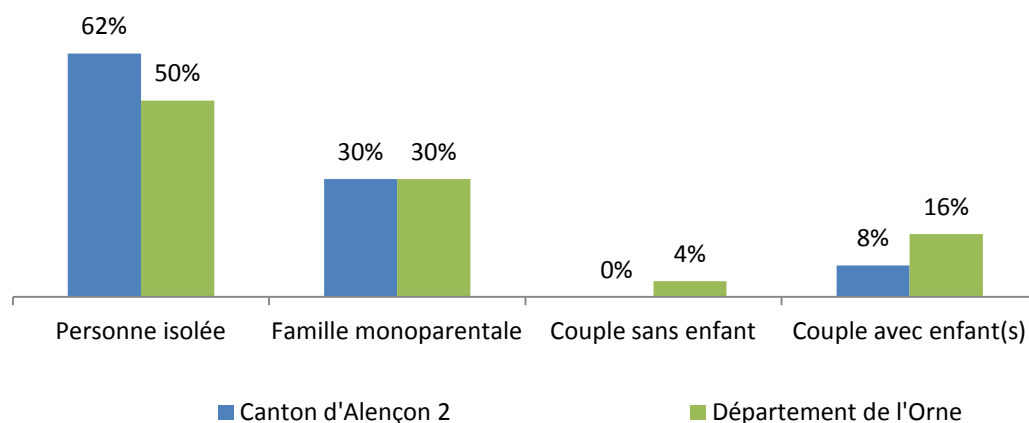
Répartition par âge



- Plus de 55 ans
- De 46 à 55 ans
- De 36 à 45 ans
- De 26 à 35 ans
- De 18 à 25 ans

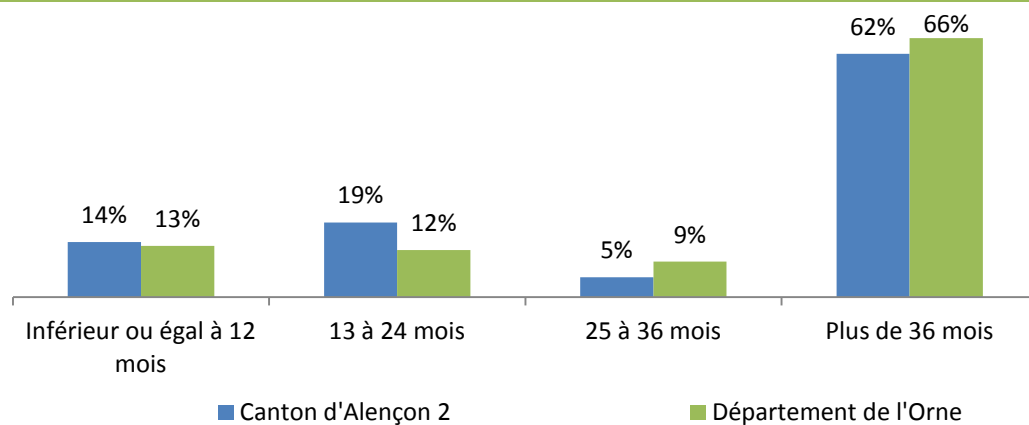
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

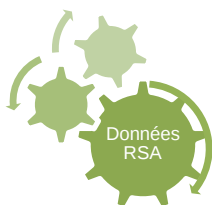
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





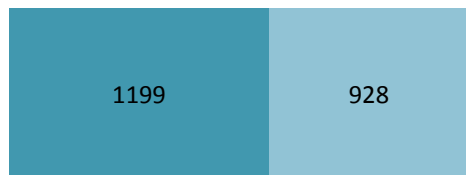
VILLE D'ARGENTAN

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Ville d'Argentan

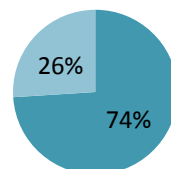


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

15 % de la population argentanaise est couverte par le dispositif RSA

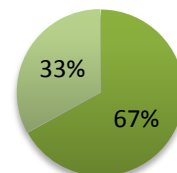
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Ville d'Argentan



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



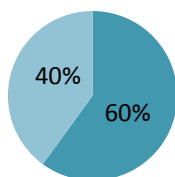
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

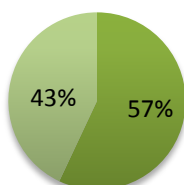
Répartition par sexe

Ville d'Argentan



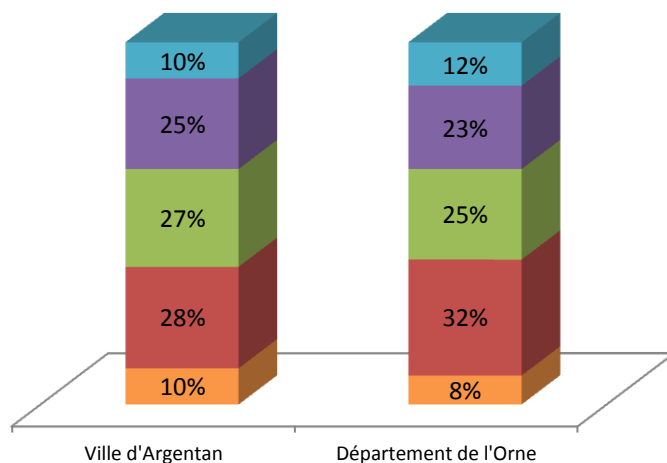
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

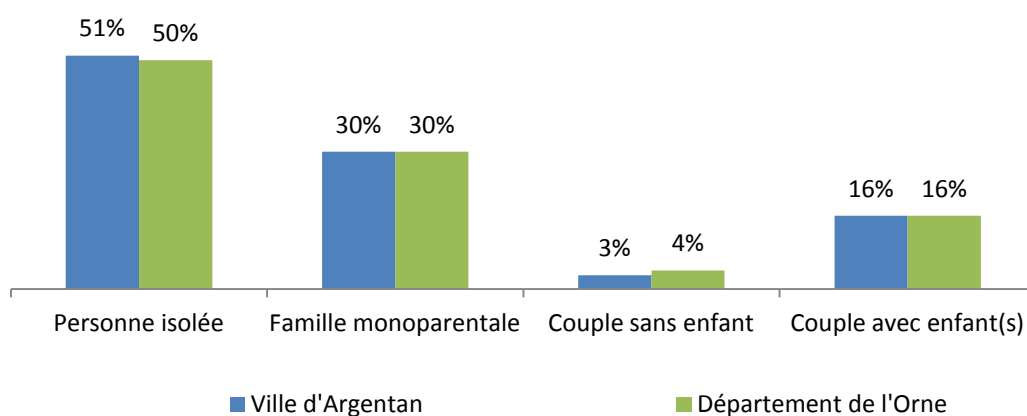
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

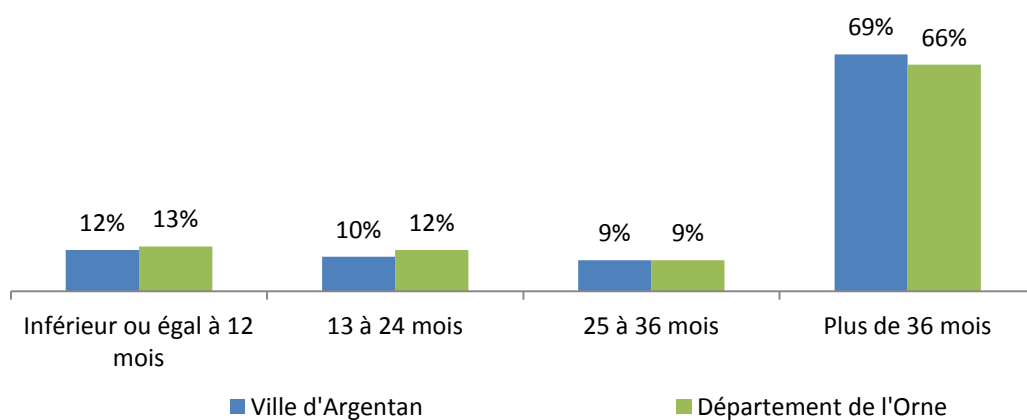
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

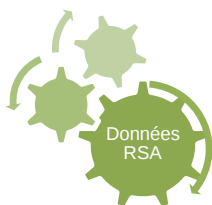
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





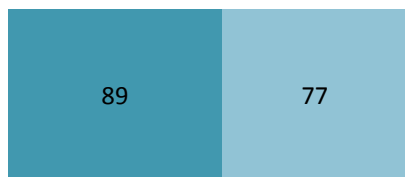
CANTON D'ARGENTAN 1 (HORS VILLE D'ARGENTAN)

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton d'Argentan 1 hors ville

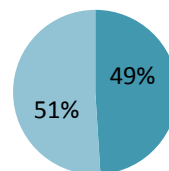


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

3 % de la population cantonale hors ville d'Argentan 1 est couverte par le dispositif RSA

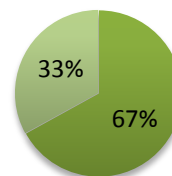
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton d'Argentan 1 hors ville



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



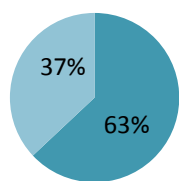
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

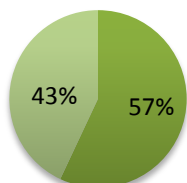
Répartition par sexe

Canton d'Argentan 1 hors ville



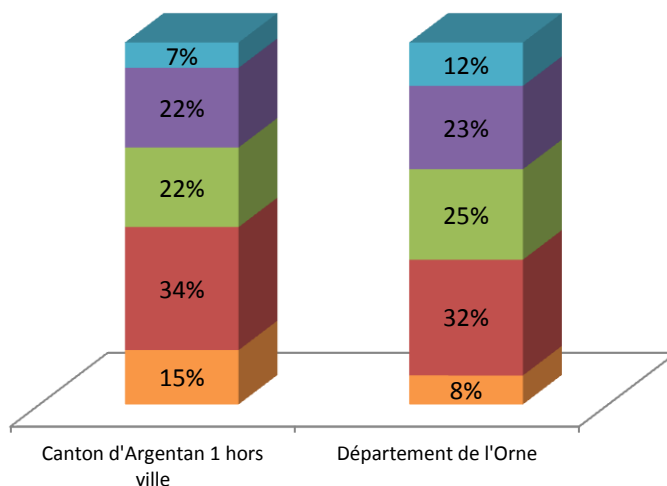
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

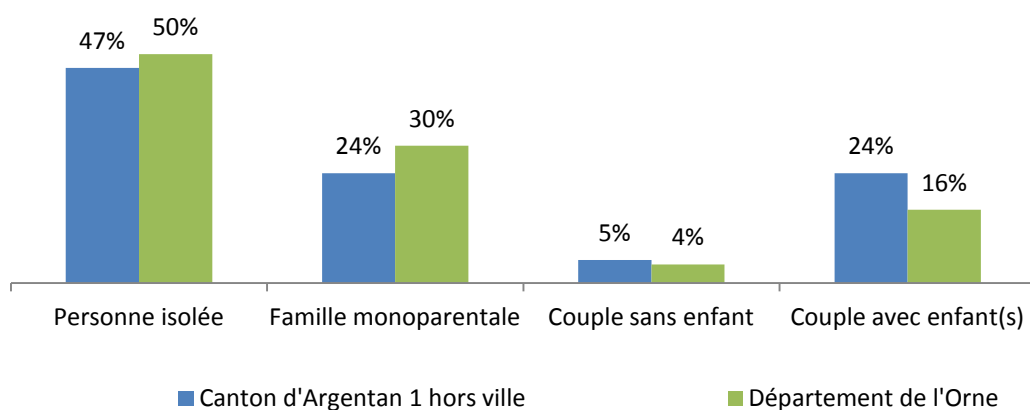
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

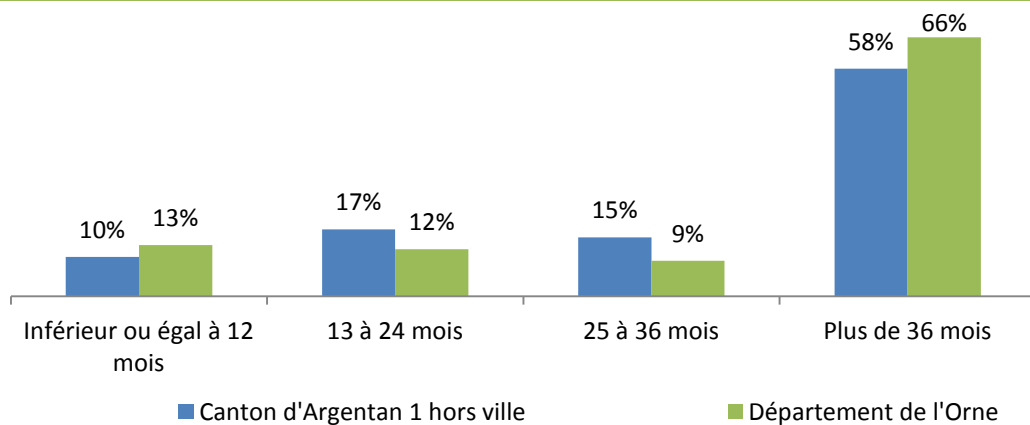
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

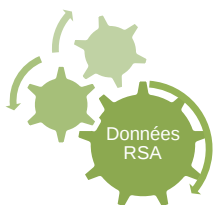
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





CANTON D'ARGENTAN 2 HORS VILLE D'ARGENTAN

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton d'Argentan 2 hors ville

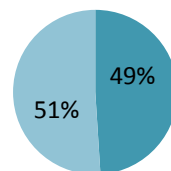


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

4 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

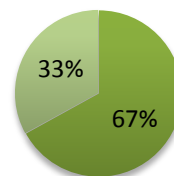
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton d'Argentan 2 hors ville



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



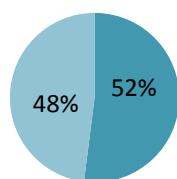
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

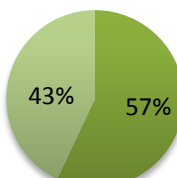
Répartition par sexe

Canton d'Argentan 2 hors ville



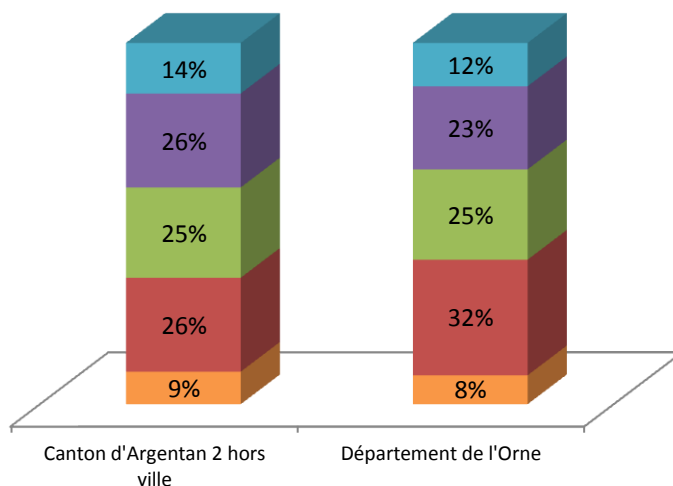
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

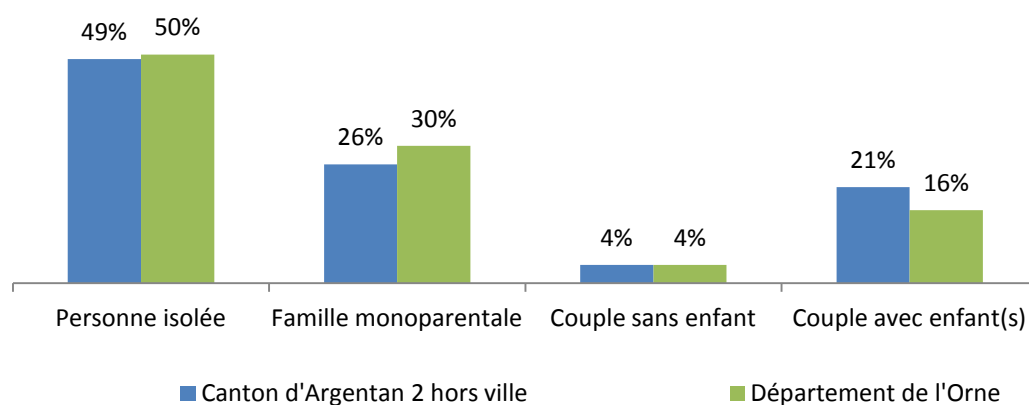
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

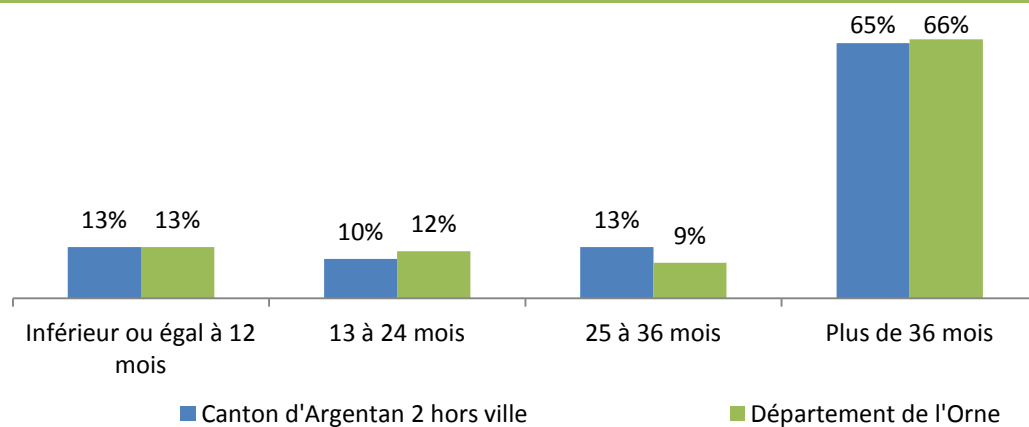
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

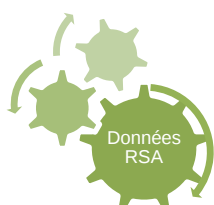
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





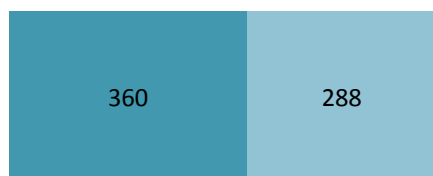
CANTON D'ATHIS DE L'ORNE

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton d'Athis de l'Orne

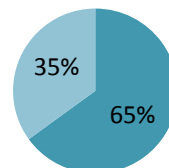


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

4 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

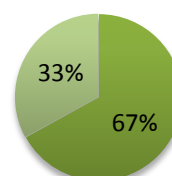
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton d'Athis de l'Orne



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



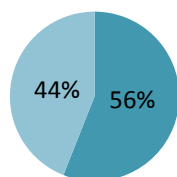
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

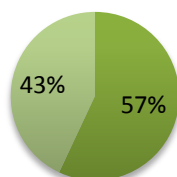
Répartition par sexe

Canton d'Athis de l'Orne



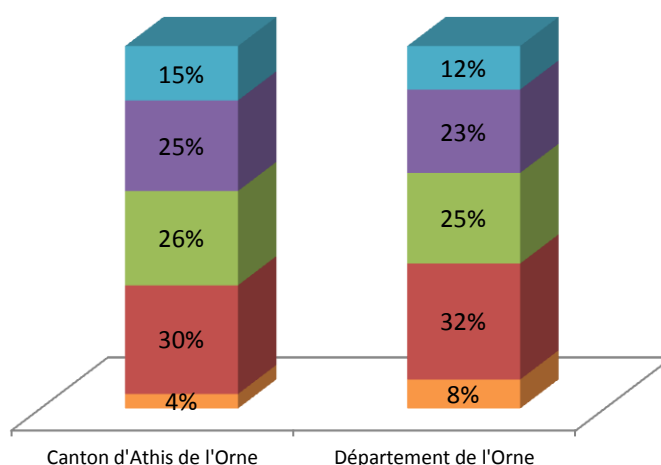
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

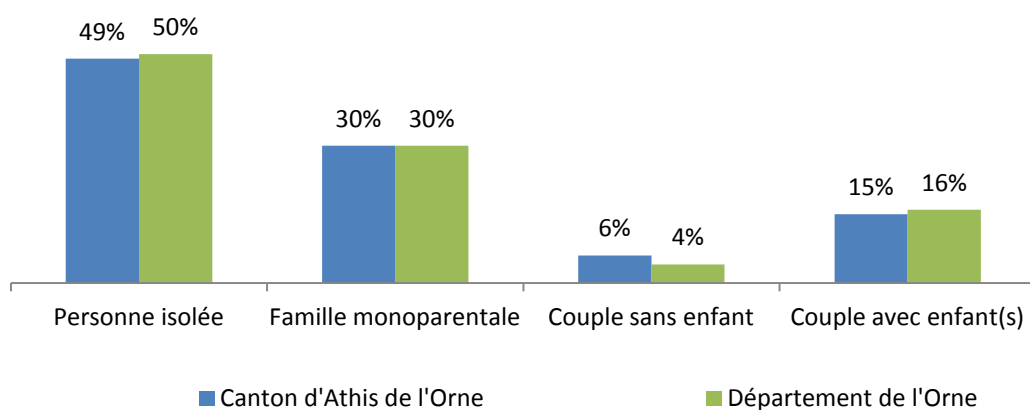
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

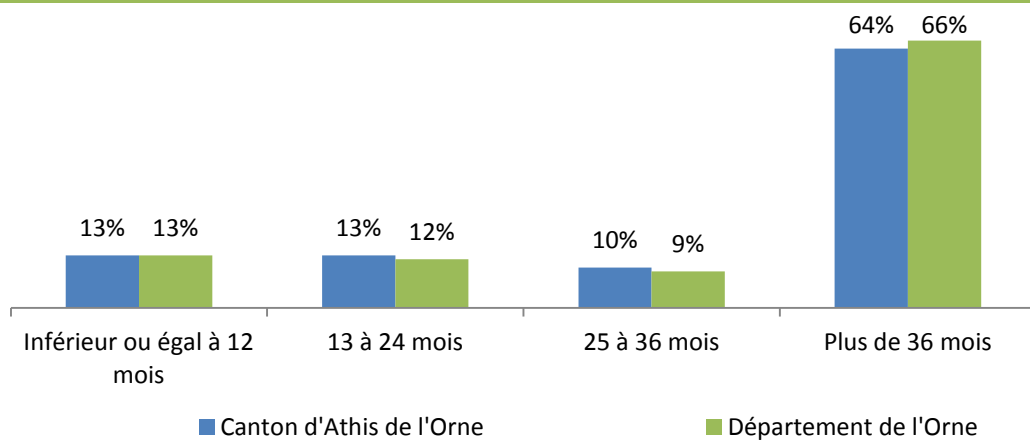
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

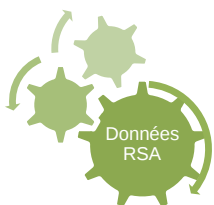
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





CANTON DE BAGNOLES DE L'ORNE

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Bagnoles de l'Orne

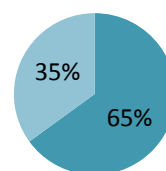


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

5 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

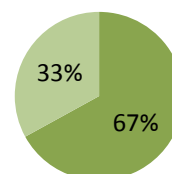
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Bagnoles de l'Orne



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



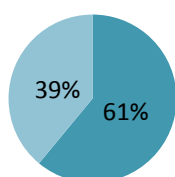
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

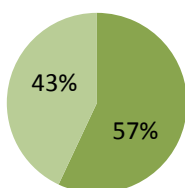
Répartition par sexe

Canton de Bagnoles de l'Orne



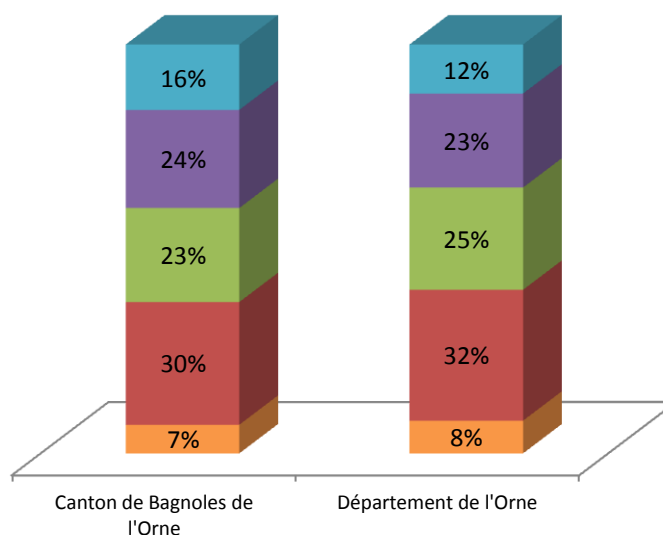
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

Répartition par âge



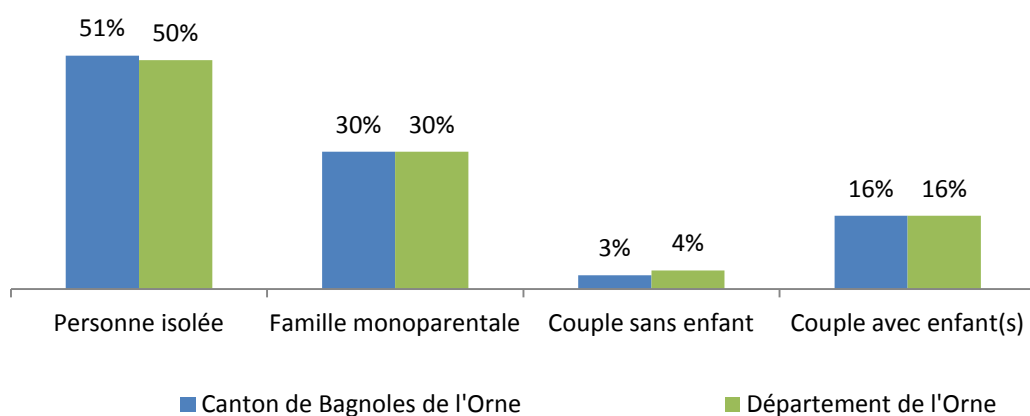
Canton de Bagnoles de l'Orne

Département de l'Orne

■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

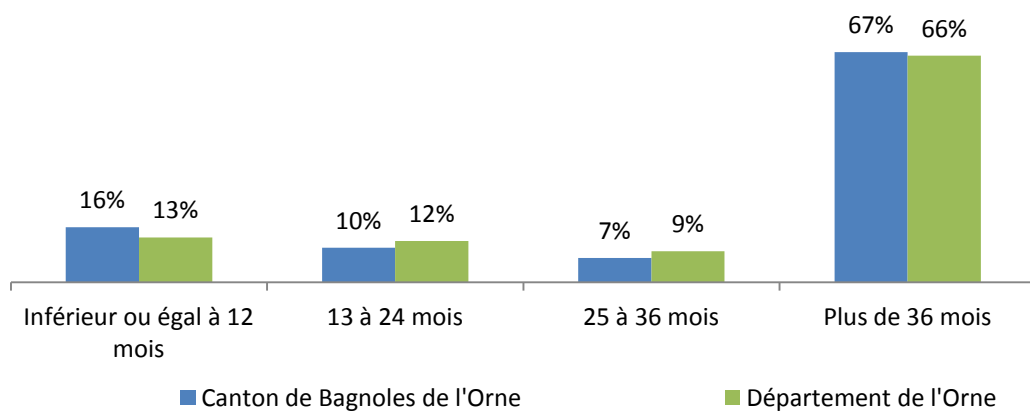
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

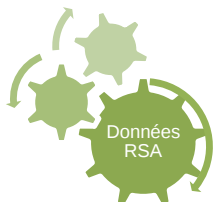
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





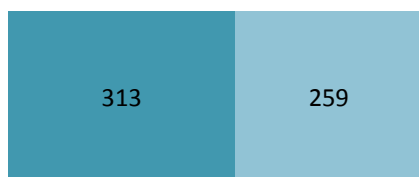
CANTON DE BRETONCELLES

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton d'e Bretoncelles

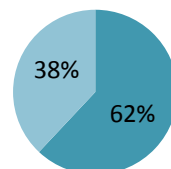


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

**5% de la population cantonale est couverte
par le dispositif RSA**

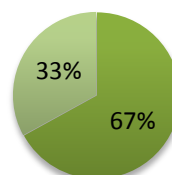
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Bretoncelles



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



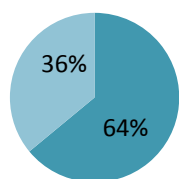
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

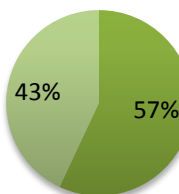
Répartition par sexe

Canton de Bretoncelles



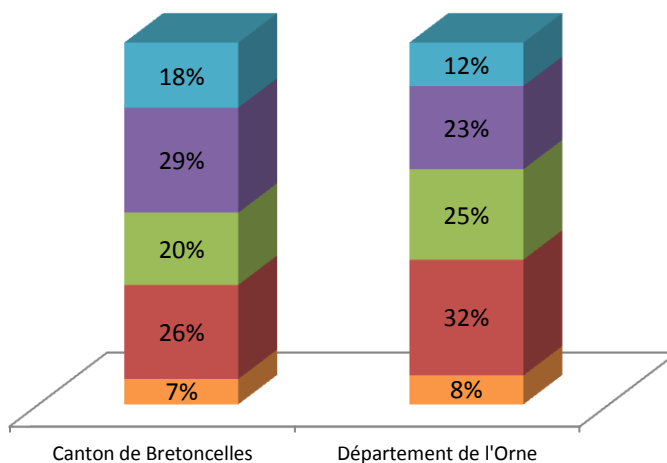
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

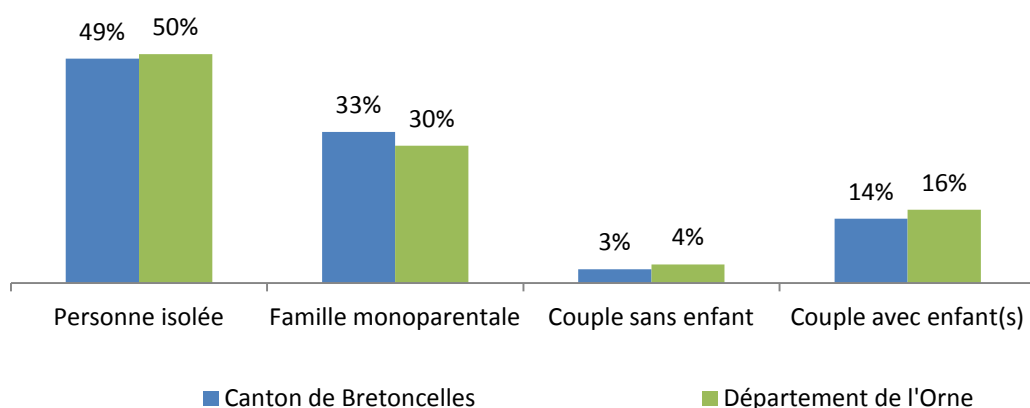
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

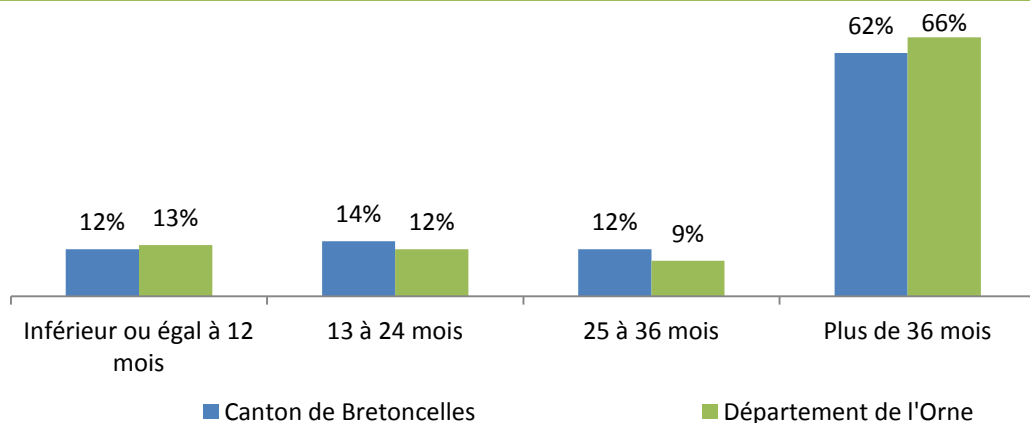
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

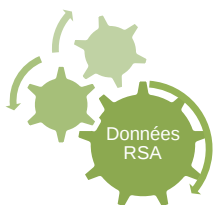
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



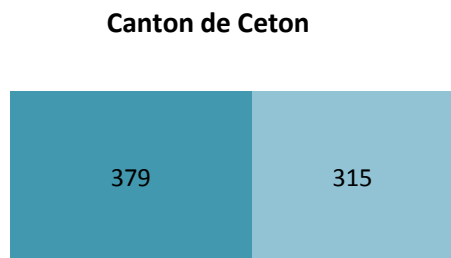


CANTON DE CETON

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

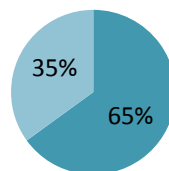


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

5 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

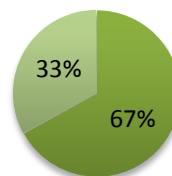
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Ceton



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



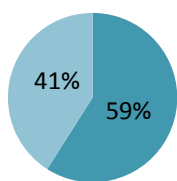
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

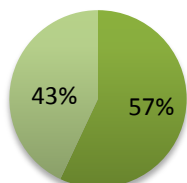
Répartition par sexe

Canton de Ceton



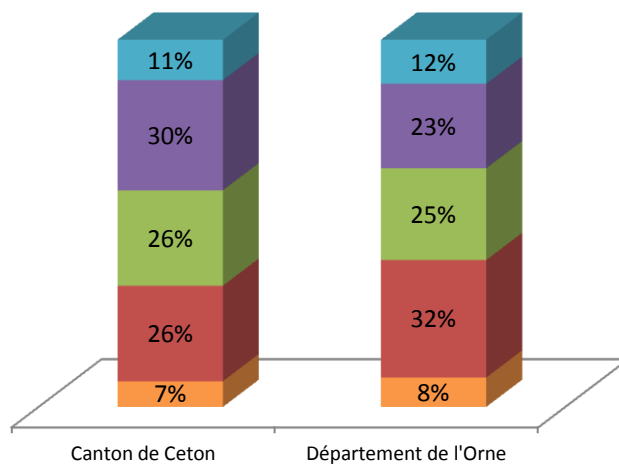
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

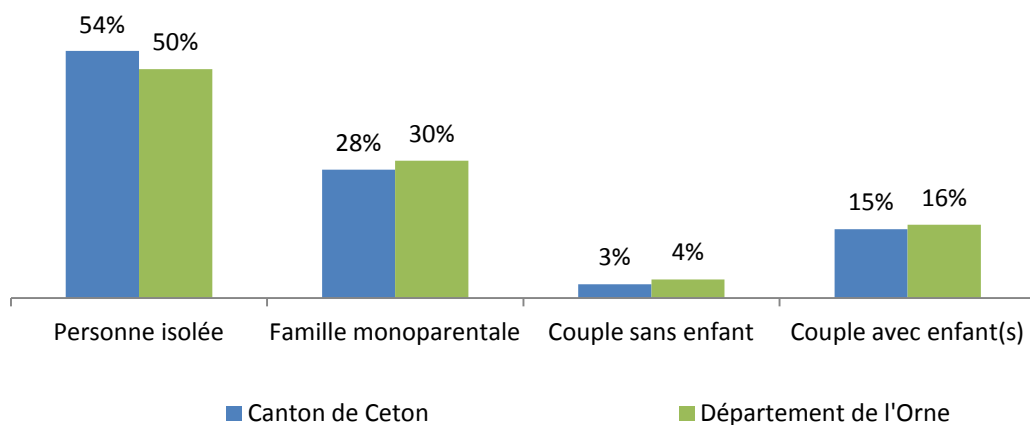
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

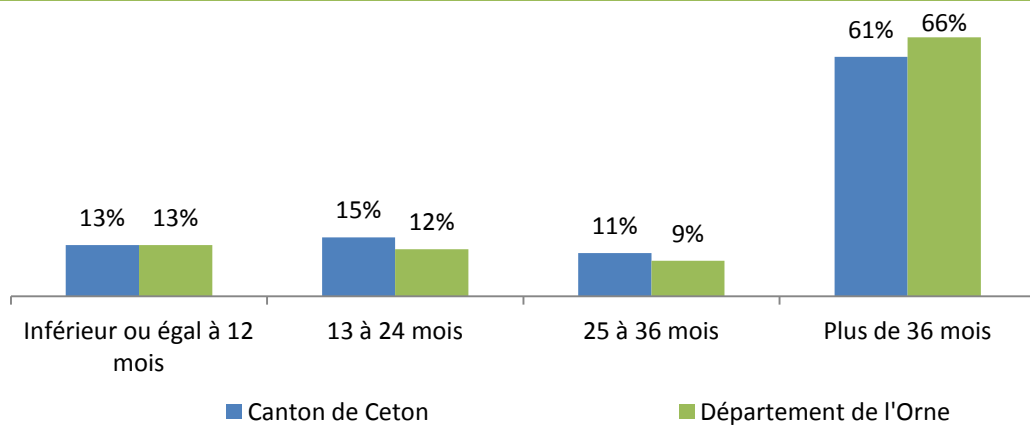
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

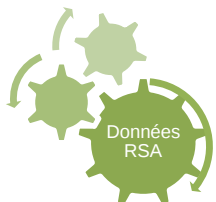
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



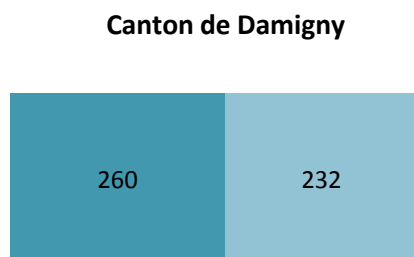


CANTON DE DAMIGNY

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

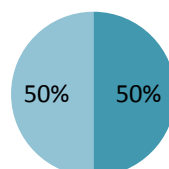


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

4% de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

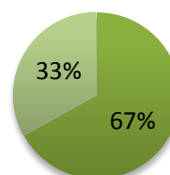
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Damigny



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



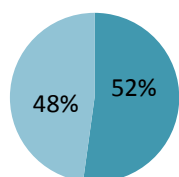
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

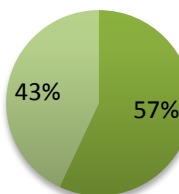
Répartition par sexe

Canton de Damigny



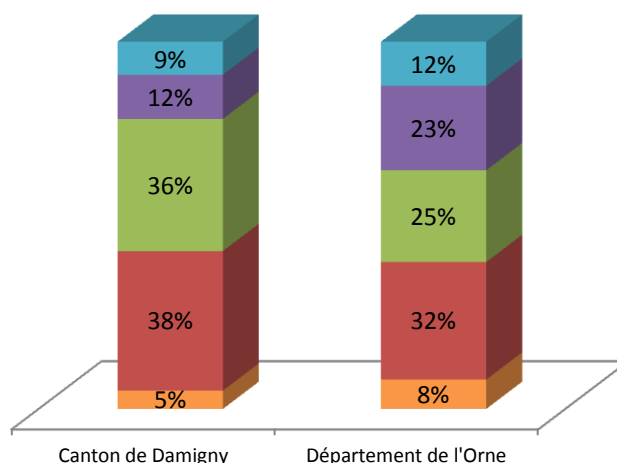
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

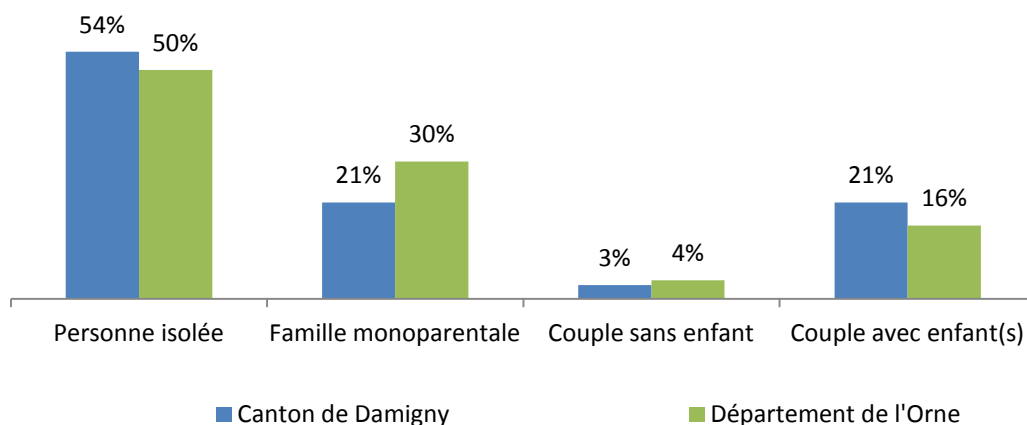
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

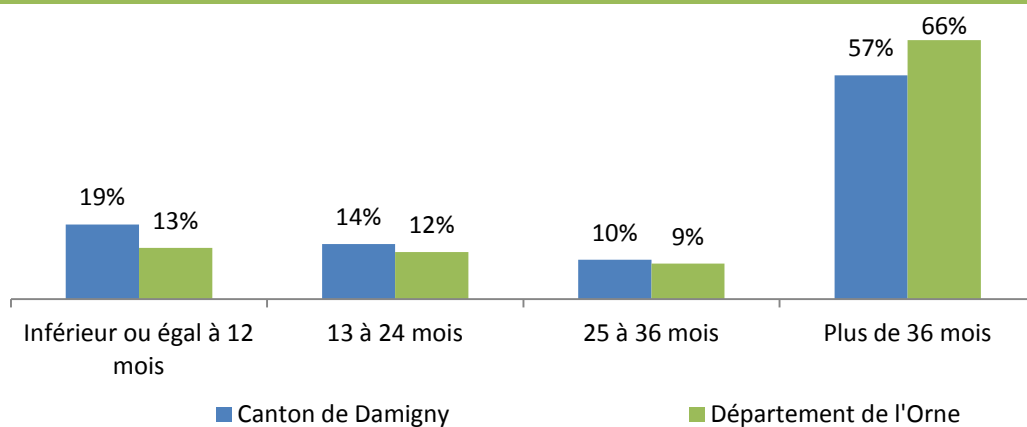
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



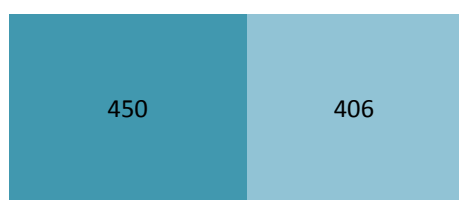
CANTON DE DOMFRONT

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Domfront

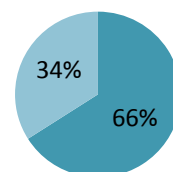


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

5,5 % de la population de la ville de Domfront est couverte par le dispositif RSA

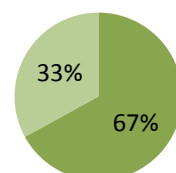
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Domfront



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



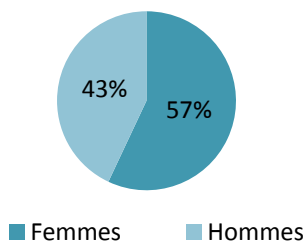
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

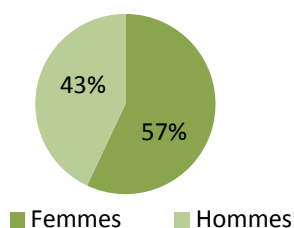
Répartition par sexe

Canton de Domfront



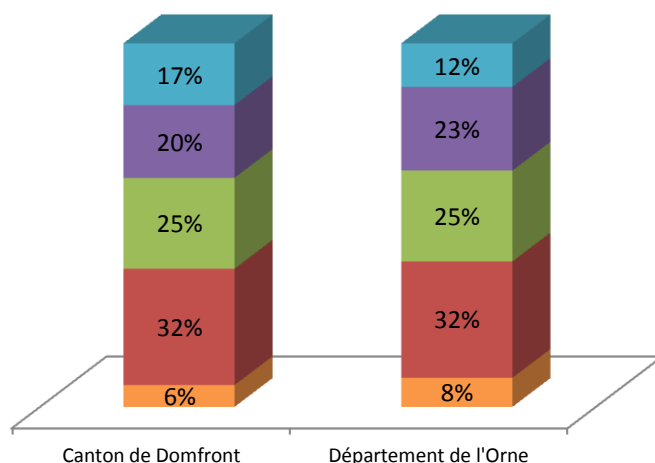
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

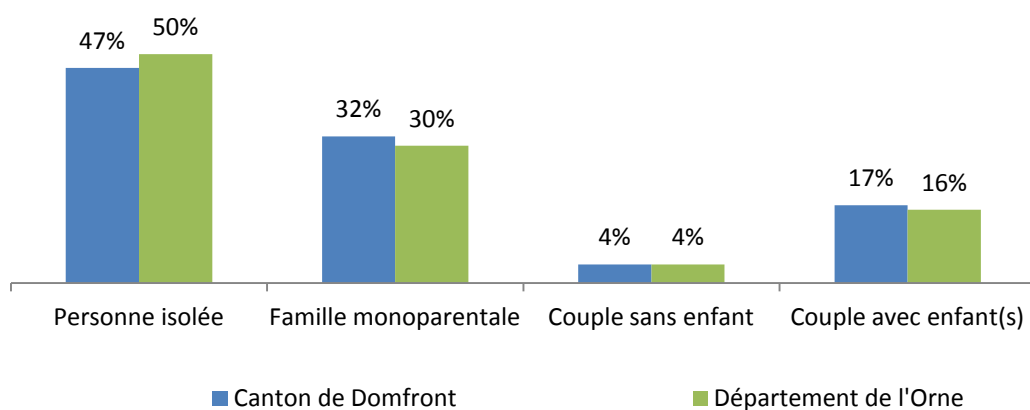
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

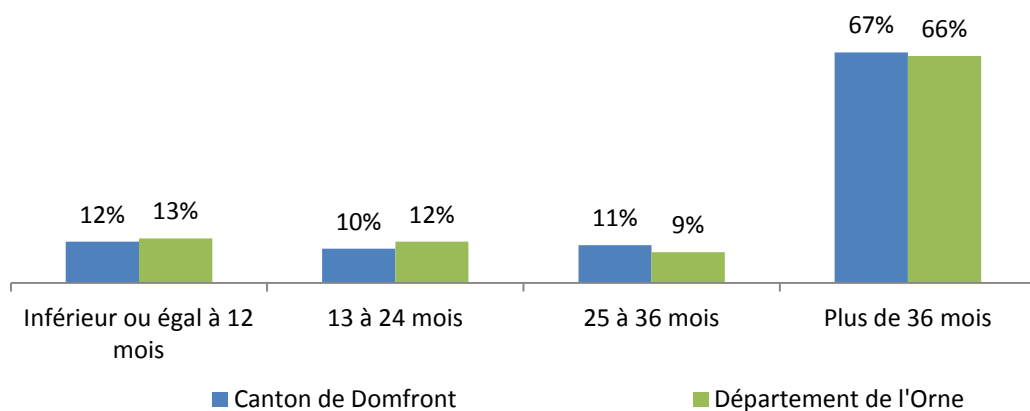
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

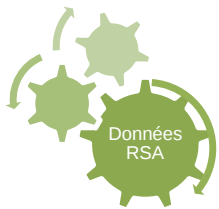
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





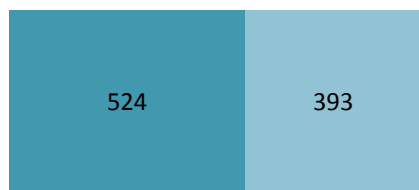
CANTON DE LA FERTÉ MACÉ

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de la Ferté Macé

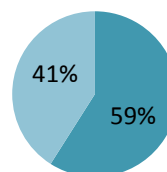


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

6 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

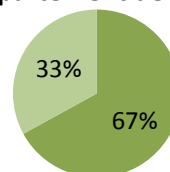
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de la Ferté Macé



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



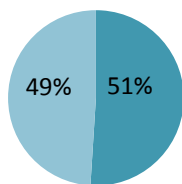
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

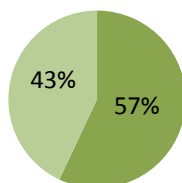
Répartition par sexe

Canton de la Ferté Macé



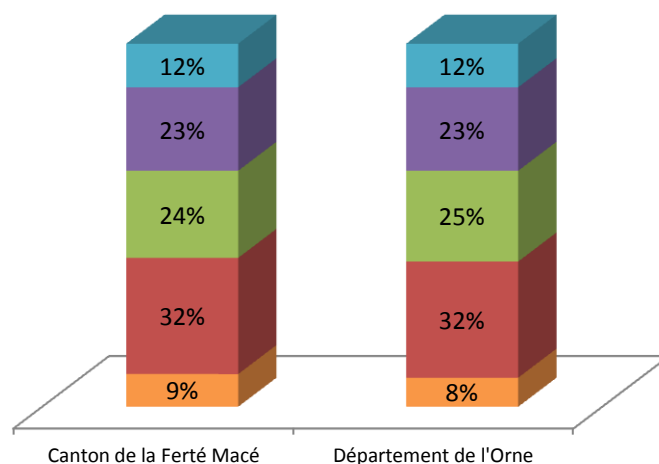
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

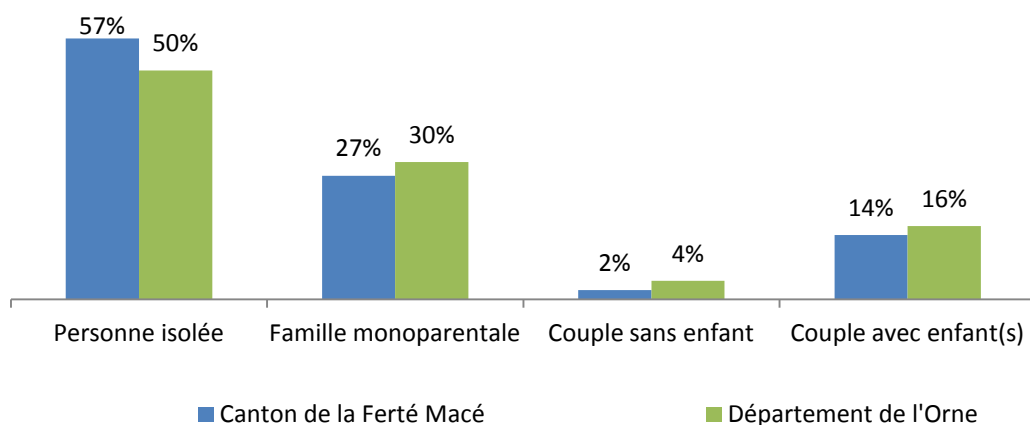
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

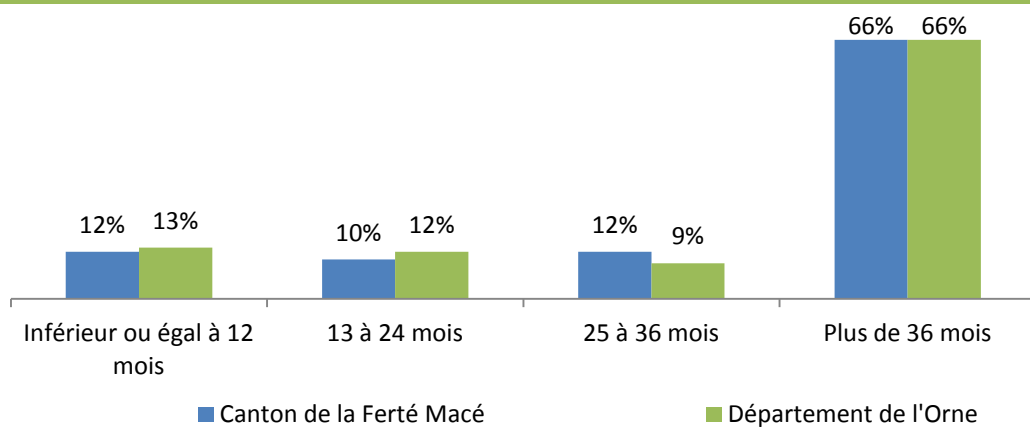
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

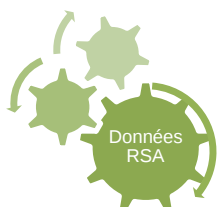
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





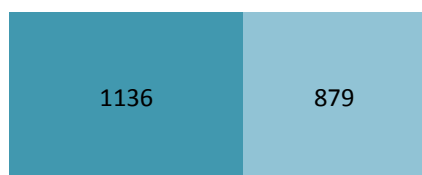
VILLE DE FLERS

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

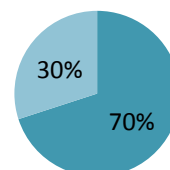
Canton de Flers Ville



■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

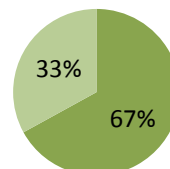
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Flers ville



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

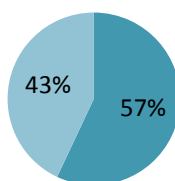
13 % de la population de la ville de Flers est couverte par le dispositif RSA

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

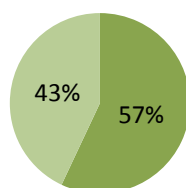
Répartition par sexe

Ville de Flers



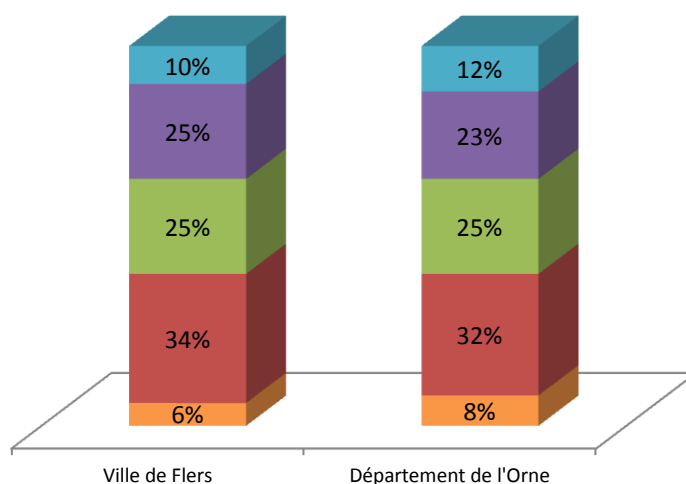
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

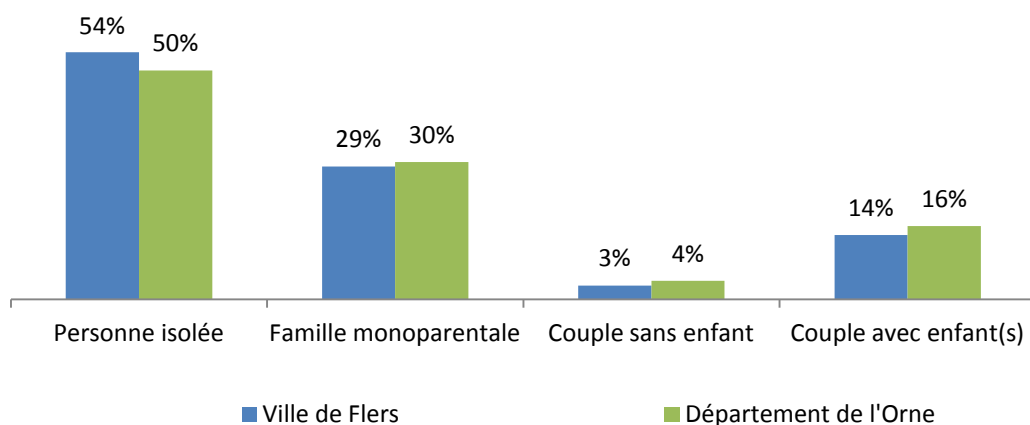
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

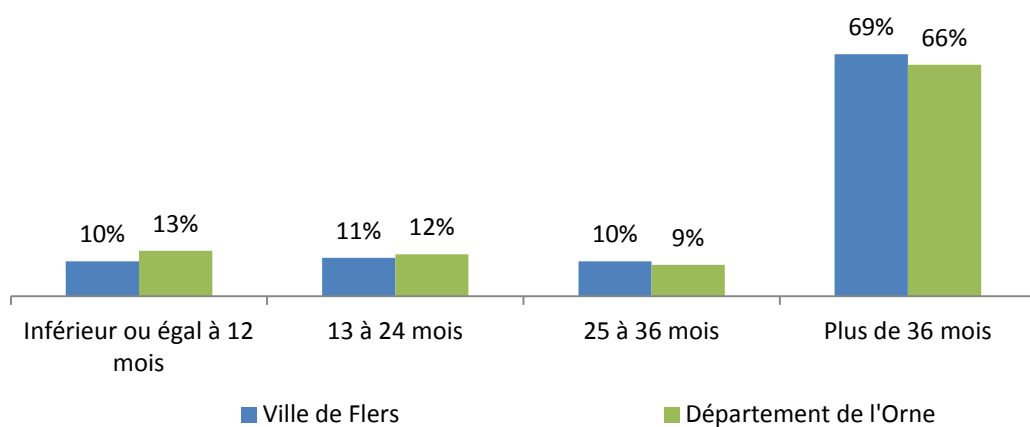
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

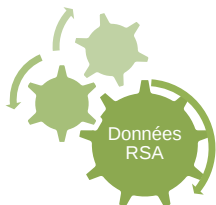
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





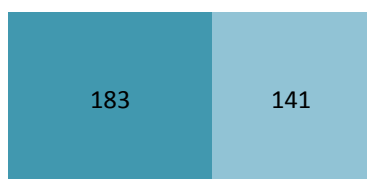
CANTON DE FLERS 1 (HORS VILLE DE FLERS)

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

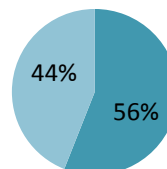
Canton de Flers 1 (hors ville de Flers)



■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

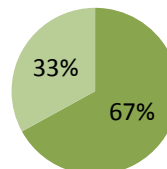
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Flers 1 (hors ville de Flers)



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

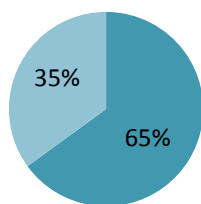
4 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

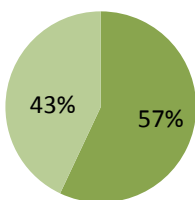
Répartition par sexe

Canton de Flers 1 (hors ville de Flers)



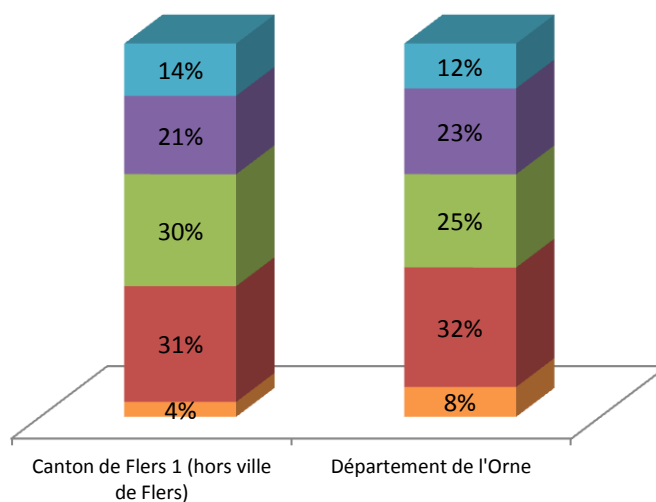
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

Répartition par âge



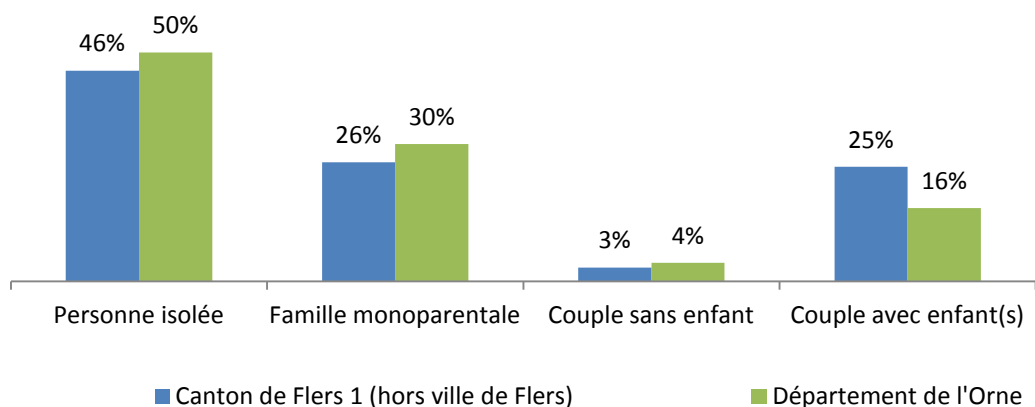
Canton de Flers 1 (hors ville de Flers)

Département de l'Orne

■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

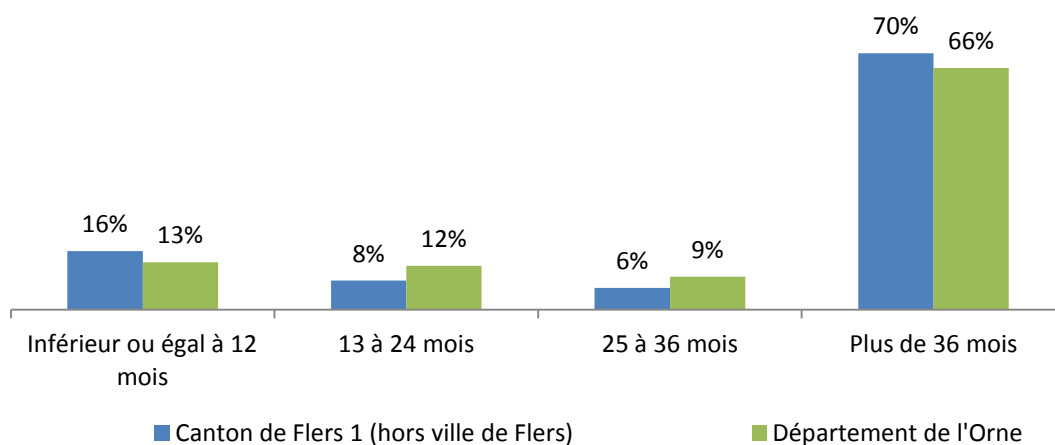
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

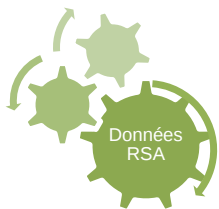
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





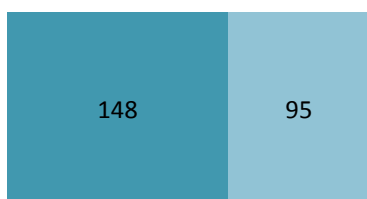
CANTON DE FLERS 2 (HORS VILLE DE FLERS)

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Flers 2 (hors ville de Flers)

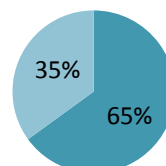


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

5 % de la population de la ville de Flers 2 (hors ville) est couverte par le dispositif RSA

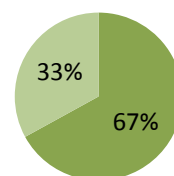
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Flers 2 (hors ville de Flers)



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



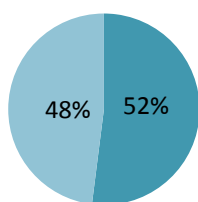
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

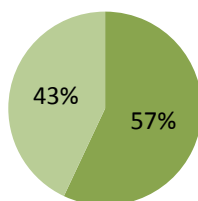
Répartition par sexe

Canton de Flers 2 (hors ville de Flers)



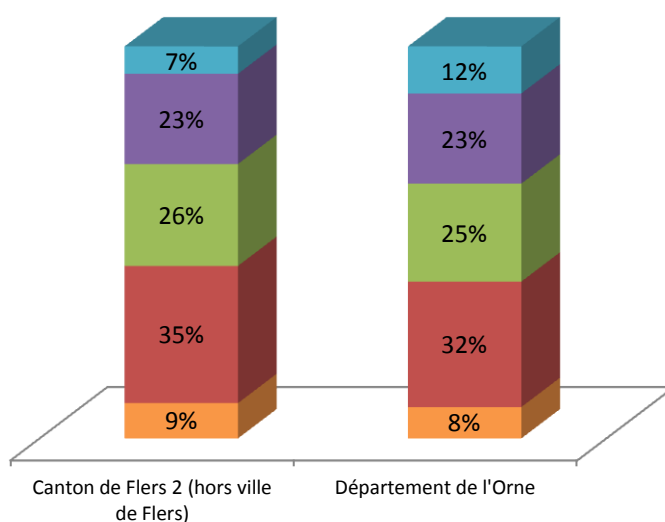
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

Répartition par âge



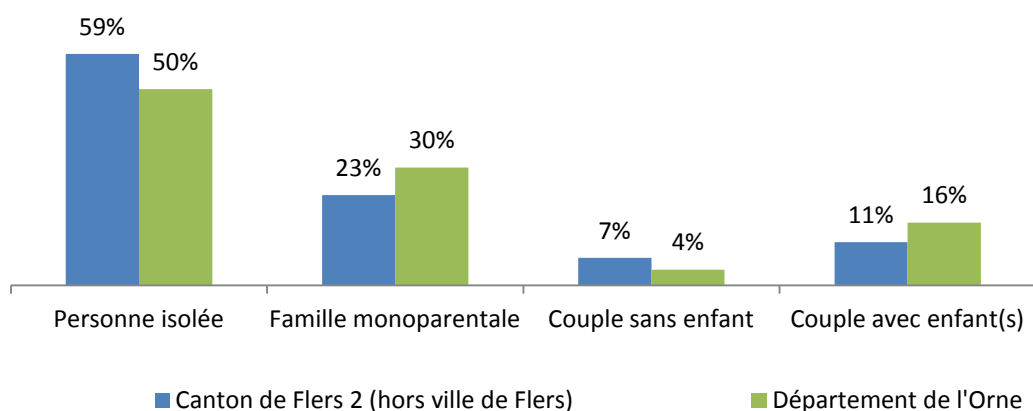
Canton de Flers 2 (hors ville de Flers)

Département de l'Orne

■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

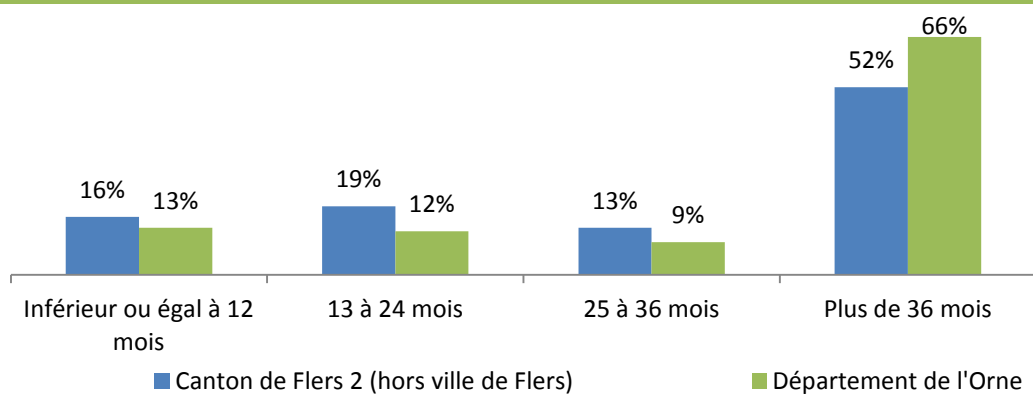
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

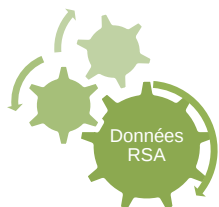
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





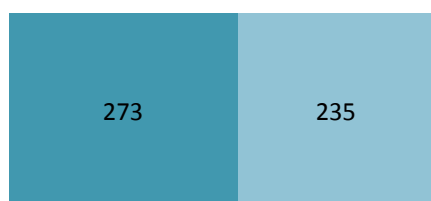
CANTON DE LA MAGNY LE DÉSERT

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Magny le Désert

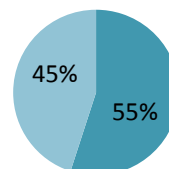


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

4 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

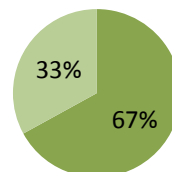
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Magny le Désert



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



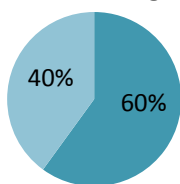
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

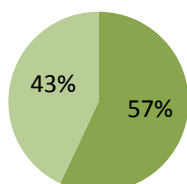
Répartition par sexe

Canton de Magny le Désert



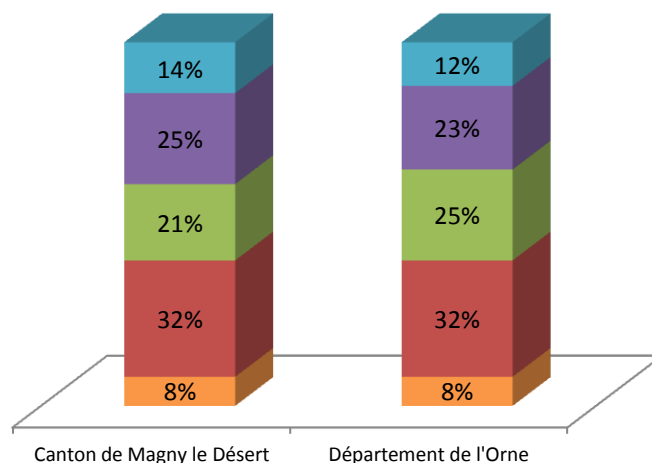
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

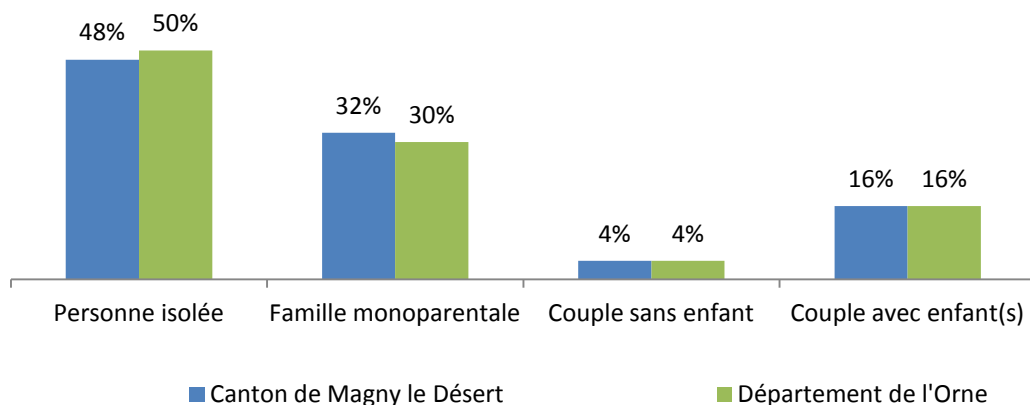
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

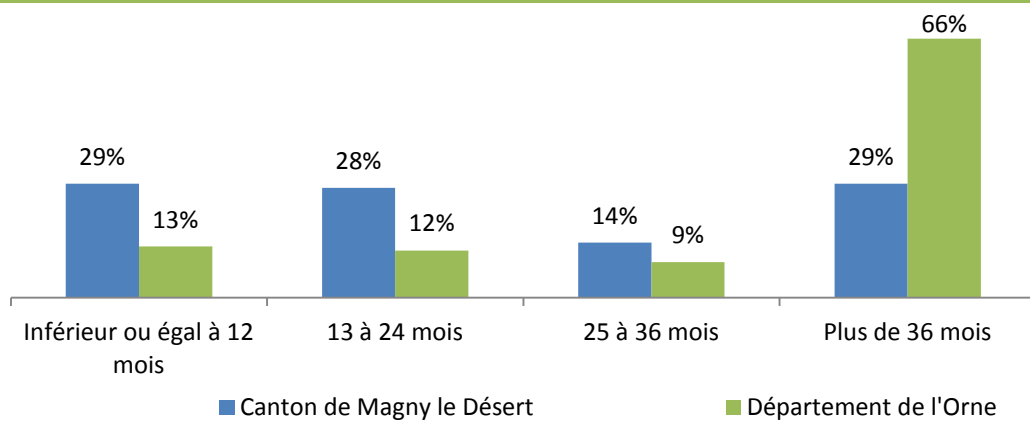
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

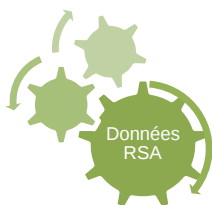
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



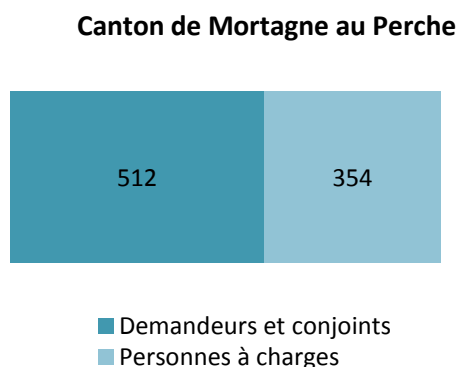


CANTON DE MORTAGNE AU PERCHE

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

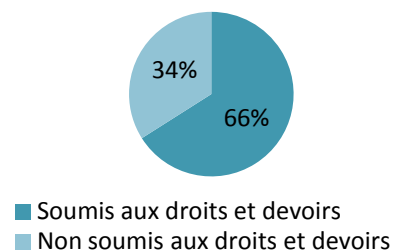
Personnes bénéficiaires du RSA



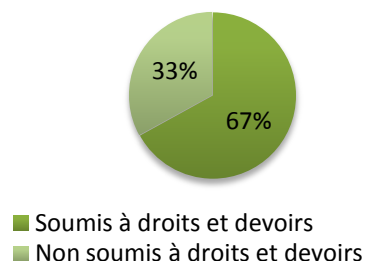
6 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Mortagne au Perche



Département de l'Orne

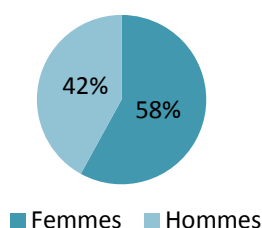


Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

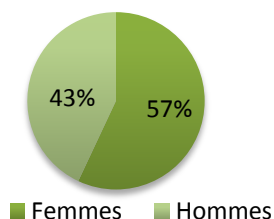
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Répartition par sexe

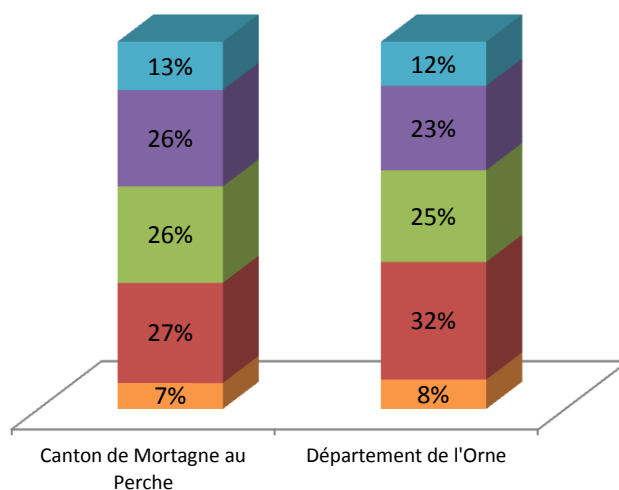
Canton de Mortagne au Perche



Département de l'Orne



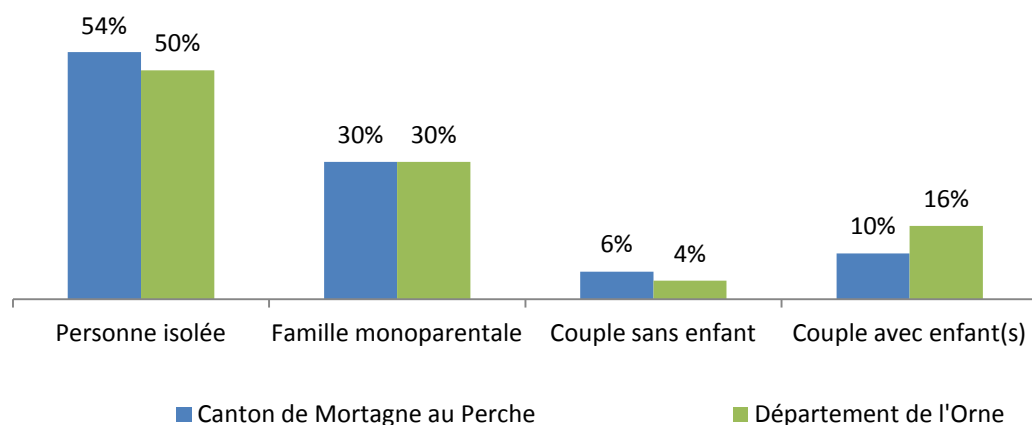
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

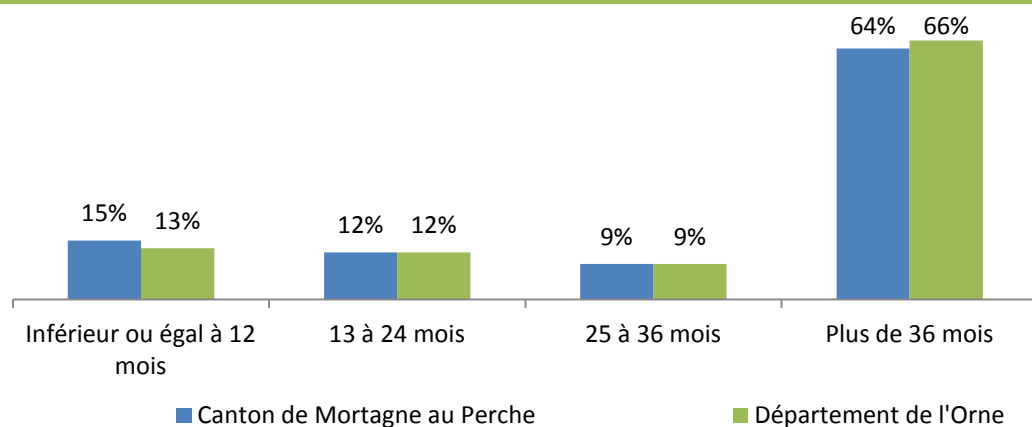
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

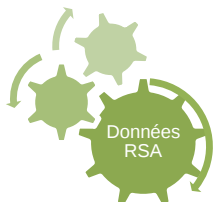
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





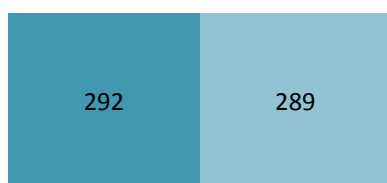
CANTON DE RADON

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Radon

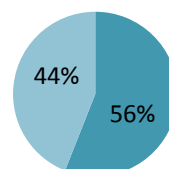


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

**4% de la population cantonale est couverte
par le dispositif RSA**

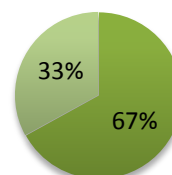
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Radon



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



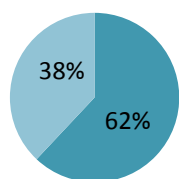
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

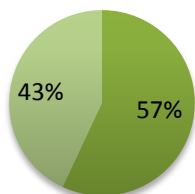
Répartition par sexe

Canton de Radon



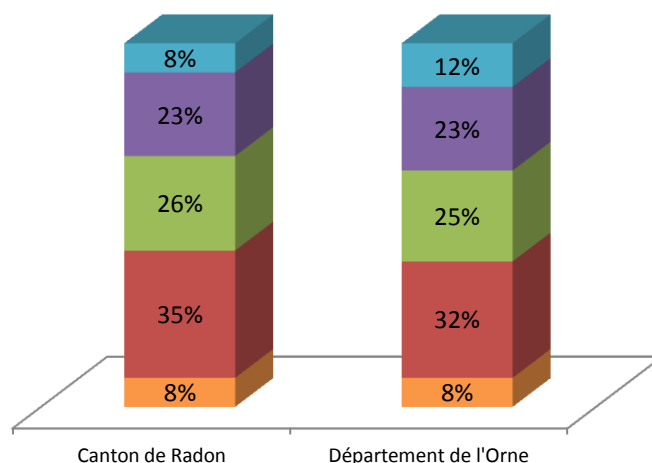
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

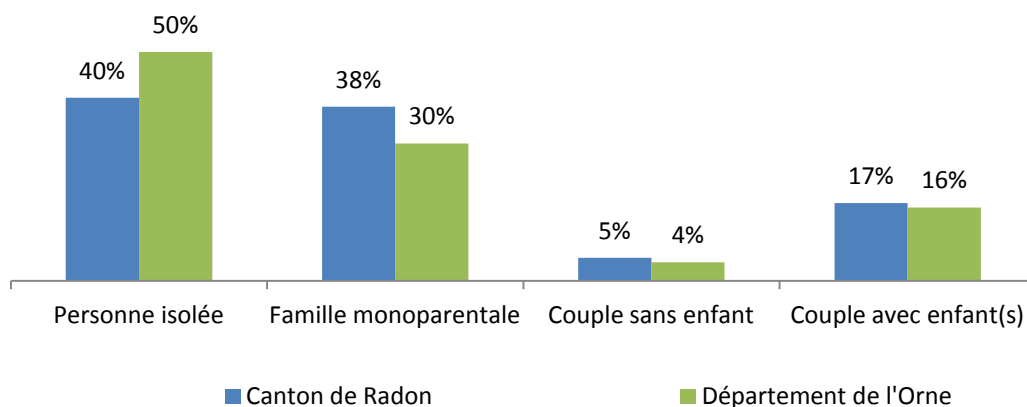
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

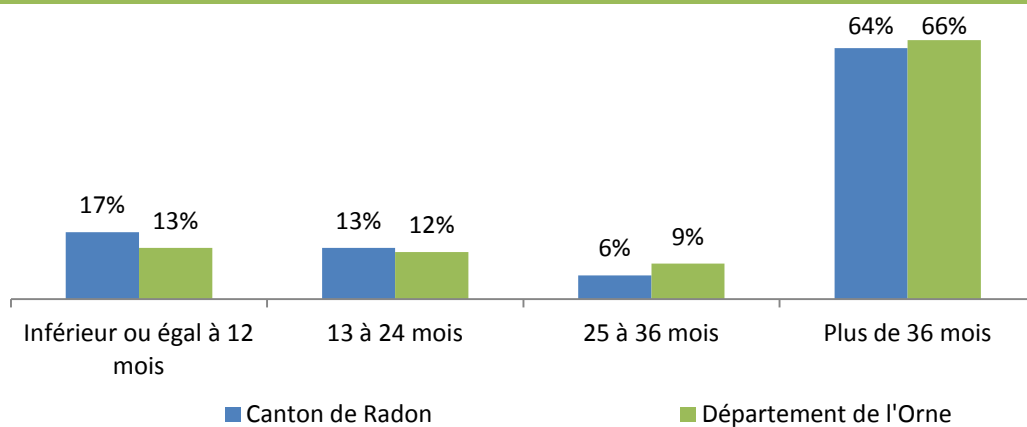
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

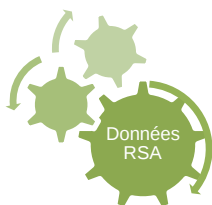
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





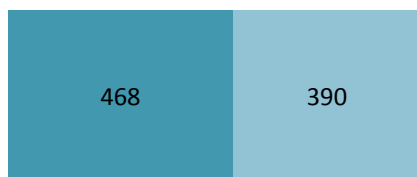
CANTON DE RAI

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

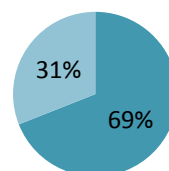
Canton de Rai



■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

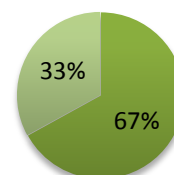
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Rai



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

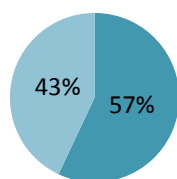
7 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

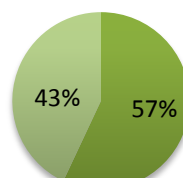
Répartition par sexe

Canton de Rai



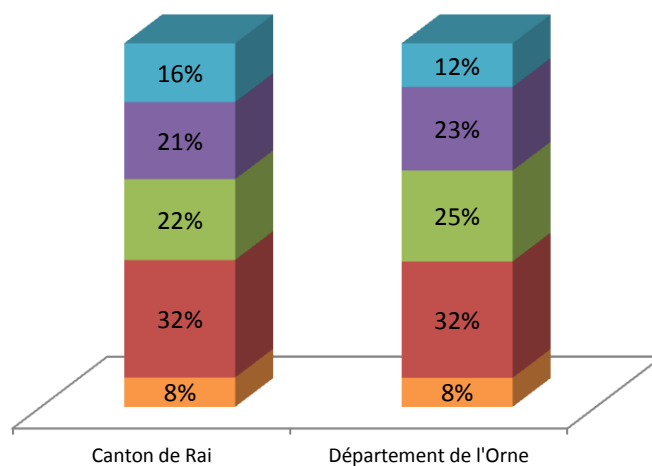
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

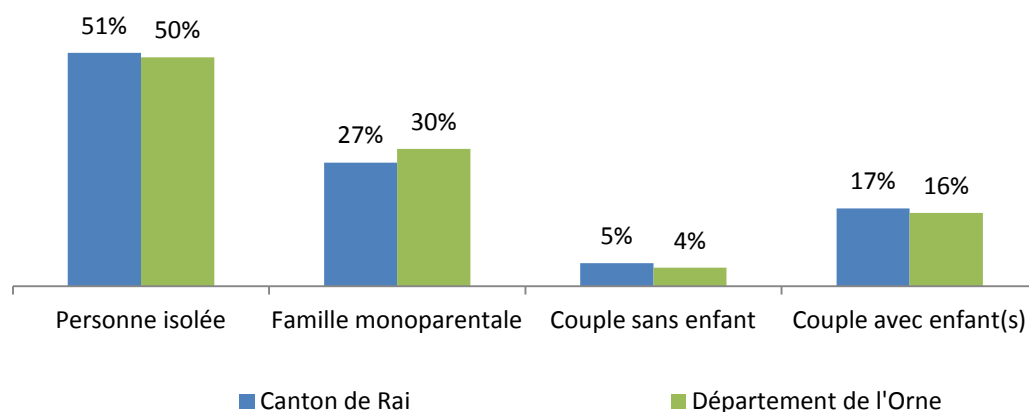
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

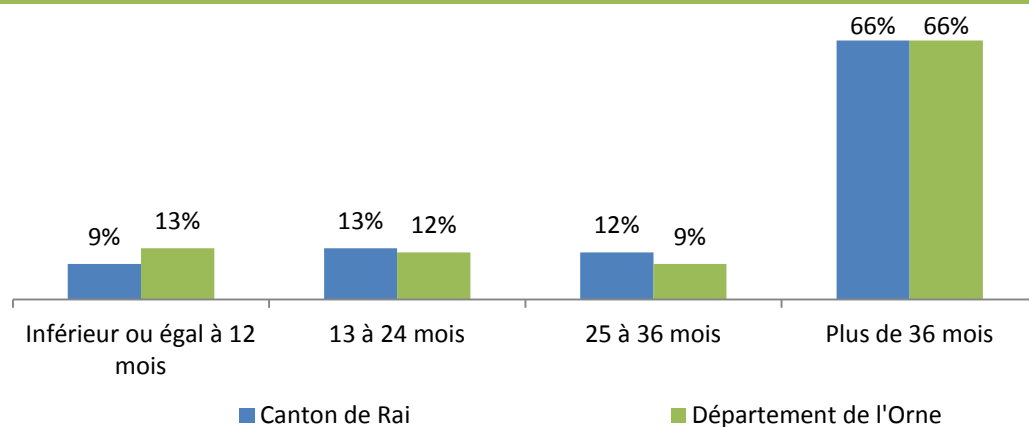
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

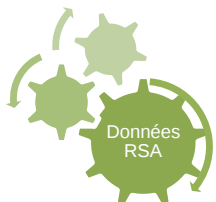
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





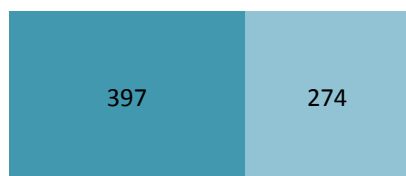
CANTON DE SÉES

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

Canton de Sées

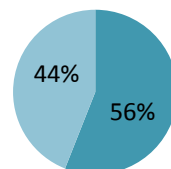


■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

6% de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

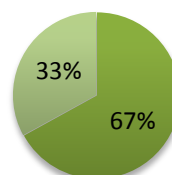
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Sées



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



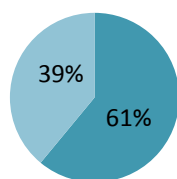
■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

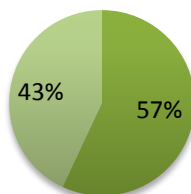
Répartition par sexe

Canton de Sées



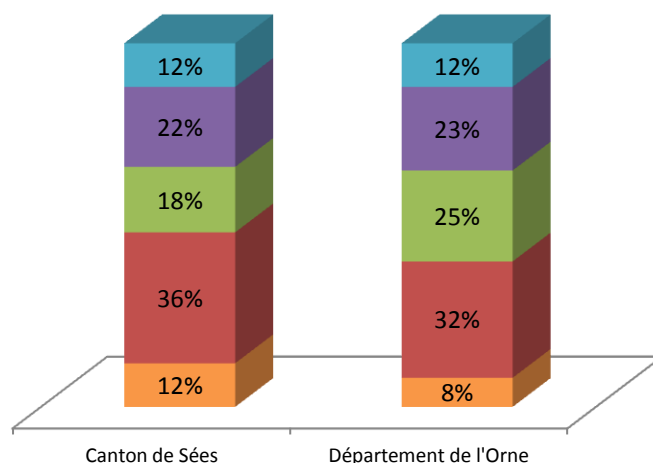
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

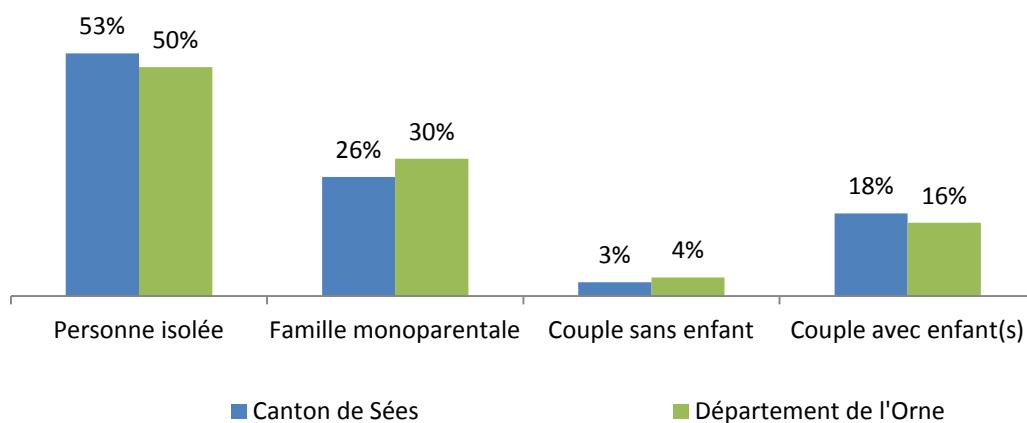
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

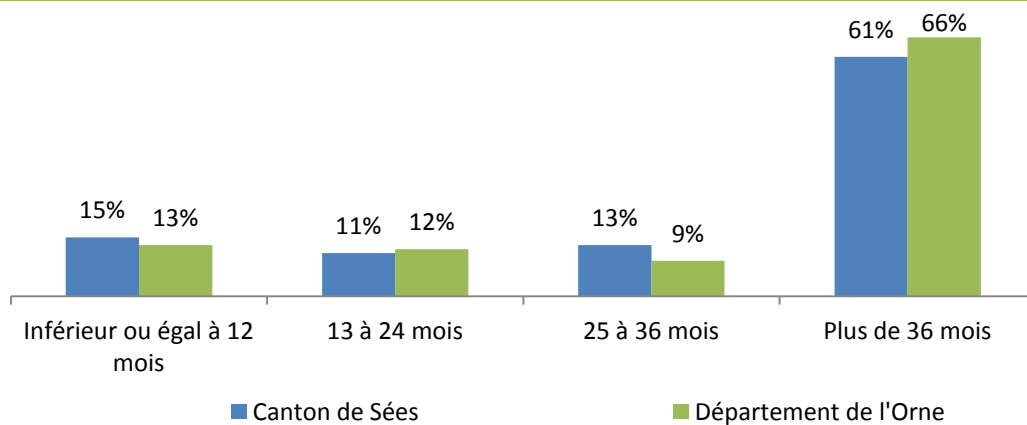
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

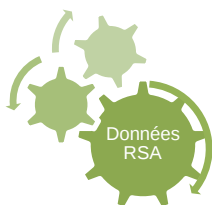
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



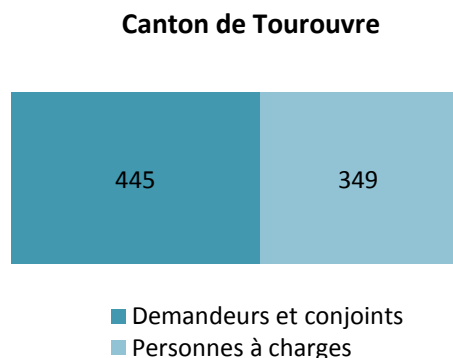


CANTON DE TOUROUVRE

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

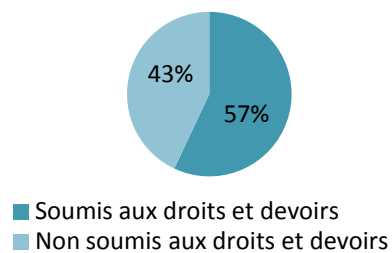
Personnes bénéficiaires du RSA



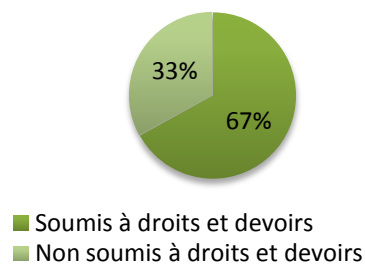
6 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Tourouvre



Département de l'Orne

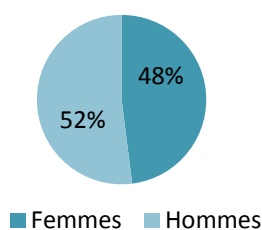


Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

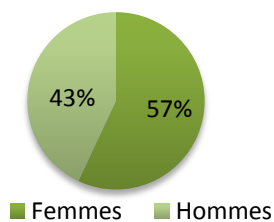
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

Répartition par sexe

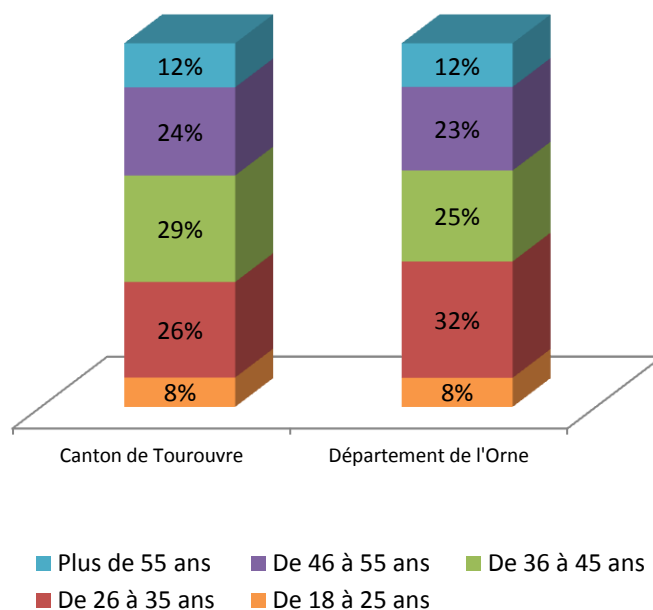
Canton de Tourouvre



Département de l'Orne

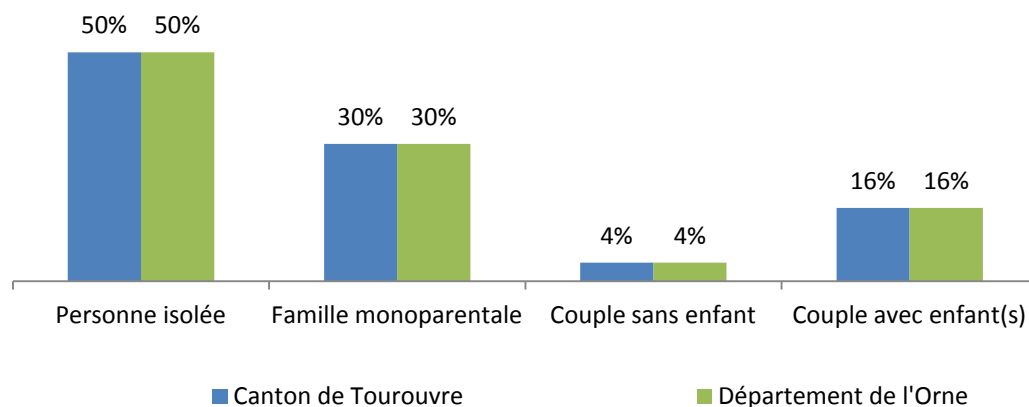


Répartition par âge



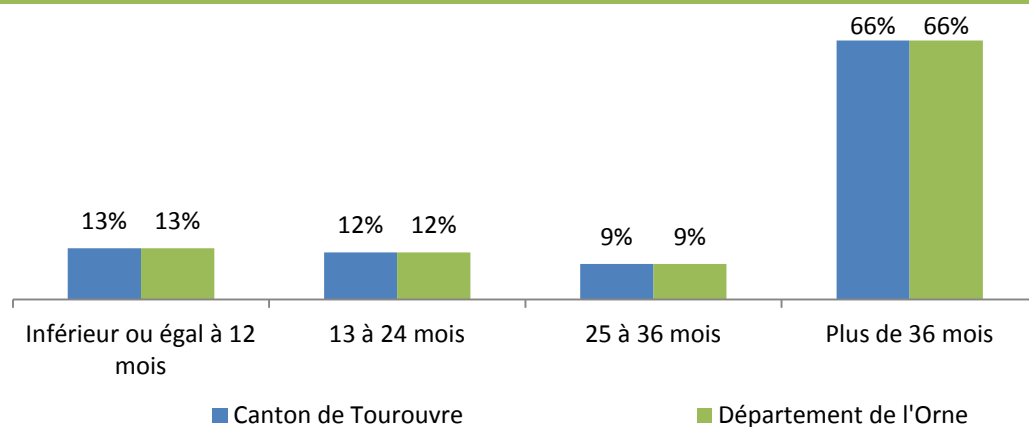
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

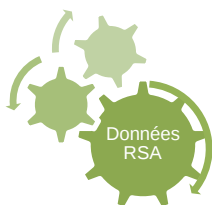
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS





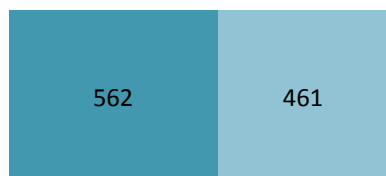
CANTON DE VIMOUTIERS

Les personnes bénéficiaires du dispositif RSA et la soumission aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS

Personnes bénéficiaires du RSA

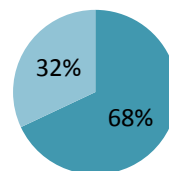
Canton de Vimoutiers



■ Demandeurs et conjoints
■ Personnes à charges

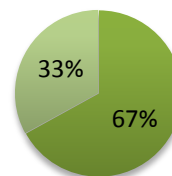
Soumission aux droits et devoirs des demandeurs et conjoints

Canton de Vimoutiers



■ Soumis aux droits et devoirs
■ Non soumis aux droits et devoirs

Département de l'Orne



■ Soumis à droits et devoirs
■ Non soumis à droits et devoirs

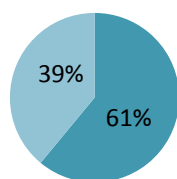
9 % de la population cantonale est couverte par le dispositif RSA

Répartition par sexe et par âge des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS

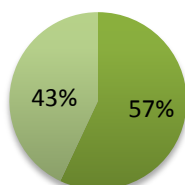
Répartition par sexe

Canton de Vimoutiers



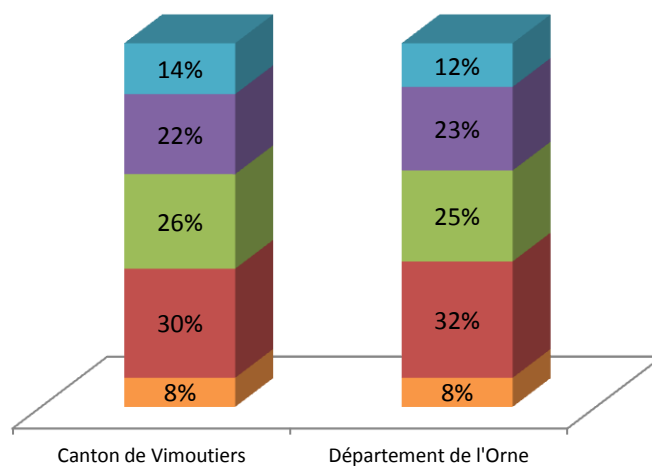
■ Femmes ■ Hommes

Département de l'Orne



■ Femmes ■ Hommes

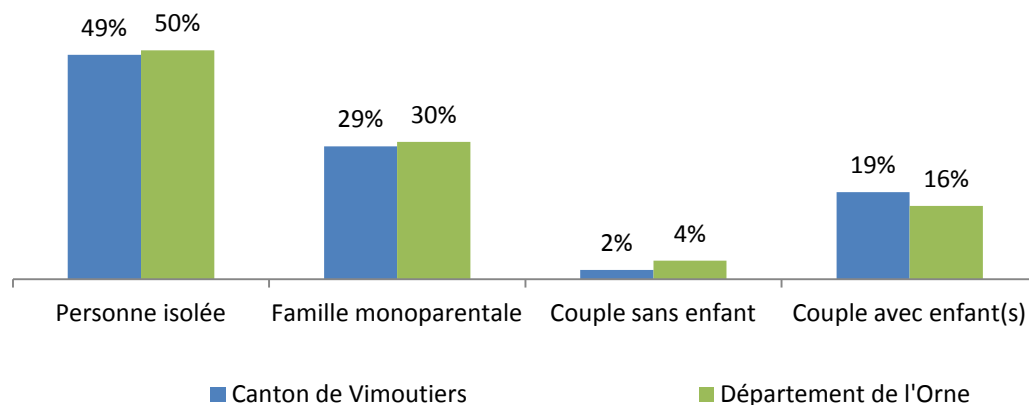
Répartition par âge



■ Plus de 55 ans ■ De 46 à 55 ans ■ De 36 à 45 ans
■ De 26 à 35 ans ■ De 18 à 25 ans

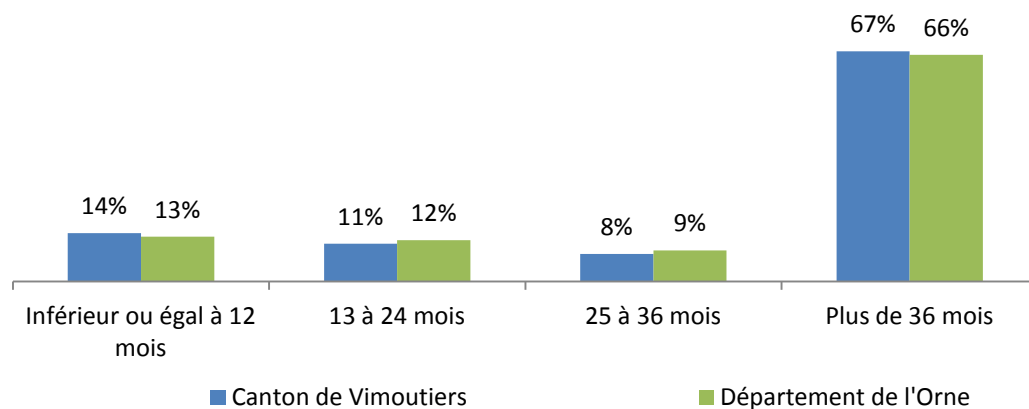
Répartition par situation familiale des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



Ancienneté dans le dispositif des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs

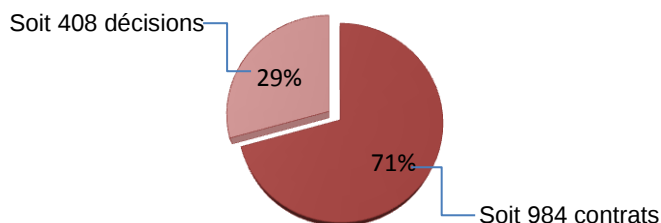
Données au 31 décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS - SCS



1.3 L'activité de la commission RSA de Flers en 2015

LES DECISIONS DE LA COMMISSION RSA DE FLERS

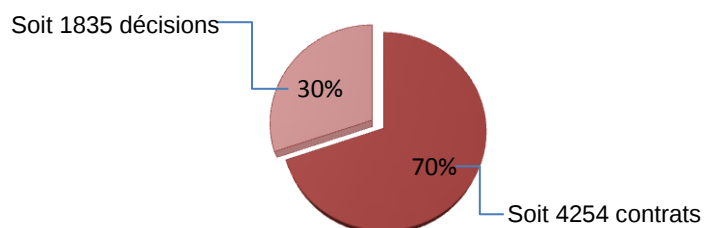
(Données à décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS)



■ Validations de contrats d'engagements réciproques
■ Autres décisions

ENSEMBLE DES DECISIONS DES 4 COMMISSIONS RSA DU DEPARTEMENT DE L'ORNE

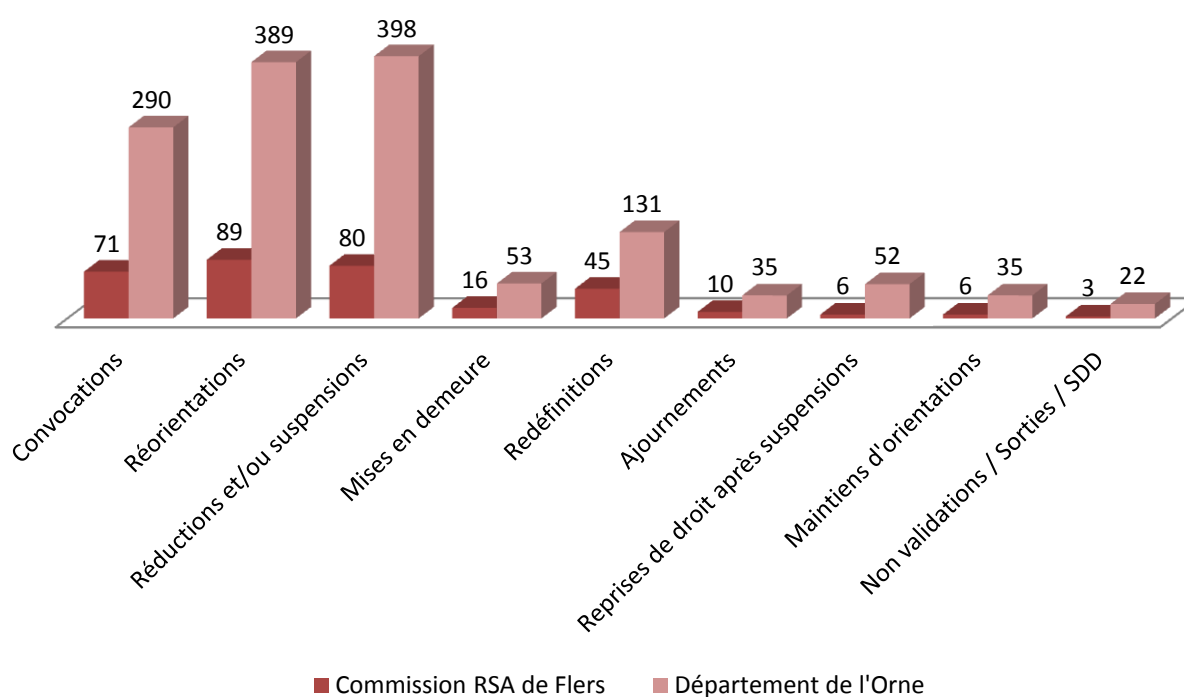
(Données à décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS)



■ Validations de contrats d'engagements réciproques
■ Autres décisions

DETAIL DES « AUTRES DECISIONS » DES COMMISSIONS RSA

(Données à décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS)



En résumé :

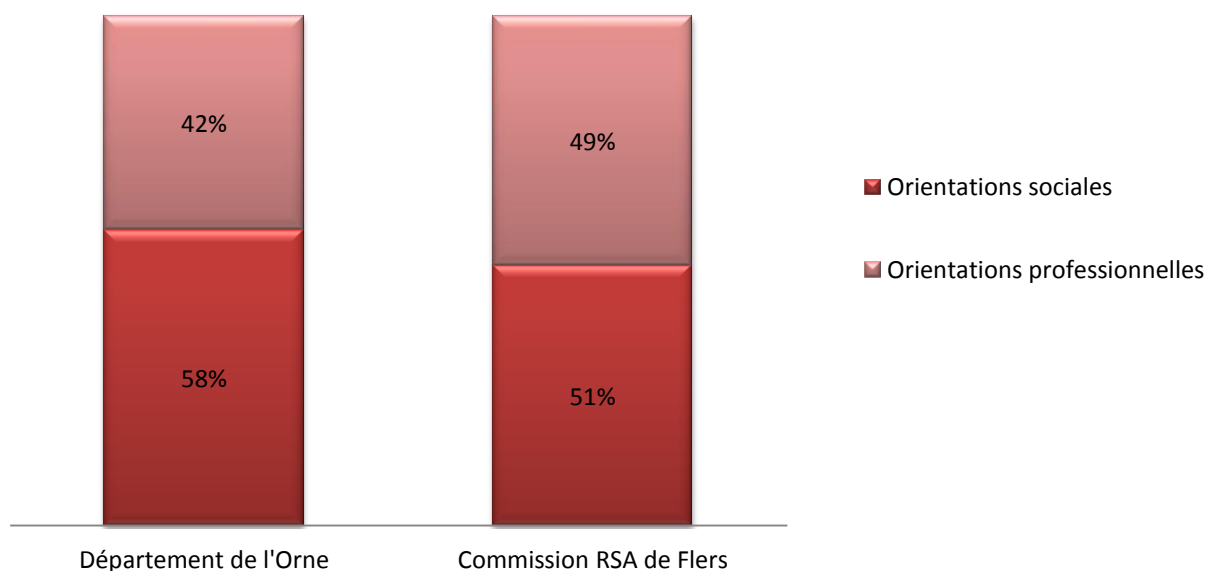
En 2015, la commission RSA de Flers a étudié 1392 dossiers, 71% d'entre eux étaient des contrats validés. Ainsi, 29% des dossiers présentés ont donné lieu à une autre décision que la validation du contrat (convocation, réduction, suspension, reprise de droit, ajournement, ...).

2. L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SOUMISES AUX DROITS ET DEVOIRS

2.1 L'orientation des bénéficiaires RSA

ORIENTATION DES PERSONNES (RESPONSABLES DU DOSSIER ET/OU CONJOINTS) BENEFICIAIRES DU RSA SOUMISES AUX DROITS ET DEVOIRS

(Données à décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS)



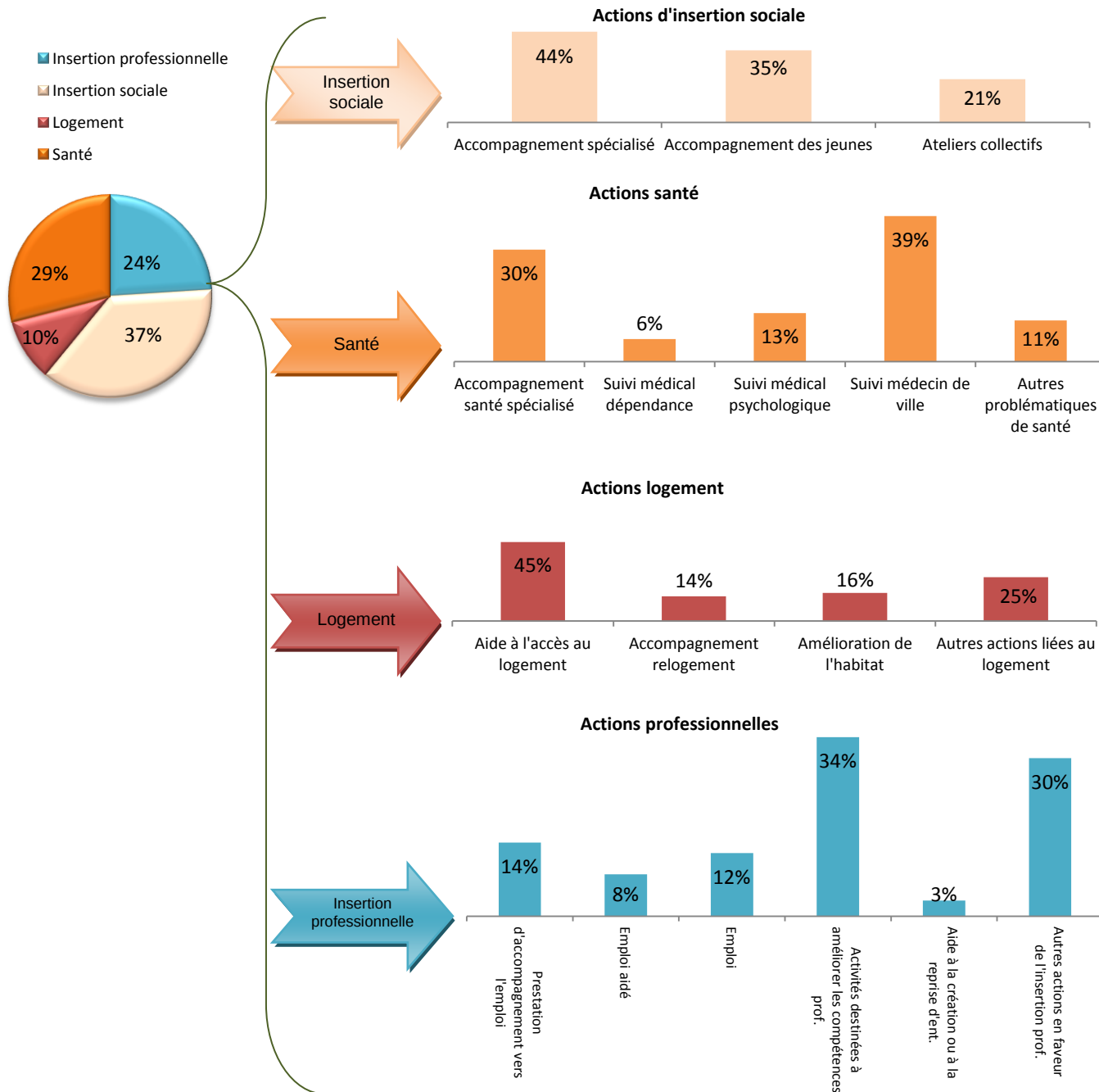
En résumé :

Sur la commission RSA de Flers, parmi les bénéficiaires du RSA orientés, 51% relèvent d'une orientation sociale et 49% d'une orientation professionnelle.

2.2 Les personnes (responsables du dossier et/ou conjoints) bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs en orientation sociale

2.2.1 Les actions inscrites sur les Contrats d'Engagements Réciproques (CER)

(Données à décembre 2015 - Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS)

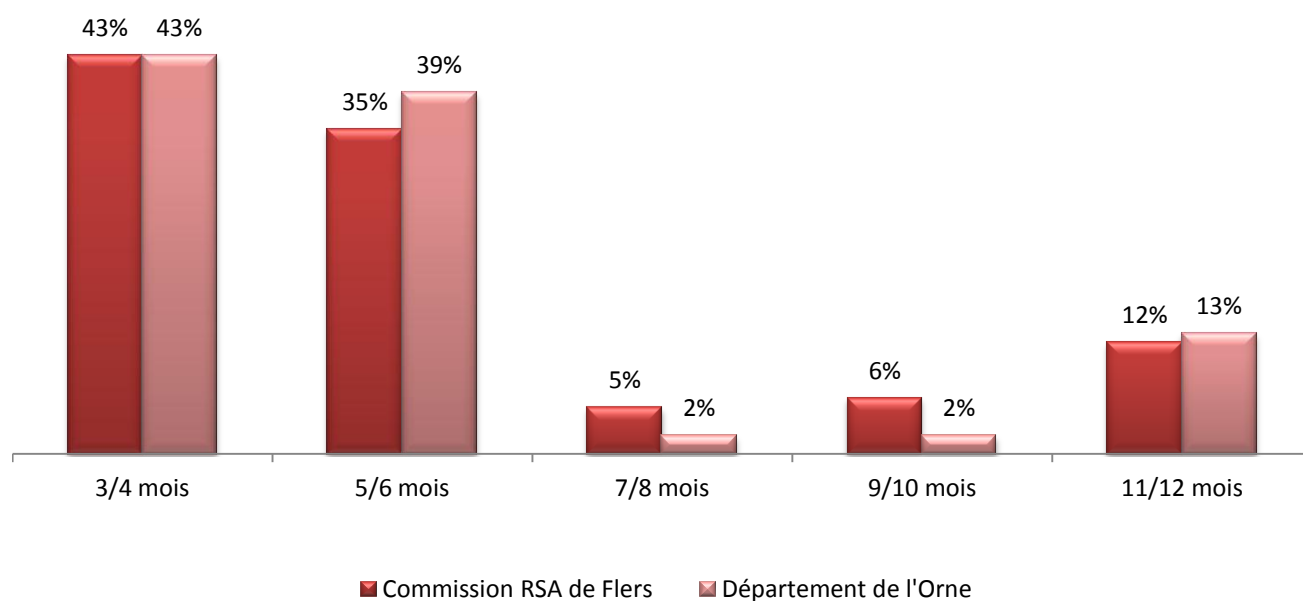


En résumé :

En 2015, sur la commission RSA de Flers, **984** contrats d'engagements réciproques ont été validés. **2503 actions** ont été amorcées soit une moyenne de 2,5 actions par contrat d'engagements réciproques. Bien que les contrats d'engagements réciproques concernent exclusivement les personnes en orientation sociale, les actions portent, pour près d'un quart d'entre elles, sur des objectifs professionnels. En effet, les personnes gardent comme objectif l'insertion professionnelle même lorsque des actions sociales sont nécessaires ; les référents sociaux, en parallèle de l'insertion sociale, les aident à préparer la réorientation professionnelle.

2.2.2 La durée des contrats d'engagements réciproques

(Données à décembre 2015 – Source : Conseil départemental de l'Orne - PSS – SCS – BDA)



Les contrats d'engagements réciproques de la commission RSA de Flers durent en moyenne 5,81 mois. La moyenne départementale est de 5,79 mois.

Les CCAS, CIAS et CADA souhaitant accompagner les bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur parcours d'insertion sociale doivent réaliser un conventionnement avec le Conseil départemental.

Ainsi, deux conventions réfèrent RSA ont été signées sur le territoire de la commission RSA de Flers en 2015 avec :

- Le Centre Communal d'Action Sociale de Flers (CCAS),
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de La Ferté Macé – Saint-Michel (CIAS).

Dans le cadre de ces conventions, les CCAS ou CIAS nomment un ou plusieurs référent(s) pour accompagner les allocataires du RSA ou conjoints et transmettent au Conseil départemental le nom du référent désigné pour chaque bénéficiaire.

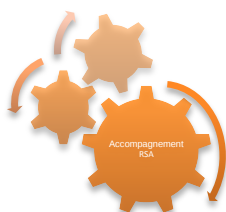
Le référent RSA est l'interlocuteur privilégié du bénéficiaire, il est garant de son parcours d'insertion en lien avec les partenaires.

Ses missions sont les suivantes :

- Evaluer la situation globale du bénéficiaire,
- Définir avec le bénéficiaire son projet d'insertion,
- Formaliser les étapes de sa mise en œuvre,
- Identifier les moyens et mobiliser les partenaires,
- Elaborer le Contrat d'Engagements Réciproques (CER),
- Accompagner le bénéficiaire dans la réalisation du Contrat d'Engagements Réciproques validé,
- Coordonner la mise en œuvre des différents aspects du Contrats d'Engagements Réciproques,
- Développer des relais actifs avec les partenaires du dispositif,
- Veiller au respect des échéances des contrats successifs,
- Effectuer les renouvellements de Contrats d'Engagements Réciproques sur la base du bilan du précédent contrat, de la situation au moment du renouvellement et des objectifs et moyens du contrat à venir,
- Alerter sur l'existence d'entraves à l'exécution du Contrat d'Engagements Réciproques,
- Participer aux entretiens de suivis des bénéficiaires du RSA à l'entrée sur une action du programme local d'insertion, à mi-parcours et en fin d'action.

Par ailleurs, les CCAS ou CIAS conventionnés participent :

- à la mise en œuvre des objectifs stratégiques du programme départemental d'insertion et aux instances du programme local d'insertion,
- aux commissions RSA.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FLERS

9 Avenue de la Libération- 61100 - Flers - Tél. : 02 33 64 66 13

vleplay@flers-agglo.fr

REFERENT SOCIAL RSA

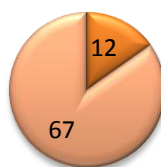
A
c
c
o
m
p
a
g
n
e
m
e
n
t
s

2
0
1
5

En 2015, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Flers a suivi 55 allocataires.
Au 1er semestre : 32 allocataires étaient couverts par un contrat d'engagements réciproques (au 30 juin 2015);
Au 2nd semestre : 31 allocataires étaient couverts par un contrat d'engagements réciproques (au 30 novembre 2015).

Nombre de Contrats d'Engagements Réciproques (CER) réalisés en 2015

79 contrats ont été réalisés par le CCAS de Flers en 2015 dont :

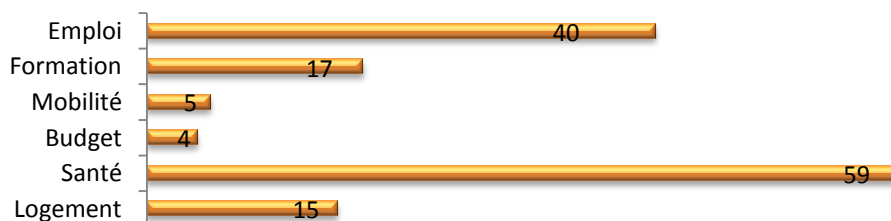


■ 1er contrat
■ Renouvellements

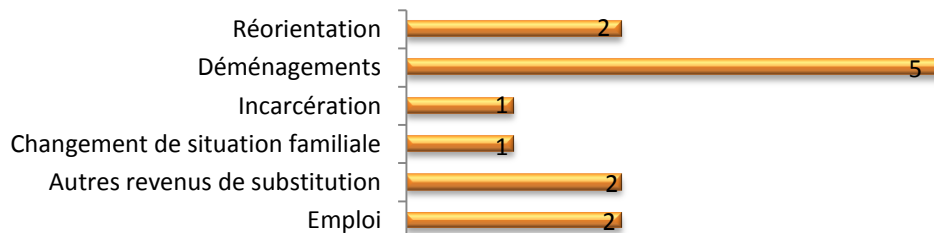
Nombre d'entretiens en 2015

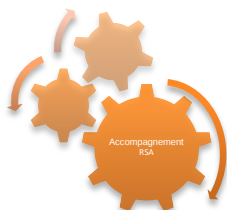


Démarches engagées dans le cadre du Contrat d'Engagements Réciproques (CER)



Motifs de sortie de l'accompagnement





CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA FERTÉ-SAINT MICHEL

4 rue d'Alençon - 61600 La Ferté Macé - Tél. : 02 33 37 2841

f.moussay@lafertemace.fr

REFERENT SOCIAL RSA

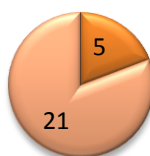
Accompagnements 2015

En 2015, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de La Ferté – Saint Michel a suivi 19 allocataires.

- Au 1er semestre : 12 des 13 allocataires, étaient couverts par un contrat d'engagements réciproques (30 juin 2015);
- Au 2nd semestre : 14 des 19 allocataires, étaient couverts par un contrat d'engagements réciproques (au 31 décembre 2015).

Nombre de Contrats d'Engagements Réciproques (CER) réalisés en 2015

26 contrats ont été réalisés par le CIAS de La Ferté – Saint Michel en 2015 dont :

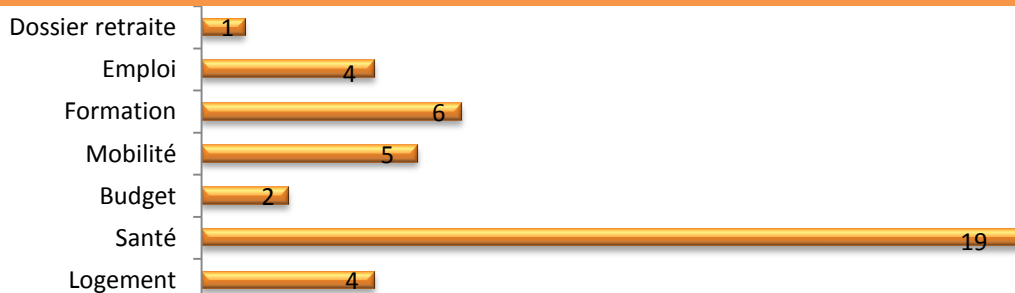


■ Premiers contrats
■ Renouvellements

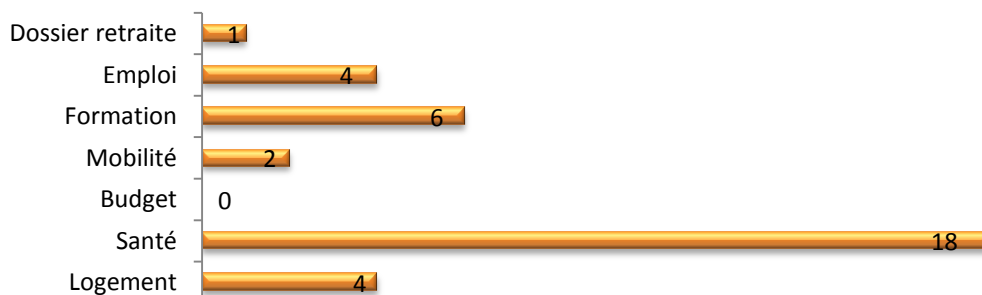
Nombre d'entretiens en 2015



Typologie des problématiques repérées



Démarches engagées dans le cadre du Contrat d'Engagements Réciproques (CER)



2.3 Les personnes (responsables du dossier et/ou conjoints) bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs en orientation professionnelle

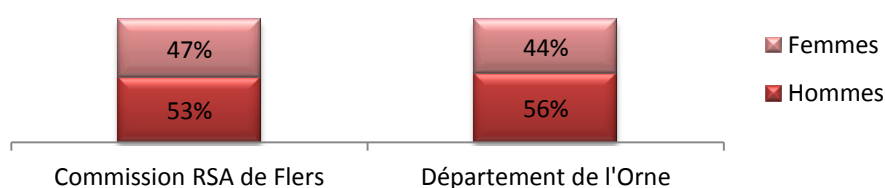
(Données 28 décembre 2015 - Source : Pôle Emploi)

Au 28 décembre 2015, **918** personnes bénéficiaires du RSA, (responsables du dossier et conjoints) soumis à droits et devoirs, étaient inscrites au Pôle Emploi sur le territoire de la commission RSA de Flers.

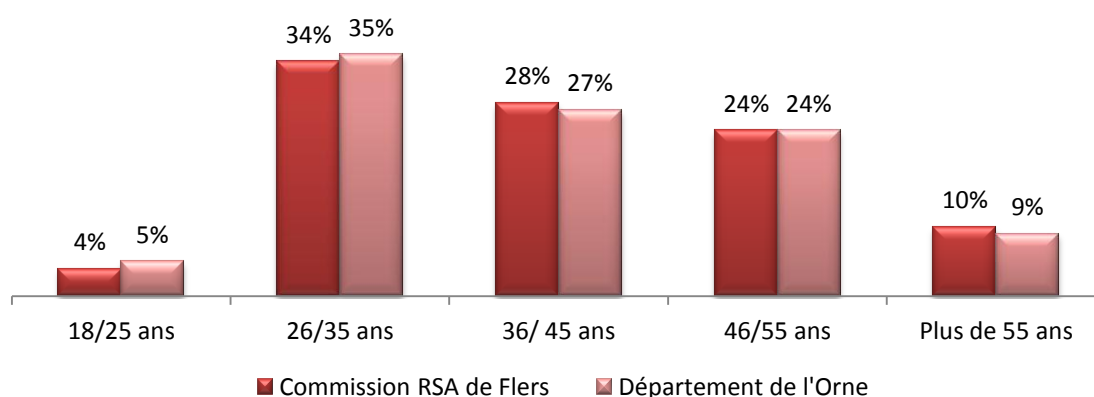
Cependant, il faut préciser que les personnes inscrites ne sont pas nécessairement orientées sur le volet professionnel : des personnes orientées vers le champ social peuvent être inscrites à Pôle emploi dans le cadre de leur insertion socio professionnelle.

On compte donc, pour le territoire de la commission RSA de Flers, **372** personnes bénéficiaires du RSA (responsables du dossier et conjoints) soumises à droits et devoirs, orientées sur le volet professionnel et inscrites à Pôle emploi. Les données suivantes sont calculées uniquement sur les situations de ces personnes.

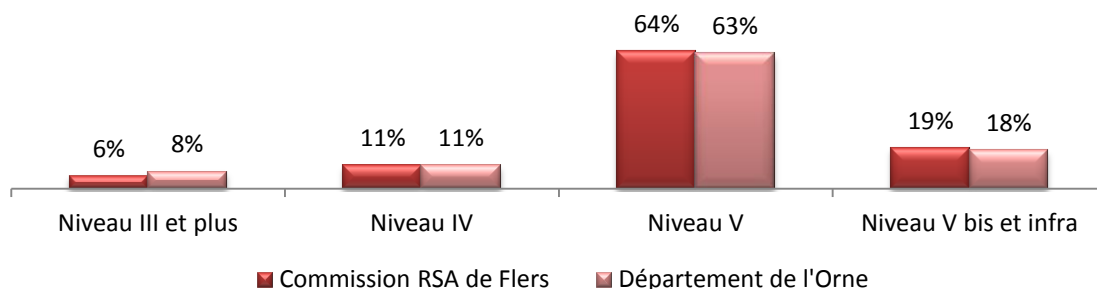
REPARTITION PAR SEXE DES PERSONNES (RESPONSABLES DU DOSSIER ET CONJOINTS) BENEFICIAIRES DU RSA SOUMISES A DROITS ET DEVOIRS INSCRITES A POLE EMPLOI ET ORIENTEES SUR LE VOLET PROFESSIONNEL



REPARTITION PAR AGE DES PERSONNES (RESPONSABLES DU DOSSIER ET CONJOINTS) BENEFICIAIRES DU RSA SOUMISES A DROITS ET DEVOIRS INSCRITES A POLE EMPLOI ET ORIENTEES SUR LE VOLET PROFESSIONNEL

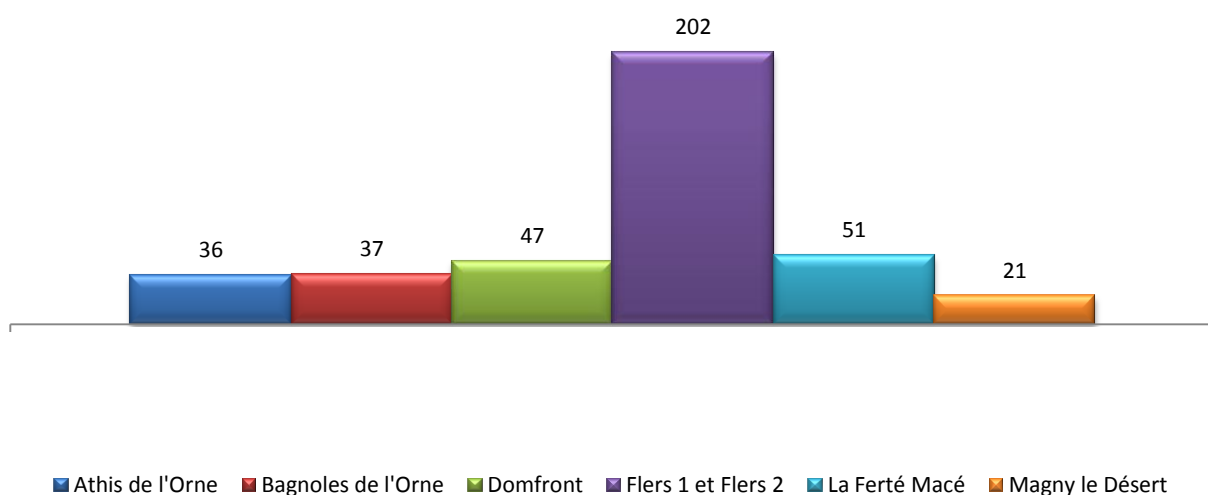


**NIVEAU DE FORMATION DES PERSONNES (RESPONSABLES DU DOSSIER ET CONJOINTS) BENEFICIAIRES DU RSA
SOUMISES A DROITS ET DEVOIRS INSCRITES A POLE EMPLOI ET ORIENTEES SUR LE VOLET PROFESSIONNEL**



- Niveau III et plus : Bac + 2 et plus
- Niveau IV : Baccalauréat ou équivalent
- Niveau V : Brevet des collèges, BEP, CAP validé
- Niveau V bis et infra : Brevet des collèges, BEP, CAP non validés, Fin de scolarité obligatoire

**REPARTITION PAR CANTONS DES PERSONNES (RESPONSABLES DU DOSSIER ET CONJOINTS) BENEFICIAIRES DU RSA
SOUMISES A DROITS ET DEVOIRS INSCRITES A POLE EMPLOI ET ORIENTEES SUR LE VOLET PROFESSIONNEL**

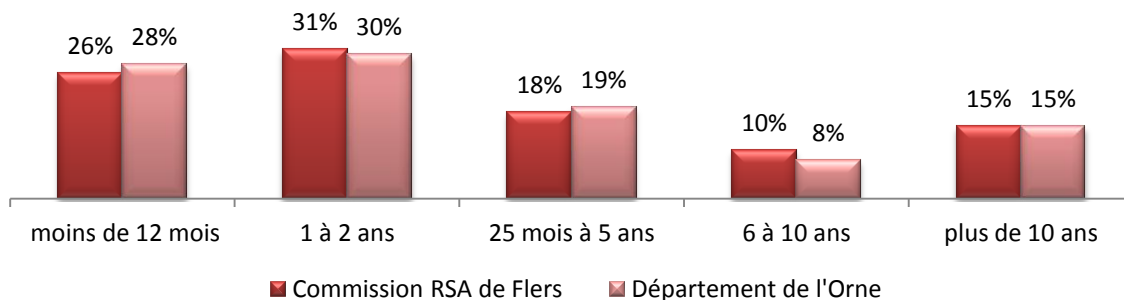


En résumé :

On constate que la part des hommes allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs orientés vers un accompagnement professionnel et inscrits à Pôle emploi est supérieure à celle des femmes.

Aussi, nous remarquons que malgré une orientation professionnelle et un accompagnement par Pôle Emploi, la part des personnes ayant un faible niveau de formation, (soit plus de $\frac{3}{4}$ des personnes bénéficiant du RSA) reste relativement élevée par rapport aux personnes ayant un niveau de formation au minimum équivalent au baccalauréat (IV).

LA DUREE D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SUR LE METIER VISE DES PERSONNES (RESPONSABLES DU DOSSIER ET CONJOINTS) BENEFICIAIRES DU RSA SOUMISES A DROITS ET DEVOIRS INSCRITES A POLE EMPLOI ET ORIENTEES SUR LE VOLET PROFESSIONNEL

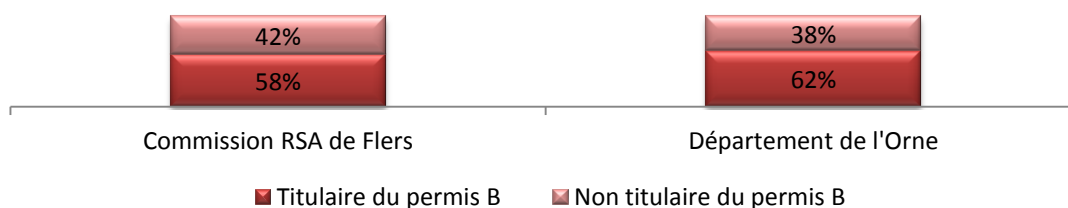


En résumé :

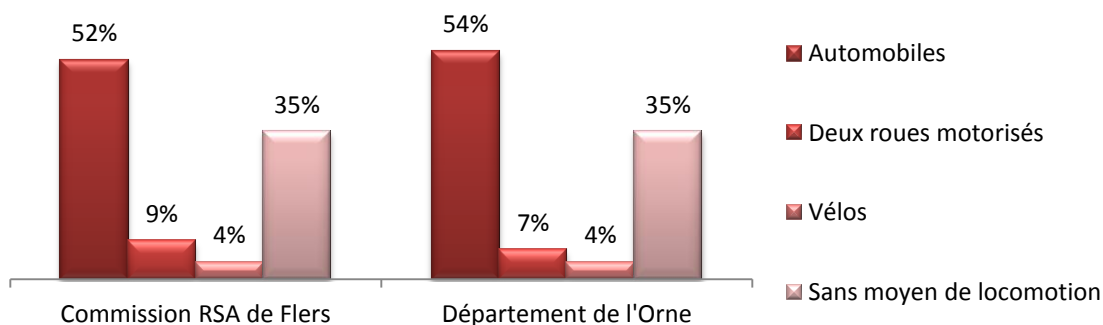
L'expérience professionnelle des personnes sur le métier visé est faible : 57% des bénéficiaires ont moins de deux ans d'expérience dans le métier qu'ils recherchent.

LA MOBILITE DES PERSONNES (RESPONSABLES DU DOSSIER ET CONJOINTS) BENEFICIAIRES DU RSA SOUMISES A DROITS ET DEVOIRS INSCRITES A POLE EMPLOI ET ORIENTEES SUR LE VOLET PROFESSIONNEL

LE PERMIS B



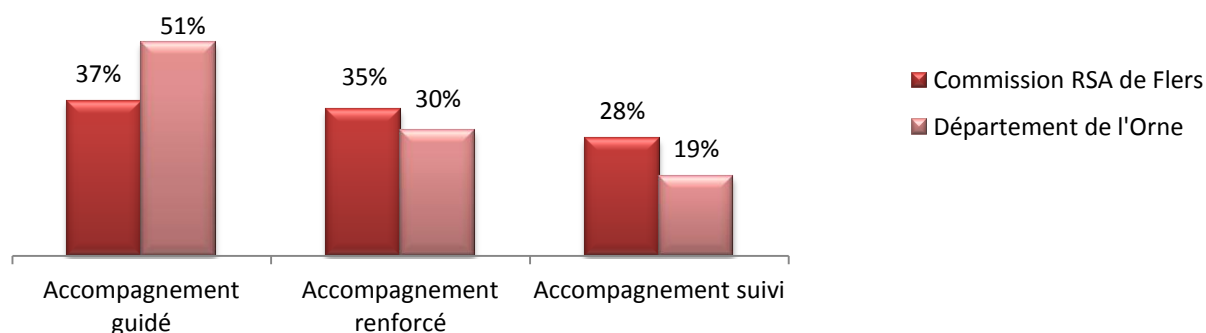
MOYEN DE LOCOMOTION



En résumé :

Les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs orientés professionnels du territoire de commission RSA de Flers sont majoritairement titulaires du permis B et équipés d'une automobile. La mobilité est en effet un frein travaillé tout au long du parcours, en amont de l'orientation professionnelle. La mobilité étant une étape essentielle afin de faciliter une insertion professionnelle sur des territoires ruraux.

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS DES BENEFICIAIRES DU RSA SOUMIS A DROITS ET DEVOIRS INSCRITS A POLE EMPLOI ET ORIENTES SUR LE VOLET PROFESSIONNEL



Les demandeurs d'emploi ont des besoins différents en termes de services et de fréquence des contacts avec Pôle emploi. Cela appelle une différenciation de l'offre de services autour de 3 modalités d'accompagnement :

L'accompagnement suivi : S'adresse aux demandeurs d'emploi les plus proches du marché de l'emploi et dont l'autonomie dans la recherche d'emploi est la plus grande, avec une supervision par le conseiller référent de la recherche d'emploi et de la transmission d'offres au demandeur (portefeuilles de grande taille).

L'accompagnement guidé : S'adresse aux demandeurs d'emploi ayant le besoin d'être appuyés par leur conseiller référent dans la recherche d'emploi, notamment à travers des contacts dont la nature et la fréquence sont personnalisées (portefeuilles de taille intermédiaire).

L'accompagnement renforcé : S'adresse aux demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être fortement accompagnés par leur conseiller référent dans leur trajectoire de retour à l'emploi, notamment à travers des contacts dont le rythme et le contenu répondent au besoin du demandeur (portefeuilles de 70 demandeurs d'emploi maximum).

En résumé :

Sur le territoire de la commission de Flers, 72% des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs orientés vers le volet professionnel bénéficient d'un accompagnement guidé ou renforcé.

28% des bénéficiaires (soit plus d'un sur quatre) sont suffisamment autonomes pour bénéficier d'un accompagnement suivi.

II. LES DISPOSITIFS D'INSERTION

1. LES PARTICIPANTS AUX ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL D'INSERTION ET DE COHESION SOCIALE

Les actions d'insertion s'adressent en priorité aux personnes allocataires du RSA et à leurs conjoints soumis à l'obligation d'insertion et inscrits dans une démarche d'insertion formalisée dans le cadre d'un P.P.A.E ou d'un Contrat d'Engagements Réciproques (CER).

Les actions du programme local d'insertion et de cohésion sociale s'inscrivent en amont des actions de droit commun. Elles doivent être un levier pour permettre aux personnes souvent peu autonomes ou avec des niveaux de formation et de qualification trop faibles d'accéder aux dispositifs existants.

Nombre de personnes concernées par les actions du Programme local d'insertion en 2015

Au 30 novembre 2015, **349 mesures** du PLICS ont été mobilisées pour les bénéficiaires du RSA du territoire de commission RSA de Flers.

Cette mobilisation, nous montre l'intérêt du partenariat local dans la construction du programme local d'insertion et de cohésion sociale. En effet, on constate une forte mobilisation du dispositif local d'insertion due à l'implication importante du réseau partenarial et à la réponse que les actions développées dans le cadre du programme départemental d'insertion apportent aux problématiques travaillées avec les acteurs locaux. Les actions sont financées en réponse à des besoins diagnostiqués et elles sont réadaptées chaque année en fonction des constats dressés dans le cadre du suivi.

Ces actions s'adressent en grande majorité aux personnes ayant un faible niveau de formation, elles permettent notamment aux bénéficiaires du RSA, en grande difficulté, d'accéder aux actions de droit commun.

Répartition des actions du PLI au 30 novembre 2015

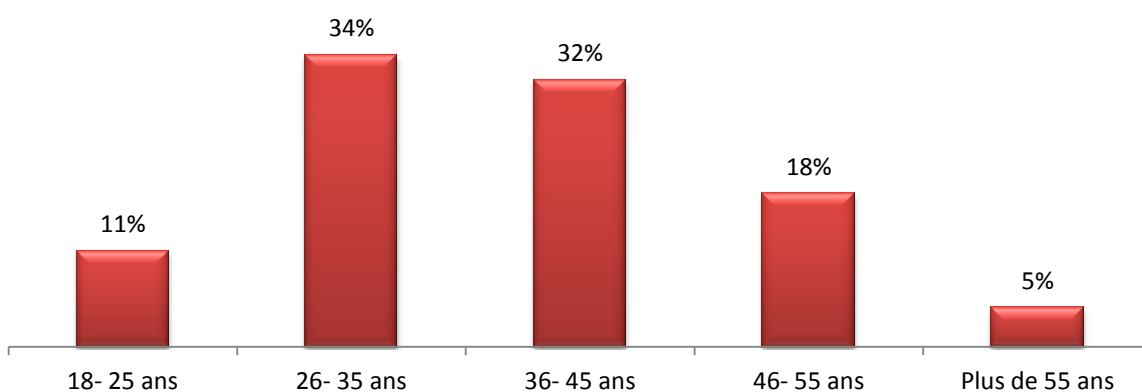


En 2015, 63% des actions financées dans le cadre du PDI visent à répondre à des problématiques de mobilité et d'insertion sociale.

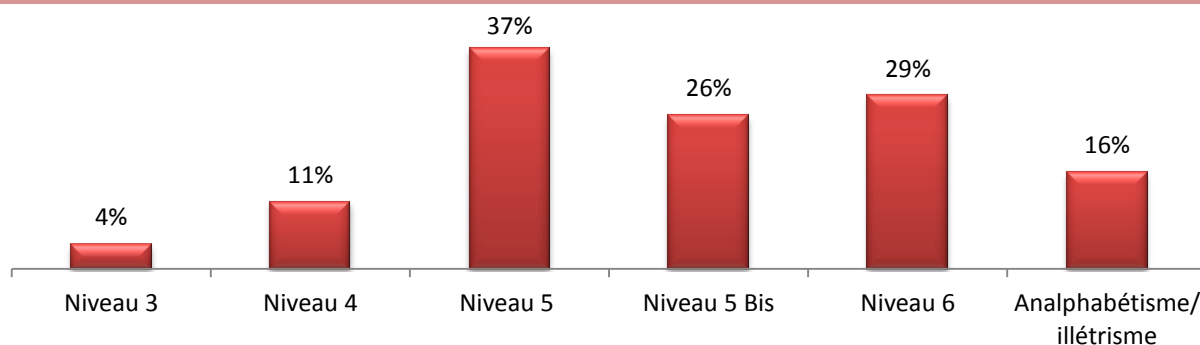
Répartition par sexe au 30 novembre 2015



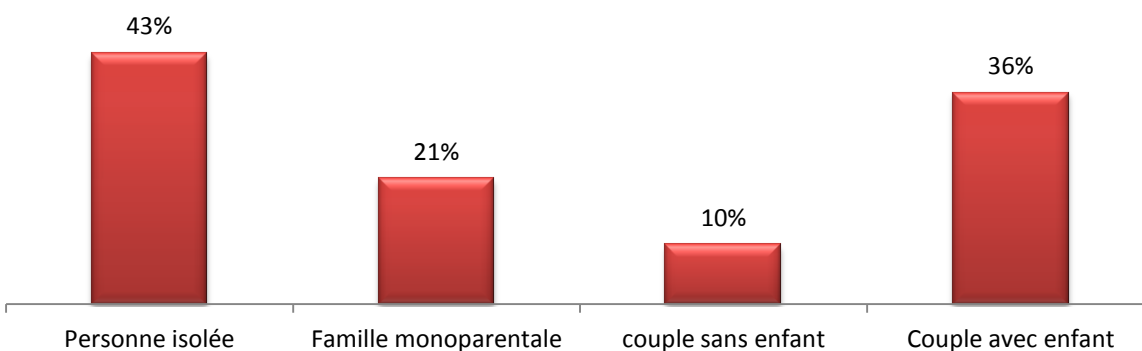
Répartition par âge au 30 novembre 2015



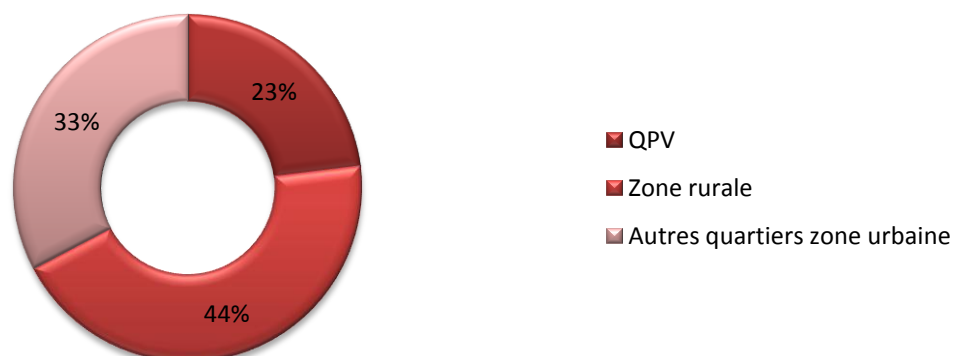
Niveau de formation au 30 novembre 2015



Situation familiale au 30 novembre 2015



Zones d'habitation des participants aux actions au 30 novembre 2015



En résumé :

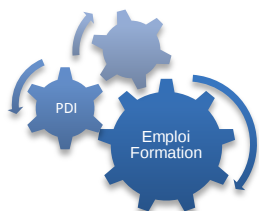
Le profil des bénéficiaires du RSA ayant suivi des actions d'insertion montre que :

- ✓ Le niveau de formation des participants reste faible (85% ont un niveau égal ou inférieur à V).
- ✓ Plus d'un bénéficiaire sur 2 a plus de 35 ans (55%).
- ✓ 54% des bénéficiaires sont des personnes isolées ou des familles monoparentales.
- ✓ 67% des participants à ces actions résident en zones rurales ou en quartiers politique de la ville.

2. L'ACCES A L'EMPLOI ET A LA FORMATION

2.1 L'ACCOMPAGNEMENT EN ATELIER DE FORMATION DE BASE

Structure	Action
L'INFREP	Accompagnement spécifique RSA au sein des Ateliers de Formation de Base (AFB)



INFREP

16 rue Jacques Durmeyer- 61 100 Flers - Tél : 02 33 64 37 81

infrep6f@infrep.org

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE RSA AU SEIN DES ATELIERS DE FORMATION DE BASE

E
v
a
l
u
a
t
i
o
n
2
0
1
5

L'accompagnement spécifique au sein des Ateliers de Formation de Base permet aux personnes en difficulté de progresser dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture, des mathématiques, et de la communication. Il favorise le transfert des compétences acquises dans la vie quotidienne, familiale, sociale, professionnelle et permet de développer les savoirs de base de l'apprenant, ses compétences sociales et son potentiel d'autonomie.

Les ateliers sont basés sur une alternance groupe/individu et adaptés selon la montée en compétence individuelle des bénéficiaires.

Pour cela, différentes thématiques peuvent être abordées telles que :

- le budget et les documents administratifs dont la finalité est de travailler les mathématiques,
- le code de la route dont l'objectif est de travailler l'écrit.

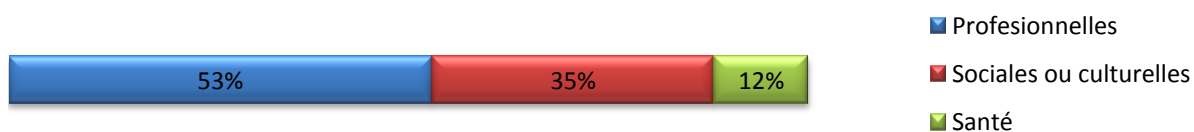
S'ajoutent à ces supports, des thèmes d'animations centrés sur le développement socioprofessionnel, la citoyenneté, l'image de soi, la culture, l'emploi, l'opinion publique.

Enfin, l'accompagnement est contractualisé à travers un engagement pédagogique signé et renouvelé régulièrement au cours des entretiens individuels pour redéfinir les différentes étapes, les objectifs, et pallier les problèmes rencontrés.

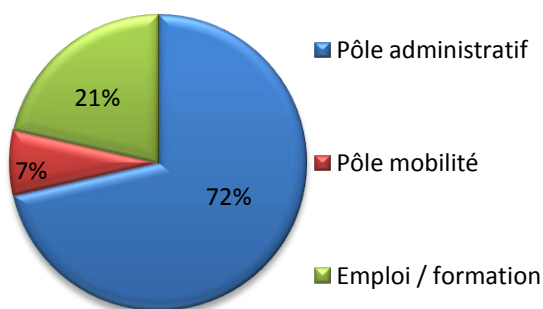
Indicateurs d'évaluation

43 participants en 2015 pour 30 conventionnés soit **un taux de participation de 143%**.

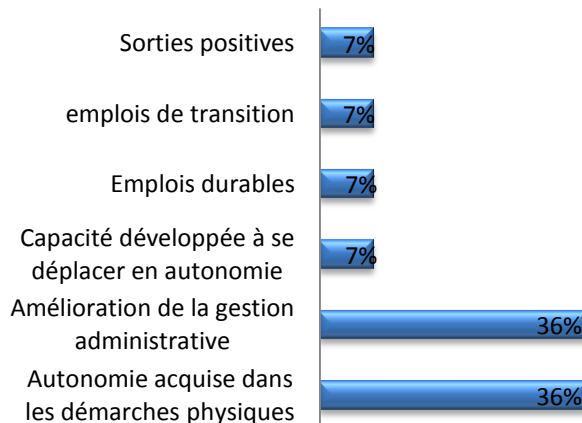
Démarches engagées pendant l'action



Situation des personnes à la sortie de l'action

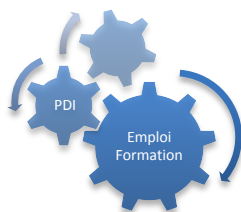


Evolution des parcours



A noter

- 22 entretiens tripartites ont été réalisés.
- 16 personnes ont terminé l'action. 1 bénéficiaire a obtenu le CFG ou un autre certificat.
- 2 abandons pour l'année 2015, soit 5% des personnes engagées sur l'action.
- 8 bénéficiaires sont issus des quartiers prioritaires (19%) et 11 des zones rurales (26%).



Accompagnement spécifique des bénéficiaires RSA au sein des Ateliers de Formation de Base

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

Objectifs généraux :

- Renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme accueillis sur les AFB afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle ;
- Progresser dans la maîtrise des compétences de base : lire, écrire, compter, communiquer ;
- Transférer les compétences acquises dans la vie quotidienne : familiale, sociale, professionnelle.

Objectifs opérationnels :

- Proposer aux bénéficiaires du RSA, au sein des ateliers de formation de base, un accompagnement spécifique, sous forme individuelle ou collective, autour d'ateliers thématiques (santé, mobilité, culture et emploi...) ;
- Informer le référent RSA des différentes étapes du parcours de la personne : envoi aux référents des contrats d'objectifs, plans de formation et bilans, entretiens tripartites ;
- Proposer des journées d'information et de sensibilisation aux professionnels autour des problématiques liées à l'illettrisme.

Publics

- 30 bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs dont l'engagement sera valorisé dans le cadre du contrat d'engagements réciproques (CER) ou dans le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

Organisation / Déroulement

L'action s'inscrit sur les territoires de Flers et de la Ferté Macé sur une durée d'un an.

L'Accompagnement Renforcé a pour objectifs :

Entrée dans l'accompagnement : recueil des premiers éléments de diagnostic de la situation, faire adhérer la personne à la démarche, réaliser un positionnement de la personne - Durée : 1h00 à 2h00. A la fin de l'entretien, un second rendez-vous sera programmé – Rendez-vous au maximum tous les 15 jours, au minimum tous les mois. Les objectifs généraux et opérationnels seront formalisés sous forme de Contrat d'objectifs.

Parcours dans l'accompagnement : le formateur met tout en œuvre afin que la personne puisse atteindre les objectifs fixés. Ainsi, l'évaluation de l'évolution de la situation de la personne et le suivi des objectifs seront réalisés régulièrement.

Sortie de l'accompagnement : à la sortie du Programme de Formation de Base, y compris lorsque celle-ci se produit avant l'échéance prévue, un bilan global de la situation de la personne est effectué.

Un suivi à trois mois et à six mois post accompagnement sera réalisé afin d'obtenir des informations sur l'évolution de la situation des personnes.

Moyens humains et matériels

Des locaux adaptés comprenant : une salle, un lieu ressource, un téléphone, un téléviseur, un magnétoscope, un DVD, un photocopieur, des ordinateurs en réseau avec imprimante, une connexion Internet.

Une équipe pédagogique par territoire.

Partenaires associés au projet

Conseil départemental de l'Orne, Mission locale, Pôle Emploi, CAP Emploi, CCAS, CIAS, CAF, centres de formation, CIDFF, l'IRSA, structures d'insertion, associations caritatives, bailleurs sociaux, CIO, PIJ, CMP, structures médico sociales, entreprises du bassin d'emploi...

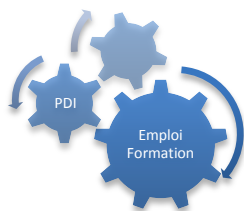
Indicateurs d'évaluation

- Nombre de professionnels participant à une formation médiateur en illettrisme ;
- Nombre de bénéficiaires du RSA participant à l'accompagnement spécifique ;
- Nombre d'abandons, nombre d'entretiens tripartites avec le référent ;
- Nombre de Certificats de Formation Générale, ou autres certificats, diplômes ou titres obtenus ;
- Evolution des publics en matière d'acquisition des savoirs de base ;
- Situation des personnes à la sortie de la formation.

Perspectives 2016

- Continuer à systématiser les entretiens tripartites avec les référents sociaux et à leur remettre systématiquement des bilans écrits ;
- Poursuivre et intensifier le travail propre à la maîtrise des compétences de base compte tenu des difficultés observées dans la rédaction des Contrats d'Engagements Réciproques.

Structures	Actions
L'ETAPE	Primo Professionnelle
L'ETAPE	Accompagnement vers l'emploi (AVE)



L'ETAPE

18 rue Henri Laforest - 61 100 Flers - Tel.: 02 33 64 47 89 - Fax: 02 33 64 47 52
jean-yves.patry@letape-emploi.fr

DEVELOPPER SON AUTONOMIE

E
v
a
l
u
a
t
i
o
n
2
0
1
3
-
2
0
1
5

La prestation Développer son autonomie est réalisée dans le cadre d'un marché public conclu pour la période d'avril 2012 à avril 2015. Le prestataire retenu sur le territoire de la commission RSA de Flers est L'association l'Etape.

L'évaluation ci-dessous porte sur l'ensemble de l'action.

Indicateurs d'évaluation

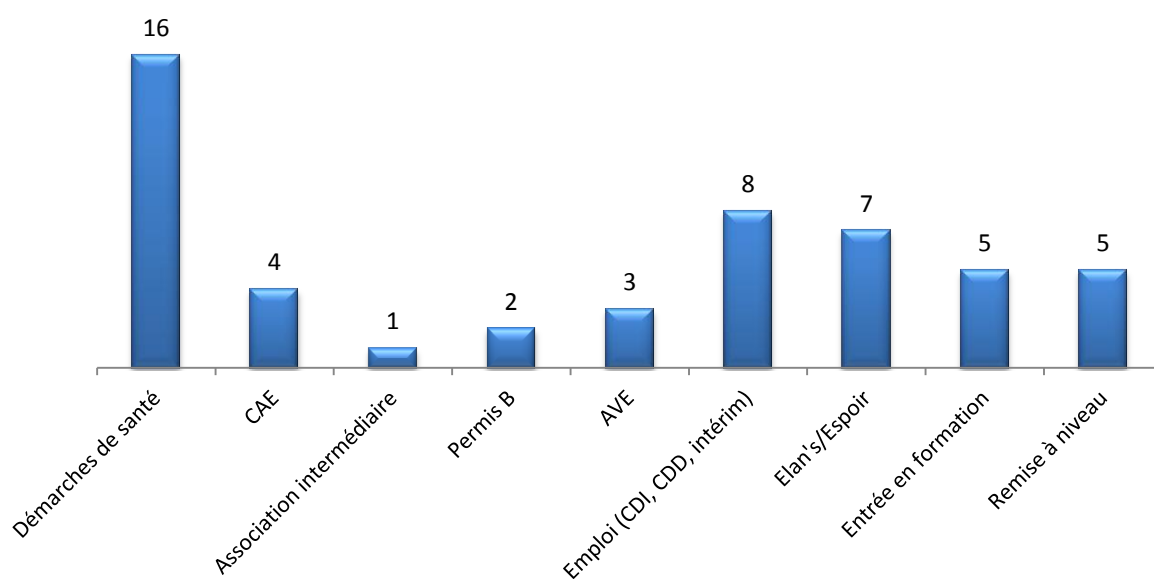
- 92 bénéficiaires sont entrés sur l'action pour 40 parcours prévus ;
✓ soit un **taux de participation de 230%** ;
- ✓ **10 abandons durant cette période soit un taux d'abandon de 11 %** ;
- ✓ **33% des bénéficiaires ont fait au moins une période d'immersion.**

Résultats obtenus

Suites de parcours :

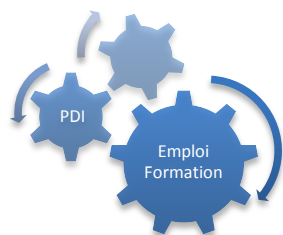
38% des bénéficiaires s'inscrivent dans une suite de parcours dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Nombre et types de suites de parcours



A noter

- 57 bénéficiaires ont intégré l'action à Flers. 11 bénéficiaires ont intégré l'action en délocalisé à Domfront et 24 à la Ferté Macé ;
- 78 positionnements émanent des travailleurs sociaux de la Circonscription d'Action Sociale et 14 du CCAS de Flers.



L'ETAPE

18 rue Henri Laforest - 61 100 Flers - Tél : 02 33 64 47 89 - Fax: 02 33 64 47 52
jean-yves.patry@letape-emploi.fr

PRIMO PROFESSIONNELLE

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

- Faciliter l'adhésion et l'engagement des personnes dans une démarche d'insertion professionnelle ;
- Permettre aux personnes de réfléchir à un projet professionnel, et le cas échéant d'accéder à un parcours de formation ;
- Confirmer ou infirmer un projet professionnel.

Publics

- Bénéficiaires du RSA, soumis aux droits et devoirs, orientés social ou professionnel ayant besoin d'une étape de préparation pour accéder aux dispositifs liés à l'emploi ;
- Les personnes sortant d'une « primo sociale » sont prioritaires pour cette action.

Organisation / Déroulement

- Alternance entre des temps collectifs et individuels ;
- Accompagnement individuel pour la découverte des organismes de formation et des dispositifs proposés (pré qualification, REUSSIR,...) ;
- Périodes d'immersions en entreprises : IAE ou hors IAE.

Moyens humains et matériels

- Les moyens matériels de l'association l'Etape des sites de Flers, de Domfront et de la Ferté Macé en sites délocalisés ;
- Un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP).

Partenaires associés au projet

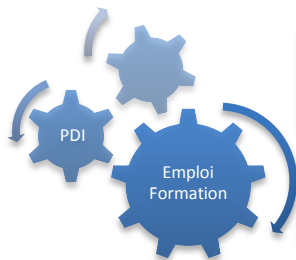
- Référents sociaux, professionnels et partenaires de l'insertion.

Indicateurs d'évaluation

- Evaluation des parcours d'insertion via les référents sociaux ;
- Evaluation des actions via le comité de suivi semestriel organisé par le prestataire en lien avec les référents sociaux et le chargé de mission cohésion sociale.

Perspectives 2016

- Début de marché en Mars 2016 ;
- Bilan de l'action en fin d'année ;
- Evaluation des besoins pour ajustement des modalités d'organisation de l'action.



L'ETAPE

18 rue Henri Laforest - 61 100 Flers - Tél : 02 33 64 47 89 - Fax: 02 33 64 47 52
jean-yves.patry@letape-emploi.fr

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI - AVE

La prestation AVE est réalisée dans le cadre d'un marché public conclu pour la période de janvier 2014 à décembre 2016. Le prestataire retenu sur le territoire de commission RSA de Flers est l'association l'Etape.

L'évaluation ci-dessous porte sur les entrées de janvier 2014 au 31 décembre 2015.

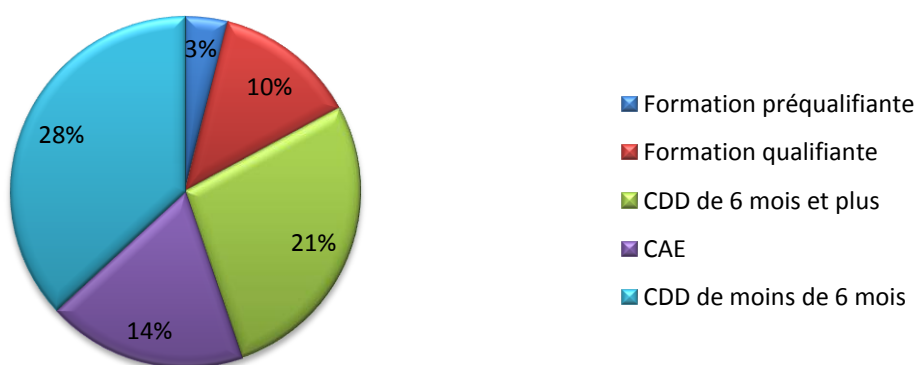
Indicateurs d'évaluation

Pour cette période, 49 personnes ont intégré l'action sur les 50 prévues ;

- ✓ **soit un taux de participation de 98% ;**
- ✓ **au 31 décembre 2015, 20 personnes sont en cours d'action ;**
- ✓ **il n'y a eu aucun abandon en cours d'année.**

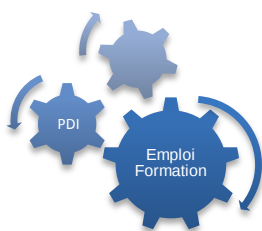
Résultats obtenus

Situation des personnes à la sortie de l'action



A noter

- Au 31 décembre 2015, 76% des personnes entrées sur l'action sont sorties en emploi ou en formation ;
- 53% des bénéficiaires ont entre 26 ans à 35 ans ;
- 53% des personnes entrées sur l'action sont des bénéficiaires du RSA depuis plus de 24 mois ;
- 78% des bénéficiaires de l'action ont un niveau 5 et 6 ;
- 37% des bénéficiaires sont issus des Quartiers Politique de la Ville ;
- 55% des bénéficiaires sont des personnes isolées ;
- A l'entrée sur l'action, 78% des bénéficiaires ont un niveau de formation 5 et plus.



L'ETAPE

18 rue Henri Laforest - 61 100 Flers - Tel: 02 33 64 47 89 - Fax: 02 33 64 47 52
jean-yves.patry@letape-emploi.fr

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI - AVE

Fiche action 2016

Objectifs de l'action

- Accompagnement professionnel renforcé ayant pour but d'aider les bénéficiaires du RSA à retrouver un emploi stable ou une formation qualifiante ;
- Accompagnement complémentaire aux missions de droit commun.

Les sorties attendues :

- Formation pré qualifiante ou qualifiante ;
- Emploi : CDI ou CDD de six mois et plus de droit commun ou contrats aidés en secteur marchand de 6 mois ou plus, création d'entreprise ;
- Adaptation à un poste : action de formation préalable au recrutement ou préparation opérationnelle à l'emploi.

Publics

L'action doit concerner 25 bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, engagés dans un parcours professionnel et en particulier ceux relevant d'une orientation professionnelle. Les demandeurs orientés ne devront pas présenter des freins périphériques entravant la recherche d'emploi.

Organisation / Déroulement

Phase 1 : Diagnostic individuel et définition d'un plan d'action : *durée de 4 à 6 semaines / 6 h d'entretien minimum.*

Phase 2 : Mise en place du plan d'action : validation d'un projet professionnel et stratégie de recherche d'emploi. *Durée de 16 à 20 semaines incluant 4 à 6 semaines de stages en entreprises.*

Phase 3 : Maintien de la dynamique de recherche d'emploi : *durée de 3 mois / 2 entretiens par mois au minimum.*

Phase 4 : Maintien dans l'emploi : *durée de 2 à 3 mois / a minima 1 entretien employeur et salarié dans la semaine qui suit le recrutement, contacts bimensuels avec le salarié, contacts mensuels avec l'employeur.*

Localisation de l'action : L'action se déroulera à Flers.

Moyens humains et matériels

Un Conseiller en insertion Professionnelle (CIP) ;
Moyens matériels nécessaires au déroulement de l'action.

Partenaires associés au projet

Référents sociaux et professionnels, partenaires de l'insertion, entreprises.

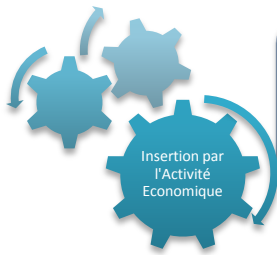
Indicateurs d'évaluation

- Tableau mensuel nominatif des suivis, bilans nominatifs ;
- Nombre de solutions positives d'insertion, nombre d'emplois, d'entrées en formation ;
- Comité de suivi de l'action.

Perspectives 2016

- Maintenir les résultats obtenus ;
- Poursuivre le travail de mise en contact avec les entreprises ;
- Fin du marché le 31 décembre 2016.

Structure	Action
AIFR Bocage	Atelier et Chantier d'Insertion
AGIR La Redingote	Atelier et Chantier d'Insertion
Association PHENIX	Favoriser l'accès à l'emploi
CRESCENDO	Chargé de mission clauses sociales



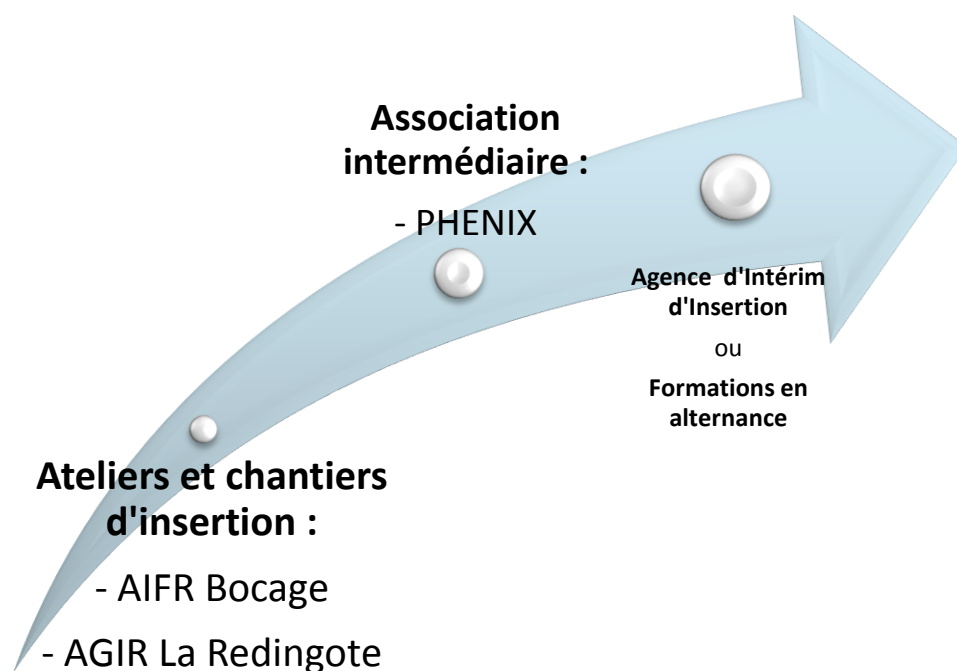
L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique est un réseau qui propose aux personnes en insertion une activité professionnelle ainsi qu'un accompagnement individualisé avec l'objectif d'un retour à l'emploi.

Le contrat de travail permet de reprendre une place dans la société et de retrouver des habitudes de vie nécessaires à une activité. Se lever le matin pour être à l'heure, savoir se comporter au sein d'un groupe, respecter les consignes, être attentif à sa tâche. A ce stade, l'accompagnement individualisé proposé par la structure tient une place importante dans la réussite du parcours de la personne. Il permet à la fois d'aider à la résolution des difficultés d'ordre de santé, d'accès au logement, financières, de mobilité et d'isolement qui restent souvent une réalité. A travers l'expérience d'une activité professionnelle et par la résolution des difficultés sociales, l'accompagnement sera ensuite centré sur la définition du projet professionnel ou de formation qui favorise une insertion professionnelle durable.

L'Insertion par l'Activité Economique représente 24 structures dans l'Orne : 12 ateliers et chantiers d'insertion, 6 associations intermédiaires, 5 entreprises d'insertion et 1 entreprise de travail temporaire d'insertion.

Le parcours au sein des structures d'insertion par l'activité économique est financé dans le cadre du PDI sur le territoire de la Commission RSA de Flers.





L'AIFR est une Structure d'Insertion par l'Activité Economique présente sur le territoire de la commission RSA de Flers et conventionnée pour la réalisation 37 ETP, annuels, en Contrats à Durée Déterminée et d'Insertion (CDDI).

L'association AIFR propose trois supports d'activité :

- Le maraichage (Flers et la Ferté Macé) ;
- Les espaces verts (Flers, Briouze, Domfront) ;
- Le bâtiment (Flers, Briouze, Domfront) ;
- L'atelier repassage, couture, tri (Flers).

Les bénéficiaires n'ont pas à posséder de compétences professionnelles spécifiques pour être embauchées mais une envie de travailler un projet professionnel. Les départs en chantiers sont répartis sur plusieurs communes. Ainsi, les personnes peuvent être véhiculées, si elles n'ont pas de moyens propres, à partir de différents sites : Flers, Briouze, Domfront.

Participation

- ✓ 94 personnes sont entrées sur l'action en 2015 soit
- ✓ **40,9 ETP consommés et un taux de consommation de 110 %**
- ✓ 5 personnes ont abandonné soit un taux d'abandon de 5,3%.

Accompagnement socio- professionnel

Période d'immersion :

- ✓ Sur 79 personnes ayant terminé l'action en 2015, 32 ont réalisé au moins une période d'immersion durant leur CDDI.

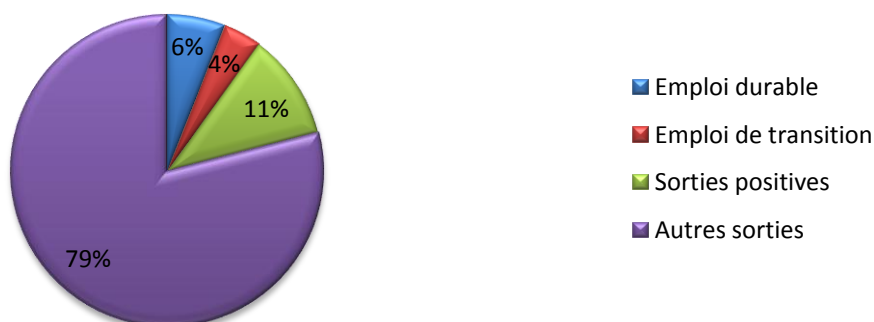
Entretien avec un conseiller en insertion professionnelle :

- ✓ Sur 79 personnes sorties en 2015, 4 ont bénéficié d'au moins deux entretiens d'accompagnement par mois, soit 5%.

Démarches engagées pendant l'action



Sorties d'action



A noter

- 26% des bénéficiaires sont issus des zones rurales ;
- 54% des bénéficiaires sont des personnes isolées ;
- 74% des bénéficiaires sont des hommes ;
- 91% des bénéficiaires sont de niveaux de formation 5 et 6.



AIFR Bocage

10 rue Nationale - 61 100 Flers - Tel: 02 33 96 24 87
Email: aifrbocage@wanadoo.fr

ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

F
i
c
h
e
a
c
t
i
o
n

2
0
1
6

Objectifs de l'action

Viser l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires.

Proposer un accompagnement socio professionnel renforcé :

- Travailler sur les freins périphériques : mobilité, garde d'enfants, ... ;
- Renforcer la dynamique enclenchée par le contrat de travail et préparer les suites de parcours professionnels, aider les bénéficiaires à trouver un emploi ou une formation ;
- Être formé en interne et en externe pendant leur temps de travail au moins pour 50 % du temps de formation ;
- Réaliser au moins une période d'immersion en entreprise par période de 12 mois ;
- Accompagner les personnes vers les partenaires locaux susceptibles de les aider à régler leurs problématiques sociales, de santé... ;
- Créer du lien en permettant une ouverture socio culturelle et une inscription dans la vie locale.

Assurer un encadrement adapté sur les chantiers et ateliers :

- Transmettre les savoirs faire et savoirs être aux salariés en insertion ;
- Proposer un accompagnement adapté à la personne dans un objectif d'acquisition de compétences transférables en entreprise ;
- Permettre la valorisation des acquisitions techniques certifiées.

Publics

Personnes bénéficiaires du RSA, dont 50% au moins, sont inscrites sur le dispositif du RSA depuis plus de 24 mois.
La demande concerne 37 ETP bénéficiaires du RSA.

Organisation / Déroulement

Les sites de départs en chantier seront conventionnés et dépendront des besoins locaux identifiés.
Cet accompagnement devra être formalisé, pour les bénéficiaires du RSA, par des entretiens avec un conseiller en insertion professionnelle a minima 2 fois par mois.

Moyens humains et matériels

Une Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP), un accompagnateur socio professionnel ; des encadrants techniques, locaux de l'AIFR et les moyens matériels nécessaires à la réalisation des objectifs de l'action.

Partenaires associés au projet

CAS / POLE EMPLOI / DIRECCTE / MISSION LOCALE / CAP EMPLOI / CCAS / CMP / SPIP / COLLECTIVITE LOCALES / MEDECINE DU TRAVAIL / IRSA / STRUCTURED D'INSERTION /...

Indicateurs d'évaluation

- Taux de participation et nombre d'abandon ;
- Nombre de périodes en immersion réalisées (au moins une par période de 12 mois) ;
- Nombre d'entretiens réalisés avec un CIP pour les bénéficiaires RSA : (2 fois par mois au minimum) ;
- Nombre, type et taux de sorties dynamiques : **33% qui se répartissent de la façon suivante :**
 - Emploi durable : 11 % ; Emploi de transition : 11 % ; Sortie positive : 11 %

Perspectives 2016

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le nouveau cahier des charges ; - Développer les relations commerciales et partenariales ; - Améliorer les taux de sorties ; - Réorganiser les activités de la structure ; | <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser et valoriser l'accompagnement socioprofessionnel ; - Créer un livret d'accueil et un livret de parcours valorisant les compétences acquises par les salariés en insertion. |
|---|---|



AGIR La Redingote

200 rue Simon - 61 100 Flers - Tél : 02 33 96 18 50

Email: agir.laredingote@wanadoo.fr

ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

E v a l u a t i o n 2 0 1 5

AGIR La Redingote est une structure d'Insertion par l'Activité Economique conventionnée pour la réalisation de 4,6 ETP CDDI sur la commission RSA de Flers.

Les bénéficiaires n'ont pas à posséder de compétences professionnelles spécifiques pour être embauchés mais une envie de travailler un projet professionnel. AGIR La Redingote utilise les métiers du textile comme supports d'activités (récolte, tri, valorisation, commercialisation) dans le but de permettre aux bénéficiaires de retrouver des habitudes de travail.

Participation

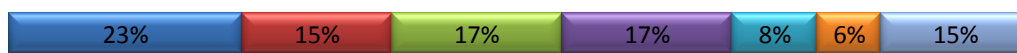
- 11 personnes soit 5,3 ETP sont entrées sur l'action en 2015 ;
- ✓ **soit un taux d'utilisation de 113 % au 31 novembre 2015 ;**
- ✓ **2 personnes ont abandonné l'action durant la période de référence.**

Accompagnement socio- professionnel

Période d'immersion :

- ✓ Sur 6 personnes sorties en 2015, 1 a réalisé une période d'immersion durant son CDDI ;
- Entretien avec un conseiller en insertion professionnelle :**
- ✓ Sur 6 personnes sorties en 2015, 1 a bénéficié d'au moins deux entretiens d'accompagnement par mois.

Démarches engagées pendant l'action



■ Recherche d'emploi ■ Accès à l'emploi ■ Formation ■ Mobilité ■ Lien social ■ Logement ■ Santé

Sorties d'action

6 bénéficiaires du RSA ont terminé l'action au 30 novembre 2015.



- Emploi durable
- Emploi de transition
- Sorties positives
- Autres sorties (Pôle emploi,...)

A noter

- 45% des bénéficiaires sont issus des Quartiers Politique de la Ville et 36% des zones rurales ;
- 55% des bénéficiaires sont en situation de monoparentalité;
- 73% des bénéficiaires sont des femmes ;
- 91% des bénéficiaires sont de niveaux de formation 5 bis et 6.



Fiche

Objectifs de l'action

Viser l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires ;

Proposer un accompagnement socio professionnel renforcé :

- Travailler sur les freins périphériques : mobilité, garde d'enfants, ... ;
- Renforcer la dynamique enclenchée par le contrat de travail et préparer les suites de parcours professionnels, aider les bénéficiaires à trouver un emploi ou une formation ;
- Etre formé en interne et en externe pendant le temps de travail au moins pour 50 % du temps de formation ;
- Réaliser au moins une période d'immersion en entreprise par période de 12 mois ;
- Accompagner les salariés en insertion vers les partenaires locaux susceptibles de les aider à régler leurs problématiques sociales, santé,... ;
- Créer du lien en permettant une ouverture socio culturelle et une inscription dans la vie locale.

Assurer un encadrement adapté sur les chantiers et ateliers :

- Transmettre les savoirs faire et savoirs être aux salariés en insertion ;
- Proposer un accompagnement adapté à la personne dans un objectif d'acquisition de compétences transférables en entreprise ;
- Permettre la valorisation des acquisitions techniques certifiées.

action

Publics

Personnes bénéficiaires du RSA dont 50% au moins sont inscrites dans le dispositif RSA depuis plus de 24 mois. La demande concerne 4,6 ETP qui seront réalisés dans le cadre de CDDI.

Organisation / Déroulement

- Chaque poste de travail permet de développer de multiples compétences ;
- Evaluation mensuelle et partagée des acquis et des compétences transférables des salariés. En fonction des observations, des avenants au Projet Professionnel Personnalisé peuvent être proposés en fonction des besoins. Une évolution vers des postes requérant plus d'autonomie et de responsabilités peut être proposée ;
- Favoriser l'acquisition et le développement de compétences ;
- Travailler en parallèle à la résolution des problématiques repérées.

Moyens humains et matériels

- 1 centre de tri et 1 boutique solidaire, 1 véhicule, connexion Internet disponible ;
- 2 encadrants techniques, 1 chef de service insertion, et une accompagnatrice socio- professionnelle à mi-temps.

Partenaires associés au projet

Ensemble des acteurs sociaux et professionnels qui interviennent sur le champ du social, de l'insertion et de l'emploi.

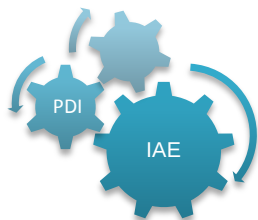
2016

Indicateurs d'évaluation

- Taux de participation, nombre d'abandon ;
- 80% des bénéficiaires devront réaliser au moins une période d'immersion par période de 12 mois ;
- 70% des bénéficiaires devront avoir au moins 2 entretiens individuels ou collectifs par mois avec un CIP ;
- Résultat en terme d'insertion professionnelle (emploi durable, emploi de transition, sorties positives) ;
- Temps dédié à la formation des salariés en insertion en interne et en externe.

Perspectives 2016

- Organisation de deux entretiens de suivi avec le Conseiller en Insertion Professionnelle par mois et par bénéficiaire ;
- Créer un fichier pour évaluer les acquis techniques des salariés en insertion ;
- Prioriser les personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- Accueillir davantage de personnes âgées de plus de 50 ans ;
- Mise à disposition de la boutique de la Redingote afin de faciliter l'organisation d'actions collectives.



ASSOCIATION PHENIX

Hôtel de ville - 61 600 La Ferté Macé - Tél : 02 33 38 05 75 - Fax : 02 33 37 69 89
Email: association.phenix@free.fr

Favoriser l'accès à l'emploi

La Ferté Macé - Domfront

E v a l u a t i o n 2 0 1 5

L'association Phénix est une Association Intermédiaire (AI). L'AI fait partie des structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). L'action « Favoriser l'accès à l'emploi » prévoyait d'intégrer, en 2015, **27** bénéficiaires du RSA. L'intégration des bénéficiaires RSA sur l'action est valorisée dans le cadre du Contrat d'Engagements Réciproques (CER) et/ou du PPAE.

Taux d'utilisation

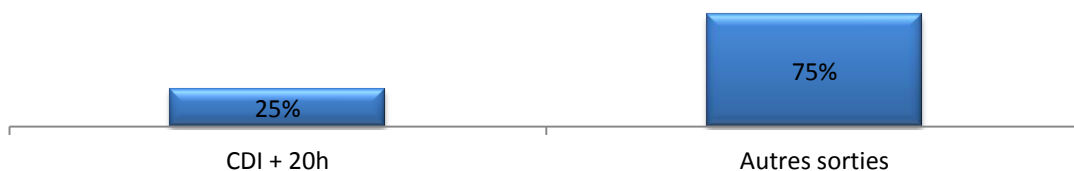
- 11 bénéficiaires du RSA sur 27 prévues dans la convention sont entrés sur les actions de la Ferté Macé et de Domfront en 2015 ;
 - ✓ Soit un **taux de participation de 41%** ;
 - ✓ Le nombre d'heures de mise à disposition proposées aux bénéficiaires accompagnés sur la période s'élève à 1466,82 heures (soit soit une moyenne de 133,35 heures par bénéficiaire et un taux de 67% de réalisation).



Démarches engagées sur l'action



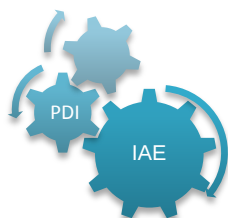
Sorties d'action



Au 30 Novembre 2015, nous comptons 4 sorties dont 1 vers l'emploi durable et 3 autres sorties (pôle emploi, santé, abandons).

A noter

- 55% des bénéficiaires sont des femmes ;
- 64% des bénéficiaires résident en zones rurales ;
- 82% des bénéficiaires ont un niveau d'études 5 à 5 bis.



ASSOCIATION PHENIX

Hôtel de ville - 61 600 La Ferté Macé - Tél : 02 33 38 05 75 - Fax : 02 33 37 69 89
Email: association.phenix@free.fr

FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI

La Ferté Macé - Domfront

F i c h e a c t i o n 2 0 1 5

Objectifs de l'action

- Proposer des missions de travail permettant à chaque bénéficiaire en accompagnement de réaliser au moins 200 heures de mise à disposition ;
- Proposer un accompagnement en amont et en parallèle des missions afin de lever les freins à l'emploi ;
- Effectuer un diagnostic précis des besoins des personnes au regard de l'emploi, de la formation et de la situation sociale ;
- Travailler les compétences personnelles et professionnelles en s'appuyant sur les missions de travail ;
- Développer l'activité de la structure en territoire rural et en particulier sur le bassin d'emploi de La Ferté Macé et de Domfront.

Publics

- Cette action devra concerner 27 bénéficiaires du RSA bénéficiant d'un Contrat d'Engagements Réciproques (CER) validé par la commission RSA ou d'un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) sur les territoires de La Ferté Macé et de Domfront.

Organisation / Déroulement

- Elaboration d'un projet professionnel et soutien dans le développement des techniques de recherche d'emploi ;
- Repérage et prise de conscience des capacités et des freins à l'emploi à partir des missions de travail ;
- Bilan des compétences techniques et comportementales ;
- Travail sur les freins : Mobilité, santé, ... et orientation vers des structures adaptées ;
- Réflexion sur une organisation personnelle compatible avec la reprise d'une activité.

Moyens humains et matériels

- Sur chaque lieu d'antenne un bureau d'accueil et un bureau individualisé pour l'accompagnement ;
- Chaque bureau sera équipé du matériel adéquat pour remplir les missions de l'accompagnement ;
- Mobilisation de moyen humain : 4 intervenants permanents (Directrice ; responsable d'antenne ; agent administratif ; CIP)

Partenaires associés au projet

- CD 61, Pôle emploi, DIRECCTE, CCAS, CIAS, CAS, INFREP, associations du secteur de la Ferté Macé et de Domfront, CAP EMPLOI, Mission locale, organismes de formation, CODES 61, travail en partenariat avec les entreprises locales, CDC de la Ferté Saint Michel.

Indicateurs d'évaluation

- Taux de participation ;
- Nombre d'abandon ;
- Nombre d'heures de mise à disposition pour chaque bénéficiaire de l'action ;
- Bilan des actions mises en œuvre individuellement pour le parcours d'insertion des personnes (périodes en entreprise, ateliers, formations) ;
- Nombre de sorties pour l'emploi ou formation et détail des sorties ;
- Nombre d'entretiens tripartites avec le référent RSA ;
- Synthèse de l'évaluation des bénéficiaires ;
- Etat nominatif cosigné par le prestataire et le bénéficiaire ;
- Démarches engagées pendant l'action (recherche d'emploi, accès à l'emploi, formation, mobilité, lien social, logement, santé...).

Perspectives 2016

- | | |
|--|---|
| - Développer les réponses aux marchés publics pour maintenir une activité suffisante ; | - Relancer les entretiens tripartites ; |
| - Améliorer les outils de la SIAE ; | - Développer des outils de communication (plaquette, site internet,...) ; |
| - Travailler sur des suites de parcours avec l'ETTI ; | - Améliorer les taux de sorties positives ; |



CRESCENDO

Les jardins de l'orangerie, 25 rue Jules Gévelot - 61100 FLERS - Tel: 06.74.99.88.60
clausesociale.crescendo@gmail.com

CHARGE DE MISSION CLAUSES SOCIALES

E v a l u a t i o n 2 0 1 5

La clause sociale est une disposition légale relative à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

Les clauses sociales permettent d'offrir une opportunité d'accès à l'emploi à des personnes situées sur le territoire, via les marchés publics.

Un chargé de mission est à la disposition des différents acteurs concernés par la mise en œuvre des clauses sociales pour animer le dispositif dans le département de l'Orne.

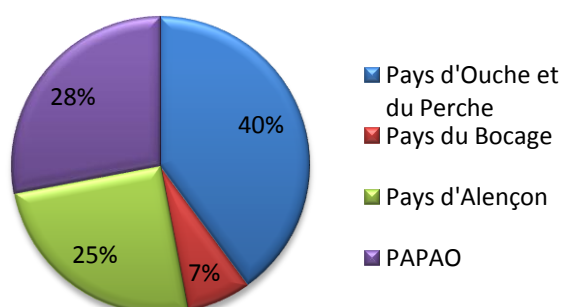
Indicateurs d'évaluation

En 2015, 24 personnes ont travaillé par le biais des clauses sociales. 6 d'entre elles sont des bénéficiaires du RSA.

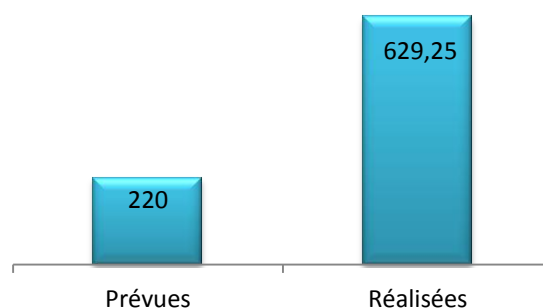
Sur le territoire de la commission de Flers, 7 personnes ont travaillé via les clauses sociales.

Il n'y a eu aucun abandon en 2015.

Part des heures d'insertion réservées par les clauses sociales hors ANRU



Nombre d'heures d'insertion via les clauses sociales hors ANRU sur le territoire de commission de Flers



Suites de parcours :

- ✓ Une personne est toujours dans l'entreprise sur un autre chantier ;
- ✓ 3 personnes ont travaillé ; 2 d'entre elles ont retrouvé un emploi et une est en formation

A noter

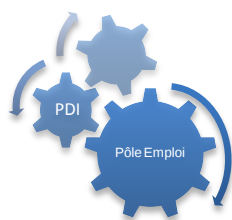
Nous observons sur le Pays du Bocage une baisse des heures d'insertion prévues en 2015

- ✓ (- 611 heures par rapport à 2014).

Paradoxalement, nous observons en 2015, une augmentation des heures d'insertion réalisées

- ✓ (+ 182,75 heures par rapport à 2014).

Action non financée dans le cadre du PDI 2016.



POLE EMPLOI

8 rue des poulies - 61000 ALENCON - Tél. : 02.33.82.66.91 - Fax : 02.33.82.66.95

CHARGE DE MISSION RSA PÔLE EMPLOI

F I C H E A C T I O N 2 0 1 6

Objectifs de l'action

- Assurer, en articulation avec les agences Pôle emploi et le Service de la Cohésion sociale du Conseil départemental de l'Orne, l'interface technique entre les 2 institutions ;
- Le chargé de projet interviendra en direction des professionnels du Conseil départemental, des directeurs et des conseillers Pôle emploi.

Organisation / Déroulement

- 1/ Présence en pré-commission RSA et liens avec la commission RSA :**
 - Instruction de l'ordre du jour et vérification de la situation de chaque bénéficiaire au regard de Pôle emploi ;
 - Transmettre le listing annoté au directeur de l'agence locale, présent en commission RSA ;
 - Appui au Conseil départemental et faciliter les liens avec les agences locales pour le traitement des dossiers individuels.
- 2/ Gestion et animation des Comités Techniques des Orientations Professionnelles (CTOP) :**
 - Partager le regard entre Pôle emploi et le Conseil Départemental sur les parcours des bénéficiaires RSA en orientation professionnelle ;
 - Examiner de manière conjointe les situations suivantes :
 - Celles pouvant conduire à des sanctions pour défaut d'insertion ;
 - Celles des demandes de réorientations (professionnelle > sociale ou de l'orientation sociale vers l'orientation professionnelle) ;
 - Celles faisant l'objet d'une saisine du correspondant social ;
 - Celles susceptibles d'être à l'origine d'indus.
 - Optimiser et faciliter le positionnement sur les actions d'insertion du Conseil départemental ;
 - Mettre à jour les fichiers Pôle emploi en inscrivant les orientations décidées par le Conseil départemental ;
 - Suivre une cohorte de bénéficiaires du RSA ;
 - Mettre en place une base de données permettant de suivre l'ensemble des situations abordées.
- 3/ Prévention des indus et lutte contre la fraude :**
 - Vérifier l'existence de droit à l'Allocation de Retour à l'Emploi et communiquer les résultats à la cellule contentieux (PE) et à la Cellule de maîtrise des risques (CMR) du Conseil départemental pour les dossiers alertes (démissions, fin d'activité salariée sans démission et suspension d'indemnisation Pôle emploi) ;
 - Apporter son concours et un appui technique aux agents du Bureau Des Allocations (BDA).
- 4/ Animation au sein des agences :**
 - Mettre en place une animation pour former les conseillers à l'emploi ;
 - Faciliter la circulation de l'information et l'appropriation du dispositif RSA par les agences de Pôle emploi.

Moyens humains et matériels

- Un conseiller Pôle emploi ;
- Un ordinateur portable avec connexion Internet.

Indicateurs d'évaluation

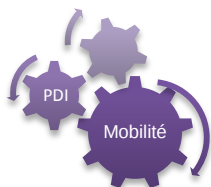
- Tableau de suivi :
 - ✓ Nombre de dossiers étudiés en CTOP (radiations, cessation d'inscription, non orientés) ;
 - ✓ Nombre de dossiers envoyés au CMR ;
 - ✓ Nombre d'orientations réalisées et saisies ;
 - ✓ Nombre de retours de Bénéficiaires RSA orientés professionnels et non inscrits après un mois.
- Suivi d'une cohorte de 20 bénéficiaires par circonscription.

Perspectives 2016

- Valorisation de l'activité et notamment les orientations proposées, les alertes au CMR, les mises en demeure, les réductions suspension, les fins de droits ARE, le positionnement sur les actions de Pôle emploi et du PDI...,
- Mise à jour de l'orientation des bénéficiaires du RSA dans le logiciel de Pôle emploi à partir de la base de données du CD61 disponible en consultation au service de la cohésion sociale.

3. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE

STRUCTURE	ACTION
L'ETAPE	Pôle d'aide à la mobilité
L'ETAPE	Accompagnement au permis



L'ETAPE

18 rue Henri Laforest - 61 100 Flers - Tél : 02 33 64 47 89 - Fax: 02 33 64 47 52

E mail: jean-yves.patry@letape-emploi.fr

PÔLE D'AIDE À LA MOBILITÉ

E v a l u a t i o n 2 0 1 5

En territoire rural, les distances sont souvent dissuasives et lorsqu'il s'agit de répondre à un besoin urgent notamment en matière de recherche d'emploi, les personnes ont des difficultés à organiser leurs déplacements.

La plateforme locale d'aide à la mobilité portée par l'association l'Etape de Flers est l'une des réponses sur le territoire de la commission RSA de Flers pour favoriser la mobilité des bénéficiaires du RSA inscrits dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Indicateurs d'évaluation

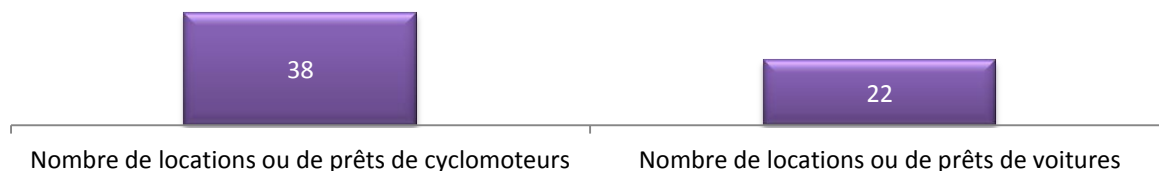
Nombre de personnes renseignées au 30 Novembre 2015 :



En 2015, 126 bénéficiaires ont eu recours à la plateforme mobilité sur les 65 prévus dans la convention.

Taux de participation = 194%

Actions de prêts ou locations de véhicules



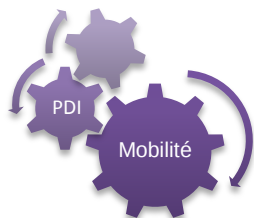
- 3257 jours de locations ou de prêts de véhicules soit une durée moyenne de 54,5 jours.
- 15 demandes n'ont pas été satisfaites.

Actions et animations mobilité

- 19 bénéficiaires RSA ont participé à au moins l'une des 3 actions et animations mises en place dans le cadre de groupes partenariaux (ESPOIR et ELANS).

A noter

- Mixité des publics bénéficiant de la plateforme mobilité ;
- 51% des bénéficiaires ont entre 26 et 35 ans ;
- 59% des bénéficiaires de la plateforme mobilité résident en zones rurales, 29% en quartiers politique de la ville ;
- L'action permis B délocalisée à Domfront a permis aux personnes les plus éloignées d'avoir des informations sur les moyens de déplacements existants ;
- Inauguration d'un nouveau local avec une permanence à La Ferté Macé le 20 Janvier 2016.



L'ETAPE

18 rue Henri Laforest - 61 100 Flers - Tél: 02 33 64 47 89 - Fax: 02 33 64 47 52
jean-yves.patry@letape-emploi.fr

PÔLE D'AIDE À LA MOBILITÉ

F I C H E A C T I O N 2 0 1 6

Objectifs de l'action

- Cette action vise à favoriser la mobilité et l'autonomie des publics dans leurs déplacements en :
- Proposant un lieu ressource sur le territoire de la commission RSA de Flers en matière de mobilité ;
- En proposant des réponses aux problématiques des publics et en intervenant en appui aux référents, associations, collectivités qui les accompagnent par :
- La location de véhicules, ateliers mobilité, mise en réseau des acteurs et promotion des moyens de mobilité existant sur le territoire ;
- Et en assurant un rôle de veille autour des besoins en matière de mobilité.

Publics

Cette action devra concerner 6 bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation d'insertion sociale et professionnelle et être valorisée dans le cadre du Contrat d'Engagements Réciproques (CER) validé par la commission RSA et/ou du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

Organisation / Déroulement

Une plateforme mobilité est un lieu qui centralise les informations, les offres et les demandes en termes de mobilité :

- Un diagnostic mobilité et des parcours individuels de mobilité ;
- Un centre de ressources dédié à la mobilité, adjoint d'un service de covoiturage ;
- Un service de location de deux-roues et de point relais pour les prêts de scooters ;
- Les animations et la communication autour de la mobilité.

Moyens humains et matériels

Accueil physique du lundi au vendredi à Flers ; sur rendez-vous à Domfront et permanence hebdomadaire et sur rendez-vous à la Ferté Macé ;
Locaux dans le centre ville de Flers ;
Mise à disposition de documentation, bornes Internet, téléphone, fax et photocopieur ;
Flotte de 40 scooters, 5 vélos électriques et de 4 voitures.

Partenaires associés au projet

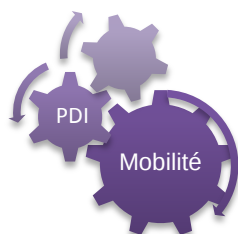
CD61, Mission locale, Pôle emploi, services sociaux, CCAS, CIAS, CAP Emploi, CDC du territoire, SIAE, habitants,...

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires du RSA accueillis sur la plateforme et nature des réponses apportées ;
- Nombre de jour de prêts et types de prêts réalisés ;
- Nature et nombre d'actions et d'animations mises en œuvre ;
- Nombre de bénéficiaires du RSA concernés par ces actions et animations ;
- Nombre de demandes non satisfaites ;
- Actions mises en œuvre en faveur de la dynamique mobilité du partenariat local sur le territoire.

Perspectives 2016

- Continuer à travailler en lien avec les partenaires du territoire ;
- Développer un garage social mobile.



L'ETAPE

18 rue Henri Laforest - 61 100 Flers - Tel: 02 33 64 47 89 - Fax: 02 33 64 47 52
Email: jean-yves.patry@letape-emploi.fr

ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS AU PERMIS DE CONDUIRE

E v a l u a t i o n 2 0 1 5

Sur les territoires ruraux, le permis reste un passeport indispensable vers l'insertion professionnelle. En effet, il favorise l'autonomie de la personne et lui facilite l'accès à la formation et à l'emploi.

L'action de préparation au permis de conduire financée par le Programme Départemental d'Insertion (PDI) est complémentaire aux offres de service des auto-écoles classiques. Elle est adaptée à un public de faible niveau de formation, en difficulté d'apprentissage, manquant d'autonomie et de confiance en soi. L'organisme assure un accompagnement, veille aux difficultés périphériques des bénéficiaires et sollicite régulièrement le référent social afin notamment de rendre la personne disponible pour son apprentissage et optimiser sa réussite.

En 2015, l'action « accompagnement à l'accès au Permis de conduire » s'est déroulée à Domfront.

Indicateurs d'évaluation

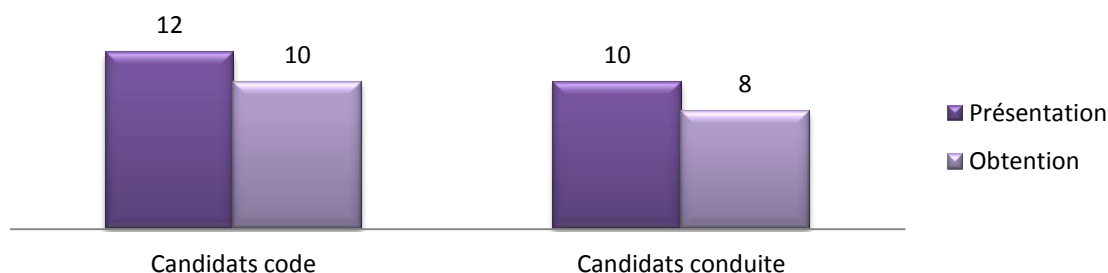
14 bénéficiaires RSA sont entrés sur le dispositif pour 12 places ;
3 personnes ont abandonné ;
Taux de participation de 117%

Formation au code 2014/2015 :

Participants : 12 bénéficiaires du RSA se sont présentés au code ;
Obtention : **92%**

Formation à la conduite 2014/2015 :

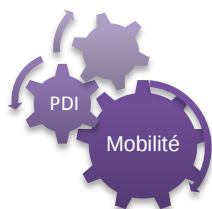
10 personnes ont passé les épreuves de conduite ;
Obtention : **80%**



L'emploi est l'objectif prioritaire de l'ensemble des bénéficiaires lors du positionnement.

A noter

- L'ensemble des participants à cette session délocalisée de Domfront résidaient en zone rurale ;
- Le positionnement d'une personne en situation d'illettrisme sur la session a été un échec ;
- 71% des participants à cette session étaient des femmes.



L'ETAPE

18 rue Henri Laforest - 61 100 Flers - Tél : 02 33 64 47 89 - Fax: 02 33 64 47 52
Email: jean-yves.patry@letape-emploi.fr

ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS AU PERMIS DE CONDUIRE

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

- Réduire les freins à l'accès à l'emploi en favorisant la mobilité physique et psychologique des personnes ;
- Préparer à l'accès au permis de conduire à partir de supports de formation et d'outils pédagogiques adaptés ;
- Travailler en lien avec le référent pour lever les freins qui feraient obstacle à l'investissement de la personne lors de l'action.

Publics

Cette action devra concerner chaque année 15 bénéficiaires du RSA orientés par un référent et être valorisée dans le cadre du Contrat d'Engagements Réciproques (CER) ou un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

Organisation / Déroulement

Organisation :

1. Apprentissage intensif du code en Centre (5 semaines) ;
2. Apprentissage du code en Centre d'approfondissement (2 semaines) ;
3. Apprentissage de la conduite et ateliers collectifs (12 semaines) ;
4. Bilan final.

Moyens humains et matériels

Un moniteur auto-école, un formateur coordinateur, une salle de cours, une salle bureau, entretiens, cours par petits groupes, matériel informatique et audiovisuel de formation au code de la route, véhicule auto-école.

Partenaires associés au projet

Service de la cohésion sociale du Conseil départemental, Pôle emploi, Flers Agglo, DIRECCTE, CAS, CCAS de Flers, CIAS de la Ferté Macé Saint Michel, Mission locale, Cap emploi, Conseil Régional, Greta de Flers.

Indicateurs d'évaluation

L'état nominatif cosigné par le prestataire et les bénéficiaires en précisant pour chaque personne accompagnée :

- Les dates d'entrée et de sortie ;
- Le motif de sortie anticipée et les suites de parcours ;
- Une copie des courriers de relance en cas d'absence ;
- Le nombre d'heures de code suivies ;
- Le nombre de présentations au code et au permis B ;
- L'obtention au code et au permis B ;

Le prestataire devra être en capacité de fournir une évaluation des résultats portant sur :

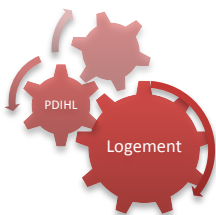
- Le nombre de sorties avec un code validé et le nombre de sorties avec un permis obtenu

Perspectives 2016

- Adaptation pédagogique liée à la réforme de l'examen du code ;
- Mise en place et évaluation des heures complémentaires ;
- Bilan de l'action et ajustement de l'action.

4. LE LOGEMENT

STRUCTURE	ACTION
FLERS AGGLO <i>Foyer de Jeunes Travailleurs - La Résidence Jeunes du Gros Chêne</i>	Action socio- éducative d'accompagnement et de prévention.
COALLIA	Accueil de jour du Bocage.
REGIE DES QUARTIERS « ARC EN CIEL »	Tuteur Habitat : Auto-réhabilitation.
INHARI	Ateliers de prévention et de sensibilisation aux comportements économes.



Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)
Résidence Jeunes du Gros Chêne; 75 rue de la gare; 61 100 Flers - Tel.: 02.33.14.35.20
fjt@flers-agglo.fr

ACTION SOCIO-EDUCATIVE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action :

- Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Favoriser la socialisation des jeunes par l'habitat et par différentes formes d'incitations et d'actions (vie quotidienne, emploi, formations, loisirs, ...).

Organisation et déroulement :

- 3 types d'interventions principales seront proposés : l'accueil, l'accompagnement socio éducatif et l'animation ;
- Identification de la situation des jeunes et de leurs besoins ;
- Information, accompagnement et/ou orientation des jeunes en fonction de leurs besoins ;
- Accueil et hébergement de jeunes en fonction de leurs besoins :
En mobilité géographique pour un accès à un emploi ou une formation ;
Pour des jeunes qui pour des raisons diverses quittent le domicile ;
Des scolaires ou étudiants de familles modestes ne pouvant être accueillis par l'absence d'internat ou de CROUS ;
Des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Département ;
De jeunes mineurs ayant besoin de s'éloigner de leur famille ;
De jeunes handicapés physiques ou mentaux.

Moyens humains et matériels

- Une structure d'hébergement proposant 68 logements conventionnés (75 lits) ;
- De vastes espaces collectifs (cuisine, espace multimédia, espace détente, espace TV) ;
- Divers services (laverie, Wi-Fi, parking privatif, veille de nuit) ;
- Une équipe de 6 personnes (un directeur, 2 animateurs socio-éducatifs, un agent d'accueil, un agent d'entretien, un agent polyvalent).

Partenaires associés au projet

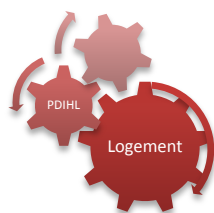
- L'établissement géré par Flers Agglo s'inscrit dans les réseaux inhérents au Projet territorial de Cohésion Sociale ;
- Le Point d'Information Jeunesse (PIJ) qui assure le service d'entrée dans la Résidence mais qui permet aussi d'accompagner toute personne désireuse d'information et d'accompagnement dans les domaines de la vie sociale et professionnelle ;
- Dans le domaine de l'hébergement, l'établissement s'inscrit dans le cadre du SIAO ;
- La Mission Locale et les organismes de formation du bassin dans le cadre de l'insertion professionnelle ;
- Action sociale : les services sociaux, les associations de solidarité ;
- Animation et loisirs : structures socioculturelles type MJC, Point Information Jeunesse, centres sociaux,...

Indicateurs d'évaluation

- 15% de jeunes en difficulté sociale, avec une priorité aux jeunes de l'ASE de l'Orne, en parcours d'insertion ;
- Nombre de logements créés à partir de 2008 ;
- Evolution des trajectoires d'insertion des jeunes accueillis ;
- Evaluation de la satisfaction des jeunes et des parcours résidentiels ;
- Statistiques de la population accueillie.

Perspectives 2016

- Organiser un comité de suivi de l'action.



COALLIA

80 rue de Messei - 61 100 FLERS - Tel : 02.33.65.04.08
accueildubocage@coallia.org

ACCUEIL DE JOUR DU BOCAGE

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

L'accueil de jour est un lieu de vie à vocation d'écoute, de rencontre et de socialisation des personnes qui s'y présentent. Le but est de recevoir dans un lieu ouvert à tous et qui ne stigmatise pas, et de proposer en fonction des besoins et des attentes les prestations AHI relevant des besoins premiers de la personne et plus largement de recevoir toute personne aux prises avec une difficulté sociale.

Publics

- Personnes en errance relevant du 115, personnes en situation de grande précarité ;
- Jeunes adultes en ruptures, personnes en danger et/ou victime de violence.

Organisation/Déroulement

Conçu comme une plate-forme d'information et d'orientation à destination des publics en situation de précarité, ce lieu d'accueil s'inscrit dans le cadre de l'action sociale locale.

Cette action permet de répondre aux besoins primaires tel que les prestations Accueil Hébergement Insertion (AHI), le dépannage alimentaire, une douche, la mise à l'abri, le lavage du linge, internet et téléphonie, l'aide aux démarches administratives, l'aide dans les démarches d'accès à l'hébergement d'urgence, soutien, réconfort, écoute.

Ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 14h à 19h. Cela toute l'année sauf les jours fériés.

Moyens humains et matériels

- 2 techniciennes de l'intervention sociale et familiale ; 1 assistante sociale ; 1 agent d'hôte ; 1 infirmière ; 1 Directeur ; 1 Directrice-adjointe ; 1 coordinatrice socio-administrative ;
- 1 pavillon avec un jardin ; 1 machine à laver ; sèche linge ; téléphone.

Partenaires associés au projet

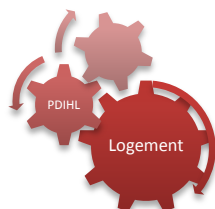
CCAS de la ville de Flers et le CIAS de la Ferté Macé, Conseil départemental, CIDFF, Mission locale, services tutélaires, Pôle Santé Mentale, PASS, services hospitaliers, cabinets libéraux, Alcool Assistance, SIAE, Pôle emploi, Greta, INFREP, l'Etape, bailleurs sociaux, SIAO, associations caritatives,...

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de prestations AHI ;
- Nombre d'accès à un logement autonome, ou à un hébergement ;
- Types de démarches engagées pendant l'action ;
- Nombre de réorientation vers des services de droit commun.

Perspectives 2016

- Actions de sensibilisation et promotion des dispositifs proposés par Coallia auprès des acteurs du territoire.



Tuteur Habitat s'inscrit dans les objectifs du « Plan de Cohésion Sociale » et du Programme Départemental d'Insertion par l'Hébergement et le Logement (PDIHL). Il a pour objectifs de recréer du lien social, de redynamiser les personnes par la mise en valeur de savoir-faire, d'amener et/ou de maintenir le public ciblé dans un logement sain afin de :

- Mieux se réapproprier leur logement par un investissement personnel ;
- Mieux aménager leur lieu de vie, les aider dans la réalisation de travaux d'entretien, d'aménagements et de rénovation pour éviter la dégradation.

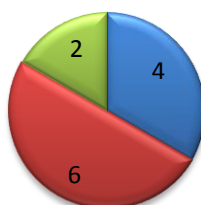
Indicateurs d'évaluation

Nombre de mesures prévues à destination de bénéficiaires RSA : 16

Nombre de mesures réalisées : 12

- Outils d'évaluation afin de mesurer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs ; bilans ; rendez-vous tripartites avec les référents sociaux.

Situation familiale des bénéficiaires



- Personne isolée
- Famille monoparentale
- Couple avec enfant

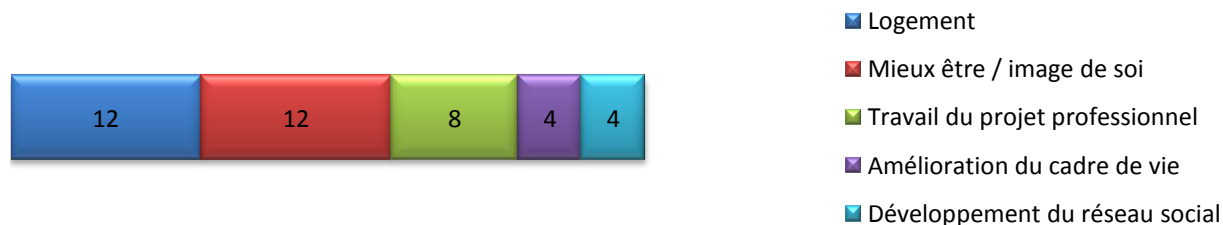
Nombre d'entretiens tripartites : 12

Nombre d'enfants associés à l'action : 14

Fréquence des présences



Thématiques travaillées lors de l'action

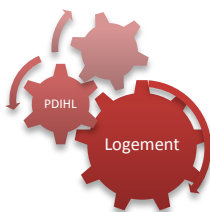


Retours d'expériences

« C'est agréable et nous sommes très contents du résultat. Une aide pour le déménagement serait un plus. »

« Mon logement est propre et agréable. Je n'aurais pas pu faire ces travaux sans cette aide et le côté financier. Je suis plus motivée avec une personne à mes côtés. »

« Cela a changé beaucoup de choses, je suis contente de rentrer chez moi. Je me sens mieux, ... »



Régie des Quartiers Arc en ciel
19 rue du Pont Féron; 61 000 Flers
Tél: 02.33.96.24.46 - Fax: 02.33.37.06.69 - courriel: gb.rdqarcenciel@gmail.com

Tuteur habitat
"Auto-réhabilitation"

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

- Recréer du lien social, redynamiser les personnes par la mise en valeur de savoir-faire, amener et/ou maintenir le public ciblé dans un logement sain afin de :
- Mieux se réapproprier leur logement par un investissement personnel,
- Mieux aménager leur lieu de vie, les aider dans la réalisation de travaux, d'entretien, d'aménagements et de rénovation pour éviter la dégradation.

Organisation et déroulement

- Accompagnement technique et social en lien avec les référents sociaux des personnes désireuses de s'investir dans la réfection (décoration et aménagement) de leur logement.
- Etablissement d'un diagnostic social et technique par le biais d'une visite au domicile avec le référent social et technique afin de définir des objectifs qui seront formalisés par un contrat d'accompagnement tripartite (famille/référent technique/ référent social).
- Des animations collectives techniques seront organisées pour initier les participants aux savoirs faire nécessaires.
- Le technicien « fera avec la personne et non pas à la place de ». Le projet est inscrit dans le contrat d'engagements réciproques du bénéficiaire.

Moyens humains et matériels

- L'accompagnatrice technique (28h/semaine) suivra 12 chantiers (12 bénéficiaires du RSA en année pleine).
- Les locaux seront mis en place par Flers Agglo.
- Achat et dons de matériel (Bailleurs et Flers agglo).
- Soutien technique du chargé de mission cohésion sociale, du CAS et de Flers Agglo.

Partenaires associés au projet

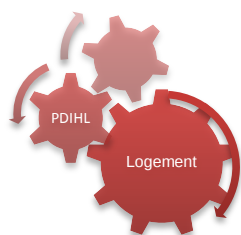
Flers Agglo, bailleurs sociaux, Conseil départemental : Chargé de mission cohésion sociale (service de la cohésion sociale), CAS,...

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de mesures réalisées ;
- Nombre de logements et de pièces rénovées ;
- Nombres de bénéficiaires ayant participé à l'action ;
- Investissement des bénéficiaires durant l'action ;
- Fréquence des présences ;
- Thématiques travaillées lors de l'action et types d'accompagnements proposés ;
- Bilans « à chaud et à posteriori » (et maintien en état du logement) ;
- Rendez-vous et bilans tripartites avec les référents sociaux.

Perspectives 2016

- Respecter les termes de la convention ;
- Intégrer à l'action « Tuteur à l'habitat », les dimensions « médiation EDF » et « économies d'énergie ».



INHARI

52 Boulevard du 1er Chasseurs - BP 36 - 61 001 ALENCON Cedex - Tél : 0.33.31.48.60

ATELIERS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION AUX COMPOTEMENTS ECONOMES

**E
v
a
l
u
a
t
i
o
n

2
0
1
2

-

2
0
1
4**

Le cadre législatif et réglementaire tend à orienter les compétences des Conseils départementaux vers un traitement curatif des difficultés énergétiques rencontrées par les ménages en difficulté.

Depuis 2012, le Département de l'Orne a soutenu des actions visant la réduction des charges avec un objectif de prévention au recours à l'aide financière récurrente.

Indicateurs d'évaluation

Les journées de travail en réseau

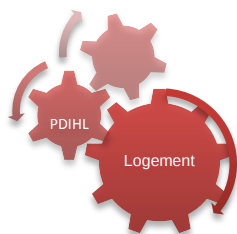
- ✓ 2 journées organisées au niveau départemental
- ✓ 24 professionnels formés

Les ateliers collectifs

- ✓ 12 ateliers organisés sur les 4 territoires ornaïens dont 3 sur la circonscription de Flers : Flers, La Ferté Macé et un second à Flers ;
- ✓ 404 personnes sensibilisées aux économies d'énergie dont 86 sur la circonscription de Flers ;
- ✓ 87 % des personnes ayant participé aux ateliers ont été satisfaites des ateliers et 13 % plutôt satisfaites.

A noter

- ✓ Forte mobilisation des travailleurs sociaux du Conseil départemental et des partenaires locaux qui animent les ateliers ; CCAS ; CAF de l'Orne ; communes ; EDF solidarité ; la SAGIM ; Orne Habitat ; l'ARIM des pays Normands ;...
- ✓ Action qui permet de mettre les acteurs en réseau,
- ✓ Forte mobilisation d'EDF solidarité qui distribue aux bénéficiaires des kits énergie pour une mise en application des techniques d'économie d'énergie à leur domicile



F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

Objectifs généraux :

- Sensibiliser aux comportements économes en énergie pour prévenir la précarité des ménages déjà fragilisés et, ainsi éviter un recours récurrent au fonds de solidarité logement ;
- Sensibiliser au développement durable dans lequel la collectivité est fortement engagée.

Objectifs opérationnels :

- Organiser une mission d'assistance pour la maîtrise des dépenses d'énergie des ménages en situation de précarité énergétique ;
- Informer les personnes sur les différentes mesures mises en place pour une réduction des dépenses en énergie ;
- Organiser un accompagnement des professionnels de l'action sociale à la lutte contre la précarité énergétique.

Publics

Tous publics. Les personnes sont directement invitées par les travailleurs sociaux référents de chaque institution partenaire : Conseil départemental, CCAS, Foyer de Jeunes Travailleurs, bailleur public, CAF,...

Organisation / Déroulement

1. Deux journées de travail en réseaux consacrées à l'information des travailleurs sociaux sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat.
2. Deux ateliers mis en place sur chaque territoire de circonscription d'action sociale en fonction des besoins repérés.

Ces ateliers sont préparés en amont avec le prestataire et animés par un conseiller énergie du prestataire. Les travailleurs sociaux du Conseil départemental, les associations et les institutions partenaires qui le souhaitent peuvent participer à l'animation des ateliers. Le prestataire fournira différents supports d'animation : jeux de plateaux, malles, wattmètre... nécessaires au déroulement de l'atelier.

Pendant 2 heures, les familles participent à des temps d'animation autour de la consommation et l'utilisation des différentes énergies. Ces ateliers se veulent pédagogiques, avec pour objectif de rendre les usagers acteurs de leur consommation d'énergie.

3. 10 visites éco test d'une durée de 2 heures lors desquelles le conseiller dresse un bilan complet des équipements et un état des consommations d'énergie et d'eau du logement. Il apporte également les conseils utiles sur les gestes économes et l'utilisation des équipements.

Moyens humains et matériels

Moyens humains : 1 chef de projet « développement durable » et 2 conseillers énergie

Moyens matériels : un classeur de formation, des cahiers d'exercices pratiques, des outils de mesure, des outils de saisie, des notices méthodologiques, des jeux de plateaux, des outils de communication.

Partenaires associés au projet

CD61, CCAS de Flers, CIAS de la Ferté Macé Saint Michel, CAF de l'Orne, communes de la commission RSA, EDF solidarité, Habitat et développement, L'Etape, SAGIM, Orne Habitat, l'ARIM des pays Normands...

Indicateurs d'évaluation

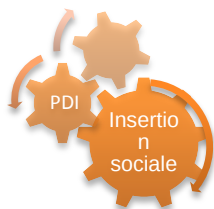
1. Session de travail en réseau : déroulement des deux journées et synthèse de l'évaluation des professionnels formés. Ateliers collectifs : déroulement des actions préparatoires, fréquentation des ateliers et satisfaction des participants.
2. Diagnostics à domicile : analyse qualitative, quantitative et typologie des préconisations.

Perspectives 2016

Mise en œuvre des ateliers à Flers ainsi que dans une autre commune de la circonscription selon les besoins repérés.

5. L'INSERTION SOCIALE

STRUCTURE	ACTION
L'ETAPE	Primo sociale
ASTI	Réseau d'échanges réciproques de savoirs
FLERS AGGLO	Vie des familles



L'ETAPE

18 rue Henri Laforest - 61 100 Flers - Tél : 02 33 64 47 89 - Fax: 02 33 64 47 52
Email: jean-yves.patry@letape-emploi.fr

ESPACE RESSOURCES

E v a l u a t i o n 2 0 1 5

Indicateurs d'évaluation

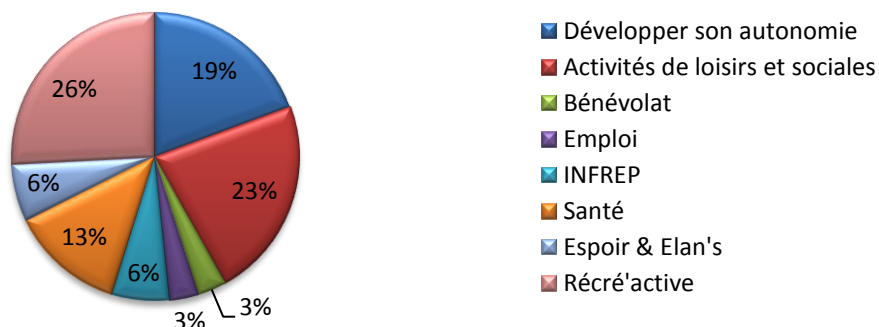
En 2015, 31 positionnements pour l'espace ressource ont été réalisés.

✓ **18 bénéficiaires** ont intégré l'action.

Activités réalisées :

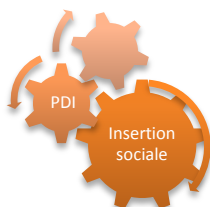


Sorties :



A noter

- Majoritairement des personnes entre 40 et 55 ans ;
- Majoritairement des hommes célibataires et des femmes en situation de monoparentalité ;
- Beaucoup de personnes ne se présentent pas au 1^{er}, voire au 2^{ème} rendez-vous proposés.
- Entretiens individuels ou tripartites tout au long de l'accompagnement avec les référents sociaux.



L'ETAPE

18 rue Henri Laforest - 61 100 Flers - Tél : 02 33 64 47 89 - Fax: 02 33 64 47 52
Email: jean-yves.patry@letape-emploi.fr

Primo Sociale

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Objectifs de l'action

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Reprendre confiance en soi (estime de soi, rompre l'isolement, reprendre goût à,...) ; - Travailler sur l'accès aux droits et l'accès aux soins ; <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir de l'autonomie ; • Travailler la communication verbale et non verbale ; • Savoir prendre soin de soi et soigner son image ; | <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les savoirs-être et savoirs faire des personnes afin d'orienter leur suite de parcours vers des actions d'insertion sociale ou professionnelle ; - Prendre conscience de ses capacités et de ses connaissances ; - Travailler la dynamique de changement ; - Apprendre à gérer son stress ; - Travailler sur la relation avec les autres. |
|--|---|

A leur sortie du dispositif, 60 % des personnes entrées devront avoir engagé une suite de parcours vers :

- ✓ Un parcours sur l'action « primo professionnelle »,
- ✓ Une autre action de droit commun et du PDI visant à l'insertion,
- ✓ Le programme Réussir de la Région.

Publics

Bénéficiaires au RSA soumis à droits et devoirs sans problématique entravant l'entrée sur un groupe.

Organisation / Déroulement

Chaque parcours sera individualisé et durera entre 4 à 6 mois en fonction des objectifs contractualisés. Le rythme est progressif et s'articule autour de l'alternance entre les situations pédagogiques. Sur une période de 16 semaines, 15 ateliers collectifs et 8 entretiens individuels.

L'action est construite autour de parcours individualisés d'une durée de 4 mois en fonction des objectifs de chacun. Elle repose sur une alternance de situation de groupe et des temps d'entretiens individuels pour permettre un accompagnement individualisé basé sur l'écoute et l'aide à la résolution de difficultés en lien avec le référent social. De plus, le rythme est progressif afin de permettre aux bénéficiaires de s'adapter et de gérer les contraintes liées à la reprise d'une activité.

Moyens humains et matériels

Coordonnateur, formateurs, locaux et matériels adaptés.

Partenaires associés au projet

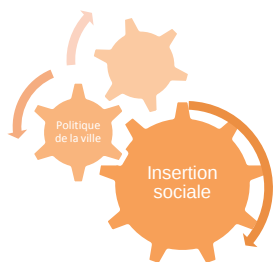
CAS, CCAS de Flers, CIAS de la Ferté Macé-Saint Michel, Pôle Emploi, Mission locale, SIAE, associations locales, partenaires locaux de l'insertion...

Indicateurs d'évaluation

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suite de parcours des bénéficiaires ; ✓ Taux de satisfaction des bénéficiaires ; ✓ Taux de satisfaction des prescripteurs ; | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de participation des bénéficiaires ; ✓ Taux d'absentéisme des bénéficiaires ; ✓ Nombre d'abandons. |
|---|---|

Perspectives 2016

- ✓ Lancement du marché en 2016 ;



CONTRAT DE VILLE DE FLERS

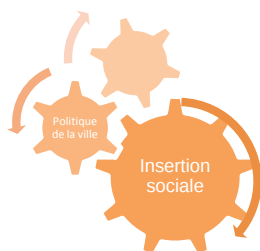
RÉSEAU D'ÉCHANGES RÉCIPROQUES DE SAVOIRS

Réseau d'échanges réciproques de savoirs - Association ASTI

Madame Desfougères : 2 rue Pierre Lumière – 61100 FLERS – Tél : 02.33.96.25.88 –
asti.flers@orange.fr

Objectif de l'action 2016

- Mise en contact de personnes issues de communautés diverses ;
- Apporter une aide et accompagner les familles dans leurs démarches administratives, l'accès aux droits ;
- Valoriser et partager les savoirs de tous (manuels, artistiques et intellectuels) ;
- Sensibiliser à la vie citoyenne ;
- Faciliter l'insertion des personnes d'origine étrangère en assurant l'apprentissage de la langue française en groupe ou individuellement ;
- Mettre en place des actions interculturelles ;
- Développer le lien social dans ses différentes composantes culturelles, intergénérationnelles.



CONTRAT DE VILLE DE FLERS

VIE DES FAMILLES

Vie des familles – Flers Agglo

E mail : c.bisson@flers-agglo.fr – Tél : 02.33.64.25.73

Objectifs généraux de l'action 2016

- Favoriser l'éveil et la réussite éducative des enfants à travers différentes activités ;
- Favoriser l'épanouissement des familles et accompagner les parents dans leur rôle éducatif, leurs pratiques, valoriser leurs compétences ;
- Favoriser des temps de plaisir et les liens entre les parents et les enfants ;
- Favoriser la continuité éducative entre les différents acteurs éducatifs et les parents (éducation partagée) ;
- Lutter contre la précarité et l'isolement (social, géographique) des familles en favorisant l'accès à l'animation et aux services de proximité.

Objectifs opérationnels de l'action 2016

- Mettre en place des temps privilégiés entre les parents et les enfants ;
- Mettre en place des temps d'activités ;
- Mettre en place des ateliers à thème en fonction de leurs attentes et besoins repérés ;
- Aller à la rencontre des familles dans les quartiers en discutant et en proposant une activité ludique ou sportive pour les enfants et leurs parents ;
- Accompagner les familles dans leurs projets.

6. SANTE

STRUCTURE	ACTION
PRISME	Etude de situations en addictologie et souffrance psychique



PRISME

1018 Quartier du Grand Parc - 14 200 Hérouville Saint-Clair - 61 100 Flers - Tél : 02.33.64.44.61
Email: jerome.orange@ch-flers.fr

ETUDE DE SITUATIONS EN ADDICTOLOGIE ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE

E v a l u a t i o n 2 0 1 5

Cette action permet par l'organisation de réunions « étude de situation » d'aider les professionnels des champs du sanitaire, du social et de l'insertion à comprendre et à faire évoluer la situation des personnes bénéficiaires du RSA face à une problématique de souffrance psychique et/ou de troubles addictifs. La réunion est conduite par un professionnel de l'animation. Une ou plusieurs situations sont exposées au groupe qui propose à la personne qui la présente une piste pouvant faire évoluer la situation. Le professionnel est libre d'accepter ou non la proposition du groupe. Ce principe favorise la collaboration entre les différents acteurs ainsi qu'une prise de recul pour l'intervenant concerné. Ces « études de situation » ont également pour conséquences de développer la réflexion et les capacités d'analyse des professionnels, d'enrichir l'expérience des participants du groupe pour une meilleure efficacité dans leur travail quotidien.

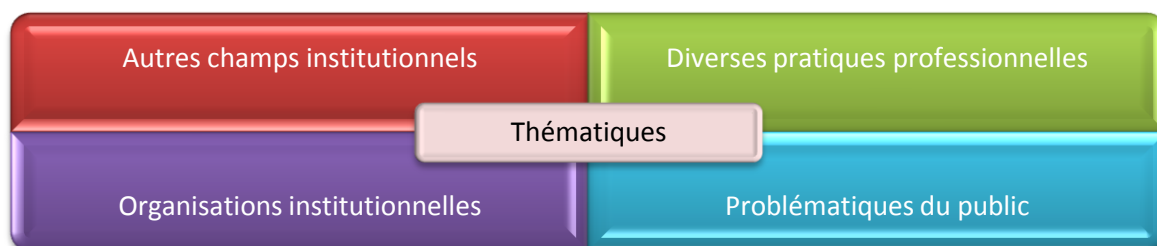
10 demi- journées Groupes Etudes de Situations portant sur les problématiques "Santé Mentale et Addictologie» étaient planifiées sur 2014 et 2015.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de professionnels participants à la formation ;
- Satisfaction des participants à la formation ;
- Impact de la participation à cette formation sur leur travail avec les bénéficiaires.

- ✓ Pourcentage de participation par rapport à la convention : 206%
- ✓ Supervision/mise en place de réseaux : 31 professionnels et 7 étudiants
- ✓ Nombre d'études de situation : 24

Les échanges autour de situations apportent une meilleure connaissance sur :



- ✓ 90% des participants pensent pouvoir utiliser les acquis issus des échanges, qui répondent à leurs attentes à 100%.

Concernant l'organisation matérielle :

- ✓ 69% la jugent satisfaisante, 31% très satisfaisante.

Les remarques et suggestions des participants :

- ✓ Formule parfaitement au point par rapport aux années précédentes ;
- ✓ Pérenniser ce type d'échanges ;
- ✓ Ouvrir à plus de professionnels.

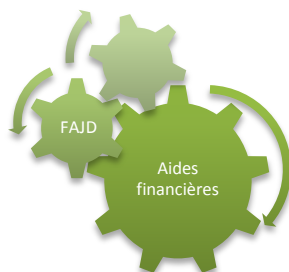
Selon le groupe, il est important de maintenir le principe d'organisation des réunions au sein de différentes institutions afin de favoriser les échanges du réseau.

A noter

Action non financée dans le cadre du PDI 2016.

7. Insertion des jeunes

STRUCTURE	ACTION
INTERACTIONS	Coopérative Jeunesse de Services



ASSOCIATION INTERACTIONS

Crescendo - "Les jardins de l'Orangerie"
25 rue Jules Gévelot - 61 100 Flers - Tél: 02.33.64.43.42 - 06.88.55.82.08
Email: cjs.normandie@gmail.com

COOPERATIVE JEUNESSE SOLIDAIRE (CJS)

F i c h e a c t i o n 2 0 1 6

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté a pour objet d'attribuer des aides financières individuelles aux jeunes en difficulté, français ou étrangers en situation régulière, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans révolus. Ces aides sont destinées à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle de ces jeunes.

Objectif de l'action

Transmettre les valeurs relatives à l'entrepreneuriat coopératif (démocratie d'entreprise, organisation collective du travail, gestion coopérative, fonctionnement du marché,...) ;
Favoriser la prise de responsabilité et l'émancipation des jeunes coopérants ;
Dynamiser un ensemble d'acteurs sur un projet d'économie sociale et solidaire ;
Proposer par le biais de ce concept un lieu de formation et de préparation à l'emploi complémentaire à l'école.
Répondre à des problématiques locales telles que le décrochage scolaire, l'exode rural, le rapprochement interculturel et intergénérationnel.

Publics

12 à 15 jeunes de 16 à 18 ans issus des différents quartiers de l'agglomération de Flers.

Organisation / Déroulement

Mise en place d'un Comité local composé d'organismes intersectoriels du territoire dont l'objectif est la réussite du projet éducatif de la CJS.
Ses missions sont la promotion et la prescription de la CJS ; L'embauche des animateurs ; La formation des jeunes ; L'encadrement des animateurs ; Le suivi et l'évaluation de l'expérience ; La recherche de financements ;
Définition d'un périmètre géographique précis ainsi qu'un local visible ;
Définition d'une structure jeunesse garante de la cohésion et du parrainage de la CJS ;
Embauche de deux animateurs à temps complet pendant 3 mois.

Moyens humains et matériels

Une Coopérative d'Activité Economique (CAE - Crescendo) porteuse juridique et parrain économique ;
Un local mis à disposition par Flers Agglo (FJT) ;
Un comité local composé d'organismes intersectoriels du territoire ;
2 animateurs à temps complet pendant 3 mois.

Indicateurs d'évaluation

Nombre de jeunes mobilisés ;
Mixité des jeunes coopérants (zones d'habitation; âge ; sexe ; situation scolaire ; ...) ;
Activités développées par les jeunes dans le cadre de la CJS ;
Retour d'expérience qualitatif : (Appréhension et définition de la notion d'entrepreneuriat (avant, pendant, après l'expérience), compétences développées,...) ;
Evaluation en fin d'action et à 6 mois.

Perspectives 2016

Mise en place de l'action en Juillet et Août 2016.

8. AIDES FINANCIERES



LE FONDS SOCIAL D'INSERTION (FSI)

Le Fonds Social d'Insertion peut financer les actions entreprises par les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le cadre de leur Contrat d'Engagements Réciproques (CER) ou de leur Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE). Les aides financières sont accordées sous forme d'avances non remboursables.

Les aides accordées en 2015

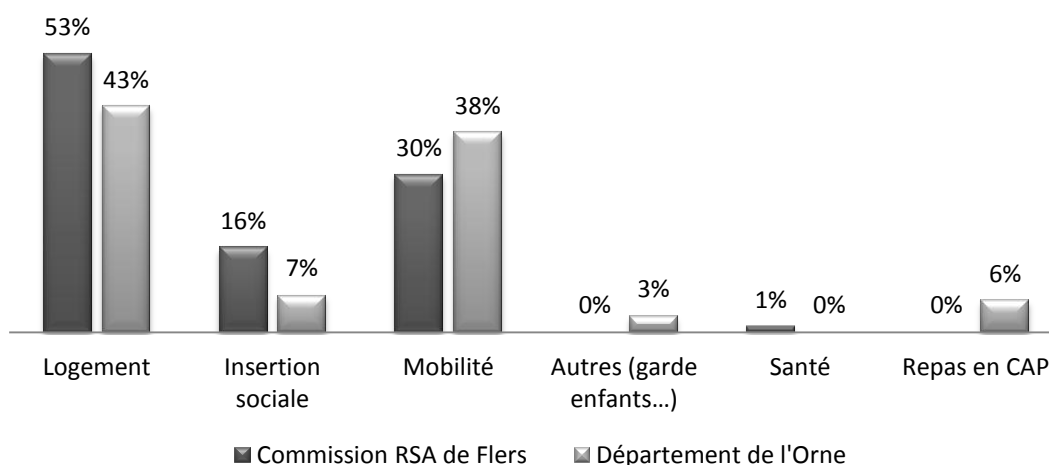
DEPARTEMENT DE L'ORNE

- En 2015, la somme des aides attribuées au titre du FSI s'élève à 97 284 € pour le département (94 147 € en 2014).
- 484 aides ont été octroyées pour un montant moyen de 201€ par aide.

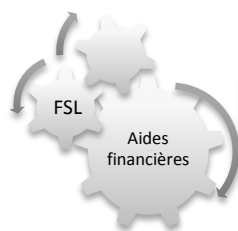
COMMISSION RSA DE FLERS

- En 2015, la somme des aides attribuées au titre du FSI sur la Commission RSA de Flers s'élève à 25 105€ soit 25,80% de la somme départementale.
- 94 aides ont été octroyées soit 19,42 % du nombre total d'aides octroyées sur le département pour un montant moyen de 267 € par aide.

OBJET DES AIDES ATTRIBUEES



Les aides attribuées au titre du FSI, pour la commission RSA de Flers, ont pour principaux objets le logement et la mobilité.



LE FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (FSL)

Le Fonds de Solidarité au Logement (FSL) est destiné à aider financièrement et individuellement toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement, le maintien des énergies et des fluides.

Les aides accordées en 2015

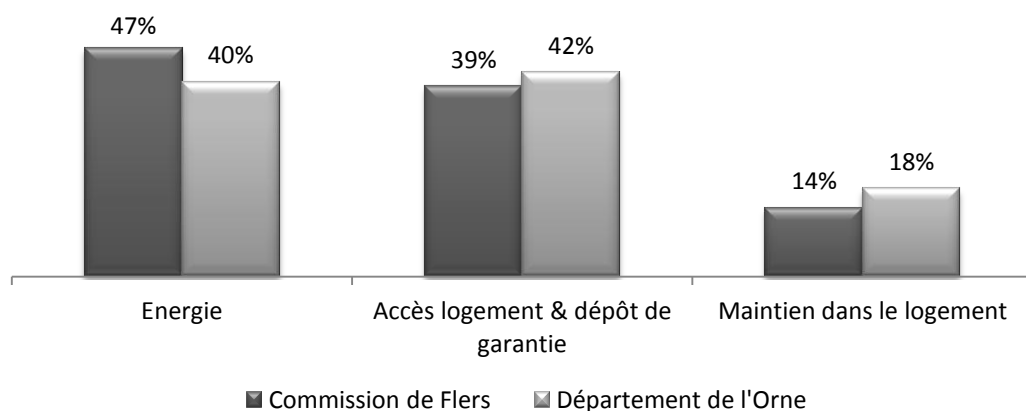
DEPARTEMENT DE L'ORNE

- En 2015, la somme des aides attribuées au titre du FSL s'élève à 606 456 € pour le département de l'Orne
- 2791 aides ont été octroyées pour un montant moyen de 217 € par aide.

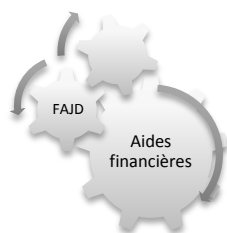
COMMISSION RSA DE FLERS

- En 2015, la somme des aides attribuées au titre du FSL pour la commission RSA de Flers s'élève à 171 343€ soit 28% de la somme départementale.
- 713 aides ont été octroyées, soit 26% du nombre total d'aides octroyées sur le département pour un montant moyen de 240 € par aide.

OBJET DES AIDES ATTRIBUEES



La majorité des aides FSL accordées sur le territoire de la commission RSA de Flers en 2015 ont pour objet l'aide aux énergies.



LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE (FAJD)

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté a pour objet d'attribuer des aides financières individuelles aux jeunes en difficulté, français ou étrangers en situation régulière, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans révolus, destinées à favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les demandes ne seront étudiées qu'à titre dérogatoire et ne devront concerner que la formation.

Les aides accordées en 2015

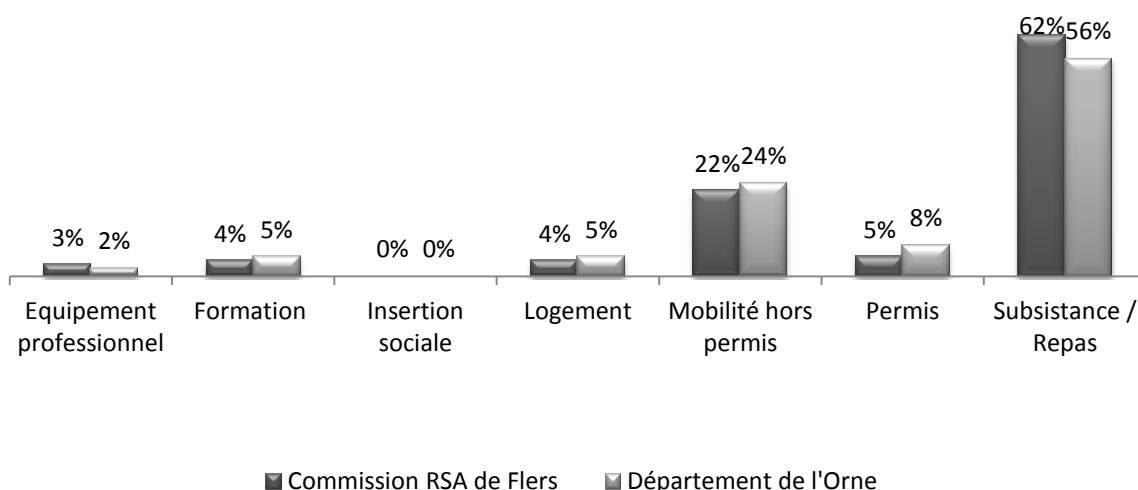
DEPARTEMENT DE L'ORNE

- En 2015, la somme des aides attribuées au titre du FAJD s'élève à 112 211 € pour le département
- 801 aides ont été octroyées pour un montant moyen de 140 € par aide.

COMMISSION RSA DE FLERS

- En 2015, la somme des aides attribuées au titre du FADJ sur la commission RSA de Flers s'élève à 24 995€ soit 22,27% de la somme départementale.
- 193 aides ont été octroyées soit 24,1% du nombre total d'aides octroyées sur le département pour un montant moyen de 129,50 € par aide.

OBJET DES AIDES ATTRIBUEES



La majorité des aides FAJD octroyées sur le territoire de la commission RSA de Flers concernent la subsistance.

III – LES GROUPES DE TRAVAIL ET DYNAMIQUES LOCALES

Les dynamiques locales liées à l'insertion sociale	Accès des jeunes au logement (Flers)
	Groupe « Dynamique en zone rurale Athis de l'Orne, Tinchebray, Briouze »
Les dynamiques locales liées à l'emploi ou la formation	Groupe publics en insertion professionnelle
	Groupe insertion par l'activité économique
La mise en place d'actions spécifiques mobilité	Groupes mobilité Flers et la Ferté Macé

1. LES DYNAMIQUES LOCALES LIEES A L'INSERTION SOCIALE

ACCES DES JEUNES AU LOGEMENT FLERS

PILOTE

- UT DIRECCTE 61

PARTENAIRES

- Conseil départemental 61; Mission locale; Flers Agglo; DDCSPP; Coallia; Orne habitat; SAGIM.

OBJECTIF

- Diagnostiquer les besoins du territoire afin de proposer des réponses.

Réalisé en 2015

Constat de la problématique et mise en place d'un groupe de travail sur le territoire du pays du Bocage.

Perspectives 2016

Travail autour d'un diagnostic partagé et formulation d'un plan d'actions pour répondre à la problématique d'accès des jeunes au logement.

Déploiement du dispositif Logement Intergénérationnel En Normandie (LIEN) sur le territoire du pays du Bocage (promotion auprès des acteurs du territoire, presse locale et spécialisée,...).

Travail à la mise en place de colocations médiatisées avec les bailleurs sociaux.

DYNAMIQUES EN ZONES RURALES

Athis de l'Orne ; Tinchebray ; Briouze

PILOTE

- Conseil départemental de l'Orne

PARTENAIRES

- Conseil régional de Normandie, Mission locale, AIFR, Associations caritatives, Mairies des communes ciblées, l'Etape.

OBJECTIF

- Proposer des actions spécifiques en lien avec les besoins du territoire.

Réalisé en 2015

Réunions des territoires afin d'identifier les besoins locaux:

Nous constatons les effets de la dématérialisation des démarches administratives. Ce phénomène crée une forme de fracture numérique qui est d'autant plus importante sur les territoires ruraux.

Perspectives 2016

Mise en place d'actions spécifiques visant à favoriser durablement l'accès aux droits des publics les plus fragiles. L'objectif est bien de rechercher l'autonomie des publics dans leurs démarches.

GROUPE PUBLICS EN INSERTION PROFESSIONNELLE

PILOTES

- Conseil régional de Normandie,
- Flers Agglo,
- Conseil départemental de l'Orne.

PARTENAIRES

- DIRECCTE UT 61, Pôle Emploi, CAP EMPLOI, Mission Locale, organismes de formation associés dans le cadre du groupe opérationnel, REUSSIR,...

OBJECTIFS

- Analyser les besoins des publics en insertion socio-professionnelle,
- Mettre en place sur le territoire des supports innovants, ancrés localement et permettant la redynamisation de demandeurs d'emploi en démarche d'insertion professionnelle,
- S'assurer d'une programmation pertinente en termes d'articulation des dispositifs, de répartition géographique et de calendrier,
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions déployées sur le territoire en faveur de ces publics.

Réalisé en 2015

- Ecriture du cahier des charges du dispositif "Primo professionnelle" à partir des besoins évoqués dans le groupe "publics en insertion",
- Préparation des publics à l'intégration des dispositifs Réussir du Conseil régional.

Perspectives 2016

- Information commune sur les dispositifs financés par le Conseil régional et le Conseil départemental,
- Lancement de Réussir, Primo sociale et Primo professionnelle,
- Concertation pour la mise en oeuvre afin de travailler sur la continuité des parcours et ainsi éviter les ruptures de parcours.

GRUPE INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

PILOTE

- Conseil départemental de l'Orne
- Flers Agglo

PARTENAIRES

- AIFR, AGIR La Redingote, La Régie des quartiers "Arc en ciel", Phénix, Dynamia, VIA FORMATION, L'Etape, Greta.

OBJECTIF

- Proposer des actions collectives en lien avec les freins à l'emploi des salariés en insertion.

Réalisé en 2015

Expression des besoins des différentes Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Perspectives 2016

Organisation d'une action socio esthétique pour travailler avec les salariés sur leur image socio professionnelle.

GROUPE MOBILITE

PILOTE

- L'Etape mobilité

PARTENAIRES

- Conseil départemental de l'Orne, L'Etape mobilité, DIRECCTE UT Orne, Flers Agglo, Ville de la Ferté Macé, Centre socio culturel de la Ferté Macé, Pôle emploi, Mission locale, CAP emploi, Structures de l'Insertion par l'Activité Economique, Circonscription d'Action Sociale, CCAS de Flers, CIAS de la Ferté Macé-Saint Michel, SNCF, Conseil régional de Normandie,...

OBJECTIFS

- Lever les freins à la mobilité des personnes en insertion,
- Développer l'offre existante et la rendre accessible au public,
- Repérer les problèmes de mobilité des personnes sur le territoire et aide à la mise en place des réponses adaptées,

Réalisé en 2015

Mise en place de la semaine de la mobilité sur Flers

Perspectives 2016

- Mise en place de la journée européenne de la mobilité 2016 à Flers (21/09/2016),
- Mise en place du Forum de "l'Emploi et de la mobilité" au Centre socio culturel de la Ferté Macé (7 Juin 2016).
- Mise en place d'ateliers mobilité selon les besoins.